

PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS – BOULOGNE-BILLANCOURT

Musique – Théâtre – Danse

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



SOMMAIRE

PARTIE 1 – LA PEDAGOGIE

1 - Le bilan de l'année 2016

- 1.1. – Les étudiants
 - 1.1.1 – Musique
 - 1.1.2 – Théâtre
 - 1.1.3 – Danse
- 1.2. – Les enseignants
 - 1.2.1 – Musique
 - 1.2.2 – Théâtre
 - 1.2.3 – Danse
- 1.3. – Les résultats
 - 1.3.1 – Musique
 - 1.3.2 – Théâtre
 - 1.3.3 - Danse

2 – Les concours d'entrée

- 2.1 – Théâtre
- 2.2 – Musique
- 2.3 – Danse

3 – Les universités

- 3.1. – Le renforcement du partenariat
 - 3.1.1 – Musique
 - 3.1.2 – Théâtre
 - 3.1.3 – Danse
- 3.2. – Les perspectives de développement
 - 3.2.1 – Musique
 - 3.2.2 – Théâtre
 - 3.2.3 – Danse

4 – Les actions pédagogiques marquantes

- 4.1. – Les master-classes
 - 4.1.1 – Musique
 - 4.1.2 – Théâtre
 - 4.1.3 – Danse
- 4.2. – Les partenariats pédagogiques en musique
- 4.3. – Les manifestations en théâtre
 - 4.3.1 – Le festival des écoles supérieures
 - 4.3.2 – Autres
- 4.4 – L'ouverture du DE Théâtre
- 4.5. – Les manifestation en danse
- 4.6 – Promotion et parrainage

5 – L'international

- 5.1. – Erasmus
 - 5.1.1 – Mobilités étudiantes
 - 5.1.2 – Mobilités enseignantes
 - 5.1.3 – Les bourses
 - 5.1.4 – Les évolutions

- 5.2. – L'Association Européenne des Conservatoires
- 5.3. – Autres actions
 - 5.3.1 – Mobilité avec la Suisse
 - 5.3.2 – Mobilité avec la Faculté de musique de Montréal
 - 5.3.3 – Partenariats avec d'autres institutions hors Erasmus+

6 – Observatoire 2016

- 6.1. – Suivi des musiciens
- 6.2. – Suivi des comédiens
- 6.3. – Suivi des danseurs

7 – La formation professionnelle

- 7.1. – Les mises en situation professionnelle
 - 7.1.1 – Musique
 - 7.1.2 – Théâtre
- 7.2. – Les stages
- 7.3. – Le parcours "connaissance de l'environnement professionnel"
- 7.4. – Le fonds d'insertion professionnelle ESAD

8 – Les perspectives de développement pédagogique

- 8.1. – En musique
 - 8.1.1 – En premier cycle
 - 8.1.2 – En second cycle
- 8.2. – En théâtre
 - 8.2.1 – L'évolution du cursus DNSPC
 - 8.2.2 – L'évolution pour le DE
- 8.3. – En danse
 - 8.3.1 – Vie de l'étudiant
 - 8.3.2 – Manifestations et Partenariats

9 – Le PSPBB et les autres établissements d'enseignement supérieur en spectacle vivant

- 9.1. – En théâtre
 - 9.1.1 – La plateforme des écoles supérieures : l'ANESAD
 - 9.1.2 – Les rapprochements pédagogiques envisagés
- 9.2. – En musique
 - 9.2.1 – Les croisements pédagogiques
 - 9.2.2 – Les rencontres et échanges

10 – L'Alliance Sorbonne Universités

- 10.1 – La place du PSPBB au sein de l'Alliance Sorbonne Universités
- 10.2 – Les actions concrètes mises en place en 2016 dont a bénéficié le PSPBB

11 – Le Bureau des étudiants

PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION

1 – Le statut de l'établissement

2 – La gouvernance

- 2.1. – Le Conseil d'administration
- 2.2. – Le Conseil pédagogique

3 – Le fonctionnement

- 3.1. – Les documents "cadre"
 - 3.1.1 – Les statuts
 - 3.1.2 – Le règlement intérieur général
 - 3.1.3 – Le règlement général des études
- 3.2. – Les ressources humaines
 - 3.2.1 – L'équipe de direction
 - 3.2.2 – Les conseillers aux études et coordinateurs pédagogiques
 - 3.2.3 – Le nouvel organigramme de l'équipe administrative
 - 3.2.4 – Les enseignants
 - 3.2.5 – Les autres intervenants pédagogiques
- 3.3. – La vie scolaire
 - 3.3.1 – Les bourses et aides exceptionnelles
 - 3.3.2 – La couverture sociale
- 3.4. – Les moyens matériels
 - 3.4.1 – Les espaces de travail pédagogique
 - 3.4.2 – Les bureaux de l'administration – le 21, rue de Madrid
 - 3.4.3 – L'acquisition de nouveaux matériels
- 3.5. – La communication
 - 3.5.1 – Les supports imprimés
 - 3.5.2 – La communication Web
 - 3.5.3 – Publicités et publications
 - 3.5.4 – Photographies

4 – Le budget

- 4.1. – Les recettes et dépenses de l'EPCC
 - 4.1.1 – Les recettes
 - 4.1.2 – Les dépenses
- 4.2. – Le bilan de l'année 2017
- 4.3. – Perspectives budgétaires

CONCLUSION

ANNEXES

1^{ère} partie

LA PÉDAGOGIE

1 – LE BILAN DE L'ANNÉE 2018

1.1 – Les étudiants

1.1.1 – Musique

1.1.1.1 – le DNSPM

Pour l'année 2017-2018, les effectifs des étudiants se montent à :

- 178 étudiants en DNSPM répartis comme suit :
 - 68 étudiants en 1^{ère} année
 - 56 étudiants en 2^{ème} année
 - 54 étudiants en 3^{ème} année

Ces 178 étudiants se divisent comme suit :

- 170 étudiants en DNSPM – Interprète instrumental ou vocal
- 4 étudiants en DNSPM – Direction
- 4 étudiants en DNSPM – Création musicale

La répartition selon les disciplines est la suivante :

Disciplines classique à contemporain	1	2	3	Total
Accordéon	1	1	0	2
Alto	2	3	3	8
Basson	0	0	0	0
Chant	3	1	3	7
Clarinette	4	2	0	6
Contrebasse	0	1	0	1
Cor anglais	1	0	0	1
Flûte traversière	5	2	1	8
Guitare	2	3	0	5
Harpe	2	3	3	8
Hautbois	2	1	2	5
Orgue	0	1	1	2
Percussions	2	4	0	6
Piano	7	2	7	16
Piccolo	0	0	1	1
Saxhorn	1	0	0	1
Saxophone	1	2	1	4
Trombone	0	1	1	2
Trompette	0	0	1	1
Violon	2	11	4	17
Violoncelle	6	3	6	15
TOTAL classique à ctp	41	41	34	116

Chant MSNDP	0	0	1	1
DNSPM/DE piano-accompagnement	0	1	0	1
Discipline musique ancienne	1	2	3	Total
Chant baroque	0	0	2	2
Clavecin	3	0	2	5
Flûte à bec	1	1	2	4
Hautbois baroque	0	1	0	1
Orgue baroque	0	0	0	0
Viole de gambe	1	1	0	2
Violon baroque	3	0	0	3
Violoncelle baroque	0	0	1	1
Total musique ancienne	8	3	7	18
Discipline MAA	1	2	3	Total
Basse	0	0	1	1
Batterie	1	0	0	1
Chant	1	0	0	1
Guitare	1	1	0	2
MAO	1	0	0	1
Total MAA	4	1	1	6
Discipline Jazz (Paris - CMDL)	1	2	3	Total
Batterie	2	2	0	4
Basse	1	0	2	3
Contrebasse	0	1	2	3
Flûte à bec	1	0	0	1
Guitare	3	2	1	6
Piano	2	1	3	6
Saxophone	0	3	0	3
Violon	1	0	1	2
Total Jazz	10	9	9	28
Création musicale	2	1	1	4
Direction	2	1	1	4
TOTAL GÉNÉRAL	68	56	54	178

Pour l'année 2018 - 2019, les effectifs des étudiants en DNSPM se montent à :

- 176 étudiants en DNSPM répartis comme suit :

- 64 étudiants en 1^{ère} année
- 61 étudiants en 2^{ème} année
- 51 étudiants en 3^{ème} année

Ces 176 étudiants se divisent comme suit :

- 170 étudiants en DNSPM – Interprète instrumental ou vocal
- 3 étudiants en DNSPM – Direction
- 3 étudiants en DNSPM – Création musicale

La répartition selon les disciplines était la suivante :

Disciplines classique à contemporain	Effectifs DNSPM 2017-18			
	1	2	3	Total
Accordéon	1	1	1	3
Alto	4	1	1	6
Chant	3	3	1	7
Clarinette	2	4	2	8
Contrebasse	0	0	1	1
Cor	1	0	0	1
Cor anglais	1	1	0	2
Flûte traversière	1	5	2	8
Guitare	1	2	3	6
Harpe	2	2	2	6
Hautbois	2	1	1	4
Orgue	0	0	1	1
Percussions	1	2	3	6
Piano	5	7	2	14
Saxhorn	0	1	0	1
Saxophone	2	1	2	5
Trombone	2	0	1	3
Trompette	2	0	0	2
Violon	9	2	10	21
Violoncelle	3	6	3	12
TOTAL classique à ctp	42	39	36	117
Chant MSNDP	0	0	1	1
DNSPM/DE piano-accompagnement	0	1	0	1
Discipline musique ancienne	1	2	3	Total
Clavecin	0	3	0	3

Flûte à bec	3	1	0	4
Hautbois baroque	1	0	1	2
Viole de gambe	1	0	1	2
Violon baroque	4	3	0	7
Total musique ancienne	9	7	2	18
Discipline MAA	1	2	3	Total
Basse	1	1	0	2
Batterie	1	1	0	2
Guitare	0	0	1	1
Total MAA	2	2	1	5
Discipline Jazz (Paris - CMDL)	1	2	3	Total
Batterie	3	2	2	7
Basse	1	0	0	1
Contrebasse	1	0	1	2
Flûte à bec	0	1	0	1
Guitare	0	3	2	5
Piano	2	2	1	5
Saxophone	1	0	3	4
Trompette	1	0	0	1
Violon	1	1	0	1
Total Jazz	10	9	9	28
Création musicale	1	1	1	3
Direction	0	2	1	3
TOTAL GÉNÉRAL	64	61	51	176

1.1.1.2 – le Diplôme d'Etat (D.E.)

En 2017 - 2018, 51 étudiants suivaient le cursus D.E. :

- 33 étudiants en double - cursus DNSPM-D.E.
- 18 étudiants en semestre 7 post – DNSPM

		DNSPM 2	DNSPM 3	post DNSPM	Total
DE Musique	DE Interprète, Classique à contemporain	11	16	15	42
	DE Interprète, Musique ancienne	0	3	2	5
	DE Interprète, Jazz et musiques improvisées	0	2	0	2
	DE Direction	0	1	1	2
Total DE Musique		11	22	18	51

Détail par discipline :

Détail D.E. par discipline	Discipline	Etudiant(s)
	Accordéon	1
D.E. Interprète	Alto	3
	Chant baroque	1
	Chant lyrique	2
	Clarinette	4
	Clavecin	1
	Contrebasse jazz	2
	Flûte à bec	2
	Flûte traversière	1
	Guitare	3
	Hautbois	2
	Percussions	3
	Piano	7
	Piano-accompagnement	1
	Piccolo	1
	Saxophone	1
	Trombone	1
	Trompette	1
	Viole de gambe	1
Violon	4	
Violoncelle	7	
TOTAL - D.E. Interprète		49
D.E. Direction		2
TOTAL - D.E. Direction		2
TOTAL D.E.		51

En 2018 – 2019, 51 étudiants suivent le cursus D.E. :

- 31 étudiants sont en double - cursus DNSPM-D.E.
- 20 étudiants sont en semestre 7 post - DNSPM

DE Musique		DNSPM 2	DNSPM 3	post DNSPM	Total
	DE Interprète, Classique à contemporain		10	18	14
DE Interprète, Musique ancienne		0	0	3	3

	DE Interprète, Jazz et musiques improvisées	1	1	2	4
	DE Interprète, MAA	0	1	0	1
	DE Direction	0	0	1	1
Total DE Musique		11	20	20	51

Détail par discipline :

Détail D.E. par discipline	Discipline	Etudiant(s)
D.E. Interprète	Alto	3
	Chant baroque	1
	Chant lyrique	2
	Clarinette	4
	Clavecin	1
	Contrebasse jazz	2
	Flûte à bec	1
	Flûte traversière	4
	Guitare	5
	Guitare jazz	1
	Guitare MAA	1
	Harpe	3
	Hautbois	1
	Percussions	2
	Piano	3
	Piano-accompagnement	1
	Saxophone	2
	Saxophone jazz	1
	Trombone	1
	Trompette	1
Violon	4	
Violoncelle	4	
TOTAL - D.E. Interprète		50
D.E. Direction		1
TOTAL - D.E. Direction		1
TOTAL D.E.		51

1.1.1.3 Le Master Improvisation et Création

En partenariat pédagogique avec l'Université Paris 8 Vincennes –Saint-Denis

Effectifs 2017-2018 (1ère rentrée) : 3 étudiants

Effectifs 2018-2019 : 5 étudiants

1.1.2 – Théâtre

1.1.2.1 : DNSPC

Pour l'année scolaire 2017 - 2018, 39 étudiants sont inscrits en DNSPC, répartis comme suit :

- parcours art dramatique : 14 étudiants en 1^{ère} année (7 filles et 7 garçons)
- parcours art dramatique : 14 étudiants en 2^e année (7 filles et 7 garçons)
- parcours arts du mouvement : 11 étudiants en 3^e année (6 filles et 5 garçons)

Pour l'année scolaire 2018 - 2019, 42 étudiants sont inscrits en DNSPC, répartis comme suit :

- parcours art dramatique : 14 étudiants en 1^{ère} année (8 filles et 6 garçons)
- parcours art dramatique : 14 étudiants en 2^e année (7 filles et 7 garçons)
- parcours art dramatique : 14 étudiants en 3^e année (7 filles et 7 garçons)

1.1.2.2 : Diplôme d'Etat de professeur de théâtre – DE Théâtre

Depuis la rentrée 2016, le PSPBB est habilité à délivrer le diplôme d'État de professeur de théâtre (DE Théâtre) par différentes voies d'accès :

- l'examen sur épreuves
- la formation initiale et continue

La deuxième session d'examen sur épreuves du DE Théâtre a eu lieu en mars 2018. 19 candidats remplissant les prérequis se sont présentés à l'examen, répartis comme suit :

- 19 candidats : 8 garçons et 11 filles / *Seulement candidats, ceux-ci ne peuvent être considérés comme des étudiants.*

La deuxième session de formation au DE Théâtre a débuté en juin 2018 pour l'année scolaire 2018-2019. 16 étudiants sont inscrits en DE théâtre, répartis comme suit :

- formation initiale : 3 étudiants (1 fille et 2 garçons)
- formation continue : 11 étudiants (2 filles et 9 garçons)
- VAE partielle : 2 étudiants (1 fille et 1 garçon)

1.1.3 – Danse

- Pour l'année 2017/2018 : • 14 étudiants sont inscrits en DNSPD 1ère année. • 9 étudiants sont inscrits en DNSPD 3ème année

- Pour l'année 2018/2019 : • 15 étudiants sont inscrits en DNSPD 1ère année • 13 étudiants sont inscrits en DNSPD 2ème année

En conclusion, voici le tableau résumant l'ensemble des effectifs pour l'année 2017-2018 :

Effectifs étudiants PSPBB 2017-2018 / à l'inscription					
Diplôme	Parcours	1	2	3	Total
DNSPM Interprète	Disciplines classiques et contemporaines	41	41	34	116
	Piano-accompagnement	1	0	0	1
	Musique ancienne	8	3	7	18
	Musique Sacrée Notre-Dame de Paris (voix)	0	0	1	1

	Jazz - PSPBB	5	4	5	14	
	Jazz - CMDL	5	5	4	14	
	Musiques actuelles amplifiées	4	1	1	6	
Sous-total 1 - DNSPM Interprète		64	54	52	170	
DNSPM Direction instrumentale		2	1	1	4	
Sous-total 2 - DNSPM Direction instrumentale		2	1	1	4	
DNSPM Création musicale	Composition instrumentale	1	0	0	1	
	Composition électroacoustique	1	0	1	2	
	Arrangement	0	1	0	1	
Sous-total 3 - Création musicale		2	1	1	4	
Total DNSPM		68	56	54	178	
DNSPC	Art dramatique	14	14	0	28	
	Arts du mouvement	0	0	11	11	
Total DNSPC		14	14	11	39	
DE Théâtre (2018)			3 en formation initiale 13 en formation continue		16	
Total DE					16	
DNSPD	Danse Jazz	14	0	9	23	
Total DNSPD		14	0	9	23	
DE Musique		DNSPM 2	DNSPM 3	post DNSPM	Total	
	DE Interprète, Classique à contemporain		11	16	15	42
	DE Interprète, Musique ancienne		0	3	2	5
	DE Interprète, Jazz et musiques improvisées		0	2	0	2
	DE Direction		0	1	1	2
Total DE Musique		11	22	18	51	
Total MASTER Improvisation/Création		3	0	-	3	
Total formations PSPBB 2017-2018					312	
Nombre d'étudiants en double formation DNSPM/DE					33	
Nombre d'étudiants en double formation DNSPM/DNSPM					.2	
Total étudiants PSPBB 2017-2018					277	
Nombre d'étudiants en congé					3	
Mobilité sortante		Musique	Théâtre	Danse	16	

	10	1	0	
Mobilité entrante	Musique	Théâtre	Danse	16
	13	1	2	

Et pour l'année 2018-2019 :

Effectifs étudiants PSPBB 2018-2019 (à l'inscription)					
DNSPM	1ère année	2ème année	3ème année	Post cursus	TOTAL
Interprètes					
Classique à contemporain	42	39	36		117
MSNDP	0	0	1		1
Musique ancienne	9	7	2		18
Jazz Paris	5	4	5		14
Jazz CMDL	5	5	4		14
MAA	2	2	1		5
TOTAL interprètes	63	57	49	0	169
Direction	0	2	1		3
TOTAL Création	1	1	1		3
. Arrangement	0	0	1		
. Compo électro-acoustique	1	1			
. Compo instrumentale	0	0	0		
TOTAL DNSPM	64	60	51		175
DNSPM/DE Piano - accompagnement	0	1	0		1
TOTAL DE		11	20	20	51
. Interprète		11	20	19	50
. Direction		0	0	1	1
DNSPC	14	14	14		42
DNSPD	15	13			28
MASTER Improvisation/ création	4	1			5
TOTAL étudiants					270
Congés : 2 étudiantes					
MOBILITES	DNSPM	DNSPC	DNSPD	TOTAL	
Sortante	5	0	0	5	
Entrante	4	0	0	4	
TOTAL	9	0	0	9	

1.2 – Les enseignants

1.2.1 – Musique

Le PSPBB a engagé 211 enseignants pour le DNSPM en 2018 dont 89 ont été mis à disposition, 103 sous contrat et 19 avaient une partie de leurs heures d'enseignement mise à disposition qu'ils cumulaient avec un contrat du PSPBB pour les heures restantes.

Le DNSPM a également compté 15 accompagnateurs en 2018, dont 3 étaient mis à disposition, 7 sous contrat et 5 qui avaient un contrat en plus de leurs heures mises à disposition.

En ce qui concerne le DE Musique, le PSPBB a engagé, en 2018, 8 enseignants dont 7 étaient sous contrat et 1 seul était mis à disposition.

Les tuteurs quant à eux étaient au nombre de 56 et tous sous contrat.

1.2.2 – Théâtre

L'équipe pédagogique de l'ESAD se compose de professeurs assurant les cours permanents dont le directeur et la conseillère aux études et d'artistes invités pour des sessions, allant de 3 semaines à 3 mois, à raison de 45h à 100h de cours. Les professeurs pour le parcours DE viennent également compléter l'équipe d'enseignants pour la durée de la formation.

Professeurs des cours permanents art dramatique pour l'année 2018

Carole BERGEN : Lecture et représentation

Valérie BEZANÇON : Jeu verbal

Sophie LOUCACHEVSKY : Atelier création

Valérie ONNIS : Danse

Catherine RÉTORÉ : Respiration et phonation

Serge TRANVOUEZ : Interprétation

Professeurs des cours permanents arts du mouvement

Carole BERGEN : Lecture et représentation

Valérie BEZANÇON : jeu verbal

Valérie ONNIS : Danse

Catherine RÉTORÉ : Respiration et phonation

Serge TRANVOUEZ : Interprétation.

Professeurs invités en 2017 - 2018 :

Troisième année : Lucie Valon ; Claude Brumachon et Benjamin Lamarche ; Claire Dupont ; Frédéric Cherboeuf ; Christine Farenc ; Marine Garcia ; Catherine Nasser ; Marcus Borja ; Jeanne Candel et Lionel Gonzalez.

Deuxième année : Philippe Malone ; Joséphine Serre ; Julia Gros de Gasquet ; Clément Bondu ; Valérie Dréville ; Igor Mendjisky ; Pascal Rambert ; Sophie Pérez ; Pascale Gateau ; Olé Khamchanla ; Mirabelle Rousseau ; Catherine Nasser ; Nikola Takov ; Cédric Gourmelon.

Première année : Alexandru Bumbas ; Guy-Pierre Couleau ; Eddy D'Aranjo ; Christine Farenc ; Ferdinand Flame ; Mathieu Genet ; Julia Gros de Gasquet ; Kaori Ito ; Sara Llorca ; Pierre Maillet ; Igor Mendjisky ; Catherine Nasser ; Mariette Navarro ; Romain Piana ; Thomas Quillardet ; Nikola Takov ; Thierry Thieû Niang.

Professeurs du DE Théâtre :

Pascal Papini ; Caroline Oudot ; Claire Dupont ; Laurette Burgholzer ; Olivier Besson ; Valérie Onnis ; Catherine Rétoré ; Valérie Bezançon ; Romain Piana ; Julia Gros de Gasquet ; Carole Bergen ; Serge Tranvouez ; Antoine Caubet.

Professeurs invités en 2018-2019 :

Troisième année : Clément Bondu ; Natahlie Chéron et Séverine Cornamusaz ; Valérie Dréville ; Claire Dupont ; Christine Farenc ; Pascale Gateau ; Christian Giriat ; Mattia Maggi ; Igor Mandjisky ; Catherine Nasser ; Nikola Takov ; Lucie Valon ;

Deuxième année : Hakim Bah ; Julie Bérès ; Cédric Gourmelon ; Julia Gros de Gasquet ; Sara Llorca ; Pierre Maillet et David Jeanne ; Marie-José Malis ; Philippe Malone ; Caroline Marcadé ; Igor Mendjisky ; Catherine Nasser ; Eloi Recoing ; Emilie Rousset ; Dave Saint-Pierre ; Nikola Takov ;

Première Année : Adrien Béal ; Vincent Dissez ; Christine Farenc ; Marine Garcia ; Julia Gros de Gasquet ; Luca Giacomoni ; Kaori Ito ; Khoffi Kwahulé ; Catherine Nasser ; Mariette Navarro ; Romain Piana ; Julie Pauker et Robert Shuster ; Jean-Christophe Saïs ; Thierry Thieû Niang.

Professeurs du DE Théâtre : Carole Bergen ; Valérie Bezançon ; Olivier Besson ; Laurette Burgholzer ; Claire Dupont ; Carmen Kautto ; Gaëlle Lecourtois ; Pascal Papini ; Claudio Pirisino ; Valérie Onnis ; Caroline Oudot ; Catherine Rétoré ; Vincent Rouche ; Serge Tranvouez.

1.2.3 – Danse

Équipe pédagogique 2017-2018

DANSE JAZZ Patricia ALZETTA *Géraldine ARMSTRONG Sylvie DUCHESNE Cathy GROUET Patricia KARAGOZIAN Rick ODUMS Carl PORTAL Julie SICARD Bruce TAYLOR*

ATELIER Patricia ALZETTA Sylvie DUCHESNE Cathy GROUET *Millard HURLEY Patricia KARAGOZIAN Joe QUITZKE*

CLAQUETTES Isabelle TONNERRE

DANSE CLASSIQUE Olivier CHANUT Daniel DERDERIAN Chrislaure NOLLET

DANSE CONTEMPORAINE Priscilla DANTON

DANSE MODERNE TECHNIQUE GRAHAM *Iris FLORENTINY*

DANSE MODERNE TECHNIQUE HORTON *Magali VERIN*

HIP-HOP Ludovic LIBANUS

CHANT *Norma RAY*

THÉÂTRE Romain FOHR

ANGLAIS Jennifer BURONFOSSE

MÉTHODOLOGIE *Aline LAIGNEL*

HISTOIRE DE LA DANSE *Eliane SEGUIN*

ANATOMIE AFCMD *Clotilde DUHAMEL*

NOTATION LABAN Sylvie DUCHESNE

FORMATION MUSICALE Toufic FARROUKH

MAITRE DE BALLET Sylvie DUCHESNE

MUSICIENS ACCOMPAGNATEURS Karen BOYER Jean DIDION François DULAC Toufic FARROUKH Arianna GUEVARA Jean-Bohémond LEGUAY Joël LORRAIN Elena SPIRIN Joe QUITZKE Deborah SHANNON-DIOUF

N.B : Les enseignants et musiciens accompagnateurs engagés par l'Ifpro sont signalés en italique. Les enseignants et musiciens accompagnateurs engagés en caractère droit.

Les enseignants de l'Université Paris 8 ne sont pas cités dans cette liste

1.3 – Les résultats

1.3.1 – Musique

Les étudiants entrés au PSPBB en septembre 2016 ont poursuivi leur cursus dans leur grande majorité. Les épreuves de contrôle continu ainsi que les récitals semestriels sont de niveaux très satisfaisants.

La septième promotion de DNSPM du PSPBB a compté 60 étudiants.

45 étudiants ont obtenu le DNSPM (40 au semestre 6, 5 au semestre 8)

15 étudiants n'ont pas obtenu leur diplôme au semestre 6 :

- 4 étudiants ont obtenu les ECTS dévolus au DNSPM (enseignements PSPBB) et devront compléter les ECTS dévolus à la licence (enseignements universitaires) lors d'un 7^{ème} et d'un 8^{ème} semestre durant l'année 2018-19
- 2 étudiants doivent compléter les ECTS dévolus au DNSPM et à la Licence lors d'un 7^{ème} et d'un 8^{ème} semestre

- 9 étudiants doivent compléter uniquement les ECTS dévolus au DNSP lors d'un septième et d'un 8ème semestre

A cela s'ajoutent 17 étudiants qui ont obtenu leur D.E. de professeur de musique.

1.3.2 – Théâtre

1.3.2.1 DNSPC

Douze étudiants sont entrés en 2015 pour former la promotion Arts du mouvement 2015/2018. Onze élèves sont sortis en 2018 : 1 étudiant a abandonné sur démission le cursus au début de la deuxième année, et s'est réorienté vers un cursus universitaire.

Les onze étudiants sortants de la promotion 2018 ont obtenu le DNSPC à la fin de leur cursus en juillet 2018.

Sur les onze étudiants, neuf élèves ont obtenu une licence d'études théâtrales en suivant les cours mis en place par le partenariat ESAD/Paris Sorbonne Nouvelle. Un étudiant était déjà titulaire d'une licence d'études théâtrales à son entrée à l'école, un autre étudiant, titulaire également d'une licence d'études théâtrales a pu valider son master 2 en trois ans tout en étant à l'ESAD et à l'ENS.

1.3.2.2 DE Théâtre

Sur les 19 candidats à l'examen sur épreuves, 7 ont obtenu le Diplôme d'état de professeur de théâtre.

Les premiers diplômés du DE Théâtre, par la formation, ont soutenu leur fin de formation en 2018. 9 étudiants ont obtenu leur DE sur 10 qui ont suivi la formation.

16 candidats ont été retenus pour former la deuxième session de formation et ont commencé leur cursus en juin 2018, ils soutiendront leur sortie de formation en mars et juin 2019.

1.3.3 – Danse

Année 17-18

La promotion 2015-2018 a obtenu les résultats suivants : 9 étudiants en DNSP 3e année ont validé l'ensemble des UE. La remise des diplômes a eu lieu le 16 octobre 2018 à 20h00 à l'Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris. Marraine : Patricia Karagozian

La promotion 2017-2020 a obtenu les résultats suivants : 10 étudiants en DNSP 1- année ont validé l'ensemble des UE. 3 étudiants DNP 1- année ont démissionné en cours d'année. 1 étudiante DNSP1ère année a demandé un congé pour raison médicale pour l'année 2018-2019

2 – LES CONCOURS D'ENTRÉE

2.1 – Théâtre

2.1.1 – DNSPC

Concours art dramatique. 2018 : 682 candidats se sont présentés sur dossier au concours d'entrée 2018. 645 candidats ont été autorisés à concourir, 14 étudiants ont été admis.

Trois tours de sélection :

- Premier tour : du 19 février au 3 mars 2018
- Second tour : les 16 et 17 avril 2018
- Troisième tour (stage d'admission) : du 18 au 20 avril 2018

Le jury chargé d'évaluer les épreuves du concours d'entrée comprend :

Au premier tour : Entre cinq et six personnes présentes durant les deux semaines d'audition :

- Le Directeur de l'établissement – président du jury
- La Conseillère aux études
- Trois ou quatre comédien(s) ou metteur(s) en scène en activité ou personnalité du monde artistique impliquées dans la pédagogie.

Au deuxième tour : entre six et sept personnes

- le directeur de l'établissement, président du jury

- la conseillère aux études
- quatre ou cinq comédiens ou metteurs en scène en activité ou personnalités du monde artistique impliquées dans la pédagogie.

Au troisième tour :

- le directeur de l'établissement, président du jury,
- la conseillère aux études,
- les personnalités du monde artistique du second tour qui animent les trois jours de stage.

2.1.2 - DE Théâtre

Pour la formation au DE Théâtre, il existe deux voies d'accès :

- la formation initiale avec un concours d'entrée
- la formation continue avec un examen d'entrée

2.1.2.1 – Concours d'entrée en formation initiale

Le jury du concours d'entrée en formation initiale est composé de :

- du directeur de l'établissement, ou son représentant, président du jury
- d'un professeur enseignant dans l'établissement
- d'un comédien ou metteur en scène en activité

6 candidats se sont préinscrits en ligne. Période de préinscription janvier 2018

3 candidats ont envoyé leur dossier. Période d'inscription : du 19 février au 02 mars 2018

3 candidats ont été admis à concourir

A l'issue du concours d'entrée qui s'est déroulé les 4, 5 et 12 avril 2018, 2 candidats ont été admis en formation initiale plus 1 candidat qui avait réussi l'entrée en 2017 mais avait préféré reporter son entrée en formation à 2018.

3 candidats sont entrés en formation initiale en juin 2018 pour une sortie en mars ou juin 2019.

2.1.2.2 – Examen d'entrée en formation continue

Le jury de l'examen d'entrée en formation initiale est composé de :

- du directeur de l'établissement, ou son représentant, président du jury
- d'un professeur enseignant dans l'établissement
- d'un comédien ou metteur en scène en activité

29 candidats se sont préinscrits en ligne en janvier 2018

21 candidats ont envoyé leur dossier. Période d'inscription : du 19 février au 02 mars 2018

21 candidats ont été admis à se présenter à l'examen (1abandon)

A l'issue de l'examen d'entrée qui s'est tenu les 4 et 5 avril 2018, 11 candidats ont été admis en formation continue.

Plus 2 candidats admis en formation à l'ESAD suite à la validation partielle et aux recommandations du jury de VAE de l'ERAC pour 1 candidat et St Etienne pour l'autre, suite aux accords et au fonctionnement en réseau des 3 écoles habilitées à délivrer le DE.

13 candidats sont entrés en formation continue en juin 2018 pour une sortie en mars ou juin 2019.

2.2 – Musique

2.2.1. DNSPM

Les épreuves du concours d'entrée en DNSPM se sont tenues aux conservatoires de Paris et de Boulogne-Billancourt :

- du 9 mars au 26 mars 2018 pour les DNSPM Classiques à Contemporain
- les 12 et 13 avril 2018 pour les DNSPM Musique ancienne
- les 17 et 28 mars 2018 pour les DNSPM Direction
- les 24 mars et 27 mars 2018 pour les DNSPM Création musicale

Les épreuves du concours d'entrée en DNSPM Interprète, jazz et musiques improvisées se sont tenues au CRR de Paris (site Jean-Jacques Rousseau) et au CMDL les 21 et 28 mars 2018.

Les épreuves du concours d'entrée en DNSPM Interprète, Musiques actuelles amplifiées (MAA) se sont tenues au CRR de Paris (site Jean-Jacques Rousseau) les 3, 4 et 6 mars 2018.

Les épreuves du concours d'entrée en DNSPM Interprète, option piano-accompagnement se sont tenues les 22 mars (écrits admissibilité) et 29 mars 2018 (admission épreuves instrumentales) au CRR de Paris.

Sur 258 dossiers, 227 candidats ont été admis à concourir. Les demandes de dérogation peuvent être de 3 ordres :

- baccalauréat non encore obtenu
- DEM incomplet ou absent
- limite d'âge dépassée

Ont été invitées à siéger parmi nos jurys diverses personnalités du monde musical (directeur de conservatoires, musiciens concertistes, enseignants, etc.).

2.2.2. DE

Les épreuves du concours d'entrée en D.E. se sont tenues le 3, 5 et 6 septembre 2017 au CRR de Paris.

39 candidatures ont été reçues. 17 étudiants ont été admis.

2.2.3. MASTER Improvisation et Création

L'ensemble des 4 candidats ayant déposé un dossier ont été admis à concourir. Trois d'entre eux ont été admis suite au concours d'entrée.

2.3 – Danse

Jeudi 31 mai 2018 matin : Admissibilité : Cours

Jeudi 31 mai 2018 après-midi : Admission : Commentaire de texte

Vendredi 1-juin 2018 matin et après-midi : Admission : Apprentissage d'une variation

Samedi 2 et Dimanche 3 juin 2018 : Admission

Passage individuel devant le jury : Variation imposée, Variation libre, Improvisation sur un thème choisi par le jury, Entretien

35 candidats ont déposé un dossier de candidature, 32 candidats ont été autorisés à concourir, 18 candidats ont été retenus suite à l'admissibilité, 15 candidats ont été retenus à l'admission. 15 étudiants sont entrés en DNSPD 1 en septembre 2017.

3 – LES UNIVERSITÉS

3.1 – Le renforcement du partenariat

3.1.1 – Musique

En 2018, les liens sont toujours aussi réguliers avec l'université Sorbonne-Université tant aux niveaux pédagogiques qu'administratif. Le contexte de ce partenariat est nouveau, puisque la COMUE a fait place à Sorbonne Université au 1er janvier 2018. La place du Pôle supérieur est particulière au sein de l'Alliance Sorbonne-Université : aucun autre pôle n'est membre de droit d'une université de cette ampleur.

Certaines actions peuvent être signalées pour cette année 2018 :

- continuation du Master Recherche et Pratique en musique ancienne associant le PSPBB à l'Université Paris – Sorbonne initié en septembre 2014. A la rentrée 2018, 1 étudiante a été recrutée en première année dans le cadre de ce cursus, un étudiant est inscrit en 2^{ème} année.
- le PSPBB est intégré au Collegium Musicae. A ce titre, il a participé en 2018 aux événements suivants :

Mai-juin 2018 : Association au concours de composition Tremplin jeunes compositeurs Sorbonne université.

Deux concours en parallèle étaient organisés :

- _Concours 1 : **Composition libre** – 10 musiciens au plus – durée maximum : 8 minutes
- _Concours 2 : **Composition imposée** musique de cérémonie solennelle type fanfare – écrite pour 4 ou 5 parties au plus – durée maximum : 2 minutes

Le directeur du PSPBB a représenté la structure au sein du jury de ce concours

Publication imminente des actes du colloque sur le violon, associant Stéphanie Moraly, professeur au PSPBB

Participation au colloque Gainsbourg.

- poursuite du travail conjoint pour prévenir au maximum les chevauchements d'emploi du temps : anticipation des plannings, procédures d'autorisation d'absence, responsabilité partagée.
- Le travail mené en 2017 sur les maquettes des parcours universitaires des étudiants du pôle a abouti à une baisse du nombre d'heures de cours de 815 à 598, dans le cadre des nouvelles maquettes déposées par l'université.
- travail croisé de coordination et de traitement des dossiers de mobilité Erasmus

Partenariat avec Paris 8

Le partenariat qui s'est mis en place avec l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis est effectif à la rentrée 2017-2018, et porte sur :

- Le suivi d'un parcours de Licence de musicologie destiné aux étudiants des cursus de DNSPM jazz et Musiques Actuelles Amplifiées, dont les attentes n'étaient pas satisfaites par l'offre du cursus en Sorbonne.
- La poursuite du Master Improvisation et création, en partenariat pédagogique avec l'équipe enseignante du PSPBB. 4 candidatures ont été reçues cette année dont 3 ont été retenues, avec l'ambition d'augmenter ce nombre de candidatures l'année prochaine en anticipant davantage la communication, en l'intensifiant, et en mettant en valeur les réalisations des étudiants. Ce diplôme est unique en France.

3.1.2 – Théâtre

Le dialogue constant établi par la Conseillère aux Etudes, Carole Bergen, avec la direction de l'UFR Arts et Médias de l'Université, permet un fonctionnement optimum du partenariat entre le PSPBB / ESAD et l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3. Les liens sont établis de façon solide et productive. L'établissement des programmes et plannings se décide en totale concertation et harmonie. Le partenaire universitaire est à l'écoute des désirs et orientations de l'Esad qui par ailleurs respecte les programmes et l'autonomie des professeurs de l'université. Le contenu des programmes est le fruit de la collaboration et de l'échange constant entre Esad et Université.

Pour l'année 2017-2018, les stages offerts par l'ESAD ont concernés les élèves de L3 de Paris 3, pour le stage de recherche et interprétation autour d'*Une Nuit Arabe* de R. Schimmelpfening se déroulant au Théâtre de la Cité Internationale et dirigé par Antoine Caubet ; et les élèves de L1 de Paris 3 et de première année de l'ESAD pour un stage commun autour du mouvement et de son interprétation se déroulant également au Théâtre de la Cité Internationale, dirigé par la chorégraphe Kaori Ito.

Tableau récapitulatif des cours pour l'année 2017/2018

Semestre 1 / L1	Approche historique des textes et de la scène 1 Dramaturgie, évolution et analyse Le jeu en anglais	Marcus Borja Julia Gros de Gasquet Christine Farenc
Semestre 2 / L1	Approche historique des textes et de la scène 2 Le jeu en anglais	Romain Piana Christine Farenc
Semestre 3 / L2	Dramaturgie, évolution et analyse	Julia Gros de Gasquet
Semestre 4 / L2	Atelier Pratique diversifiée (Stage Mixte)	Mirabelle Rousseau

	ESAD/Paris 3) Berthold Brecht	
Semestre 5 / L3	Consolidation du projet professionnel : Atelier pratique : Philosophie pratique à l'usage de l'acteur	Claire Dupont Christine Farenc

Depuis la rentrée 2014, le formatage de la licence Etudes Théâtrales - Parcours ESAD, dans l'arborescence de la scolarité de Paris 3, simplifie les inscriptions et réinscriptions administratives des étudiants et permet, comme convenu dans la convention, de valider par équivalence le parcours des élèves ayant déjà validé leur licence à Paris 3.

3.1.3 – Danse

La convention tripartite PSPBB, IFPRO et Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis a été signée en janvier 2014. L'avenant à la convention signée en novembre 2016 renouvelle la convention pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

3.2 – Les perspectives de développement

3.2.1 – Musique

Divers projets sont envisagés ou à l'étude :

- Mise en place d'un DNSPM de Direction de chœur, Nota bene : le Pôle est habilité pour le parcours direction d'ensemble, ce qui l'habilite de facto dans le domaine de la direction de chœur.

3.2.2 – Théâtre

L'ouverture du parcours DE Théâtre renforce nos liens avec l'Université par la présence de professeurs dans les jurys (notamment pour les épreuves de culture générale et théâtrale) et la présence de plusieurs enseignants de Paris 3 prenant en charge des modules de la maquette de formation au Diplôme d'Etat.

Ce partenariat sera formalisé pour l'année scolaire 2018-2019 par la signature d'un avenant à convention entre l'ESAD et l'université Paris 3.

3.2.3 – Danse

Le partenariat avec l'université Paris 8 a commencé en 2013 – 2014. Ce partenariat fonctionne bien, et des rencontres régulières avec la responsable universitaire de ce parcours permet d'en conforter la pertinence.

4 – LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES MARQUANTES

4.1 – Les master classes

4.1.1 – Musique

Les master classes permettent la rencontre et l'échange d'expérience entre de jeunes musiciens et des professionnels de haut niveau.

Plusieurs critères orientent la sélection du PSPBB quant aux choix des artistes-intervenants :

- l'ouverture à l'international : celle-ci est primordiale. En 2018, **7** masterclasses sur **12** ont été données par des artistes étrangers ou de renommée internationale dont la plupart sont enseignants dans des établissements prestigieux et reconnus.
- la proposition d'un axe ou d'une thématique : fil rouge de la master classe permettant de « structurer » les interventions.
- le respect d'une certaine homogénéité, notamment en termes de disciplines.

Les enseignants du PSPBB sont pleinement associés à l'élaboration de la programmation de la saison de master classes. Ils sont invités à faire part de leurs idées et suggestions de collaboration à l'administration et à l'équipe de direction. Leurs rapports privilégiés avec les artistes facilitent les premiers contacts avec l'administration et

l'organisation des interventions. Le PSPBB encourage les enseignants à favoriser les échanges avec leurs homologues dans des établissements partenaires, via le biais notamment du programme Erasmus.

Enfin, pour chaque master classe, un professeur référent se charge de coordonner les interventions et les programmes des étudiants.

L'accent est mis auprès des professeurs et des étudiants sur l'importance de venir assister aux master classes, indépendamment de la discipline enseignée.

Un des objectifs du PSPBB est enfin d'exporter quelques master classes « hors les murs » dès que l'opportunité se présente.

En 2018, le PSPBB a proposé à ses étudiants, ses enseignants et son public de participer et/ou d'assister à **16** masters classes.

Musique Classique à contemporain :

- Pascal Devoyon, piano
- Marianne Sytchkov, chant lyrique / prononciation russe
- Jutta Puchhammer, alto
- Svetlin Roussev, violon
- Bernard Roubeau, orthophonie (chant lyrique)
- Rafael Yebra, saxophone (Erasmus+)
- Yegor Dyachkov, violoncelle

Musique ancienne :

- Pieter Dirksen, clavecin
- Chiara Banchini, violon baroque
- William Dongois, flûte à bec
- Andreas Scholl, chant baroque
- Barnabé Janin, improvisation
- Pierre Hamon, flûte à bec

Jazz et musiques improvisées :

- Mickaël Cheret, saxophone
- Ourania Lampropoulos
- Trio Tarenzi

4.1.2 – Théâtre

En plus des sessions d'interprétation avec les artistes invités, plusieurs professionnels sont venus à l'ESAD pour des conférences, master-classes ; les élèves ont participé à des lectures hors les murs :

- 2eA - **Master-Class** avec la Compagnie **Dave SAINT-PIERRE** Du 9 au 12 octobre 2018 au Théâtre Le TARMAC. Partenariat ESAD/TARMAC.
- 2eA et 1eA : Lectures publiques dirigées par Serge Tranvouez dans le cadre de la manifestation « les In-Ouïs » textes lauréats d'aide à la création Artcena. Le 12 novembre 2018 à Artcena. Partenariat ESAD/ARTCENA

4.1.3 – Danse

De nombreuses Master classes ont eu lieu en 2018 :

février 2018 : Milton Meyers –Jacob's Pillow(DNSP1), Chet Walker Jacob's Pillow (DNSP1), Toni Pierce-compagnie TU dance (DNSP3) 13 mars 2018 Chantal Loial / Cie Difekako - 15/16 mars 2018 Emmanuelle Duc

(Cie PGK) - 20 mars 2018 Carl Portal - 22/23 mars 2018 Alain Gruttadauria/Cie La Licorne - 29/30 mars 2018 Rozenn Jacon 29/30 mars Pascal Loussouarn - 6 avril 2018 Rozenn Jacon, 03/04 mai 2018 Virginie Caussin (répertoire Preljocaj) - 12/13 avril 2018 Cie Akram Kahn - 17/18 mai 2018 Cie Inosbadan (danse en suspension) – 10 avril/ 29 mai 2018 Feldenkrais Rozenn Jacon, (DNSPD2) 17/18/19 octobre 2018 BATSHEVA DANCE COMPANY - 20/21 décembre 2018 Pascal Beugre Tellier cie La Baraka Abou Lagraa octobre 2018 : Wayne Barbaste (DNSP1 seuls, DNSP2 avec stagiaire), Angelo Monaco (DNSP2 avec stagiaires ifpro), Lynn Simonson, Martine Mattox.

4.2 – Les partenariats pédagogiques en musique

Le PSPBB a renforcé ses partenariats pédagogiques en 2018 tout en se rapprochant de nouvelles structures.

Ces partenariats ont pour objectif :

- une professionnalisation de la formation
- placer nos étudiants en mises en situation professionnelle et apprentissage de la scène
- l'organisation de master classes
- la mise en œuvre de travaux de recherche
- les échanges pédagogiques

Ont été partenaires du PSPBB en 2018 :

- Art de la Fugue
- Centre de musique baroque de Versailles
- Chœur et Orchestre Sorbonne Universités
- Cité de la Musique-Philharmonie de Paris
- Conservatoire Jean-Baptiste Lully de Puteaux
- Editions W
- Faculté de musique de l'Université de Montréal
- Le Plan
- Orchestre de chambre de Paris
- Orchestre d'harmonie Région centre
- Orchestre de Paris
- Paris Musées - Musée d'Art moderne de la Ville de Paris
- Pôle Aliénor
- Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers-La Courneuve-Seine-Saint-Denis- Île-de-France dit « Pôle Sup'93 »
- Sorbonne Universités / Collegium Musicae (Sorbonne Universités)
- Théâtre de Rungis

Le partenariat avec Musique sacrée à Notre Dame de Paris

Dans la continuité de la rentrée 2015, le partenariat entre le PSPBB et MSNDP se poursuit : 1 étudiant de MSNDP suit une partie de sa formation au PSPBB.

Les master classes organisées pendant la saison par chacun des deux établissements sont accessibles aux étudiants des deux structures.

En 2018, MSNDP continue de donner l'opportunité à plusieurs étudiants instrumentistes du PSPBB de participer à des activités d'apprentissage de la scène.

4.3 – Les manifestations en théâtre

4.3.1 – Le festival des écoles supérieures

Pour sa neuvième édition, l'ESAD a participé au festival des écoles supérieures de théâtre organisé à la Cartoucherie de Vincennes et en hors les murs par le théâtre de l'Aquarium. Le spectacle de sortie des troisième année : *Carillon et scarabée* a été mis en scène par Jeanne Candell et Lionel Gonzalez et présenté en « hors les murs » du festival du 26 au 29 juin 2018 au Théâtre de la Cité Internationale.

4.3.2 – autres

Grâce aux nombreux partenariats avec les structures, l'ESAD a pu faire de nombreuses présentations publiques en 2017-2018.

- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**
London Calling. Théâtre des Îlets - CDN de Montluçon
La promotion 2018 de l'ESAD sera en résidence au Théâtre des Îlets – CDN de Montluçon avec Nadège Prugnard et Guy Alloucherie. *London Calling*, leur atelier de création, est un travail de recherche théâtrale sur la question des réfugiés politiques. Mardi 3 – dimanche 8 octobre 2017. Partenariat ESAD/PSPBB – Théâtre des Îlets - CDN de Montluçon – Cie HVDZ.
- **RESIDENCE A LA CHARTREUSE- Centre national des écritures du spectacle Villeneuve-lez-Avignon**
Jeudi 5 – mercredi 25 octobre 2017. La promotion 2019 de l'ESAD sera en résidence à La Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon pendant trois semaines. Ils travailleront avec les auteurs Philippe Malone, Joséphine Serre, Daniel Keene et rencontreront les autres artistes résidents. Partenariat ESAD/PSPBB – La Chartreuse, Centre national des écritures du spectacle
- **CARTE BLANCHE : Traviata story**
Suite à la résidence de création au Théâtre de la Cité internationale (11 – 16 décembre), Thomas Couppey (Promo 2018) présentera son projet de carte blanche. Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2017 Théâtre de la Cité internationale, Paris. Partenariat ESAD/PSPBB – Théâtre de la Cité internationale.
- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**
Que je t'aime. Présentations publiques de l'atelier de création dirigé par Frédéric Cherbœuf
Étudiants en DNSPC 3. Vendredi 2 février 2018 19h et Samedi 3 février 2018 17h.
Théâtre Paris Villette – Le Grand Parquet. Partenariat ESAD/PSPBB - Théâtre Paris Villette.
- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**
Résidence (19-24 février) et présentations publiques **Variations sur la rencontre.** Dirigées par **Marine Garcia-Garnier**, en collaboration avec l'Ecole Nationale de Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois. Étudiants en DNSPC 3. Vendredi 23 et samedi 24 février 2018 – Le CENTQUATRE-PARIS. Partenariat ESAD/PSPBB – Le CENTQUATRE-PARIS – ENACR.
- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**
Ouverture d'atelier Théâtre de la Cité internationale, Paris
Présentation publique Jeudi 29 et/ou 30 mars 2018 de l'atelier dirigé par **Eddy d'Aranjo et Ferdinand Flame**, élèves de la section *mise en scène* de l'école du Théâtre National de Strasbourg, suite à la résidence au Théâtre de la Cité internationale (13 – 31 mars). Partenariat ESAD/PSPBB – Théâtre de la Cité internationale.
- **ATELIER DE CRÉATION / THÉÂTRE (ESAD)**
Pulsion. Atelier chorégraphique dirigé par **Claude Brumachon et Benjamin Lamarche.**
Présentations publiques à l'ESAD. Mars 2018. Etudiants en DNSPC 3.
- **PERFORMANCE / THÉÂTRE (ESAD)**
La Voix du plus fort. Performances pour les Nuits du **Louvre** dirigées par **Marcus Borja**, avec les acteurs de la promotion 2018 et des étudiants du département de musique ancienne. Vendredi 6, mercredi 11 et vendredi 13 avril 2018. Musée du Louvre, Paris
- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**
La mer est ma nation H. Moughanie. Lecture du texte lauréat du Comité de lecture du Tarmac dirigée par Carole Bergen avec les DNSPC 2. Mercredi 13 juin 2018 au théâtre du Tarmac. Partenariat ESAD/TARMAC.
- **ATELIER DE CRÉATION / THÉÂTRE (ESAD)**
Ouverture de l'atelier de création dirigé par Serge Tranvouez
Étudiants en DNSPC 2. Jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018
- **REPRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**
Carillon et scarabée. Création spectacle de sortie dirigée par **Jeanne Candel et Lionel Gonzalez**
Étudiants en DNSPC 3. Du Mardi 26 au vendredi 29 juin 2018– Théâtre de la Cité internationale, Paris. Partenariat ESAD/PSPBB – Théâtre de la Cité internationale.
- **REPRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**
Les Prétendants. **JL Lagarce.** Présentations publiques de l'atelier de **Cédric GOURMELON.** Les 15 et 16 novembre 2018 à l'ESAD avec les DNSPC2.

- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**

Dénicher la Fabrique. Représentations de l'atelier de **Serge TRANVOUEZ, sur des textes d'Hakim BAH**, écrits lors de sa résidence au Tarmac.
DNSPC 2, Le 20 décembre 2018 au TARMAC.

De nombreuses ouvertures d'ateliers ont également lieu à l'ESAD :

1eA – Ouverture de l'atelier de Mathieu Genet – jeudi 30 novembre et vendredi 1- décembre 2017/ ESAD

2eA – Ouverture de l'atelier de Valérie Dréville – jeudi 30 novembre et vendredi 1- décembre 2017 / ESAD

1eA – Ouverture de l'atelier de Guy-Pierre Couleau – jeudi 18 et vendredi 19 janvier 2018 / ESAD

1eA – Ouverture de l'atelier de Thomas Quillardet – jeudi 15 et vendredi 16 février 2018 / ESAD

2eA – Ouverture de l'atelier « Masque » de Igor Mendjinsky – jeudi 15 et vendredi 16 mars 2018 / ESAD

2eA – Ouverture de l'atelier dirigé par Clément Bondu – Etape de travail. Atelier prolongé en 2018/2019- Les Plateaux Sauvages/ Semaine du 30 avril au 4 mai 2018.

3eA – Atelier de création « clown » dirigé par Lucie Vallon. Semaine du 30 avril au 5 mai 2018.

1eA – Ouverture de l'atelier « Masque » de Igor Mendjinsky – jeudi 24 et vendredi 25 mai 2018 / ESAD

2eA- Présentation de l'atelier de création mené par Cédric Gourmelon. Semaine du 28 mai au 1- juin / ESAD

1eA – Ouverture de l'atelier de Sara Llorca – Juin 2018 / ESAD

4.4 – L'ouverture du DE Théâtre

Depuis Juillet 2016, le PSPBB est habilité par le Ministère de la Culture à délivrer le diplôme d'Etat de Professeur de Théâtre.

Le premier examen sur épreuves ainsi que les premiers examens et concours d'entrée en formation initiale et continue se sont déroulés au printemps 2017.

Les candidats à la deuxième session de l'examen sur épreuve à l'ESAD ont passé l'examen en mars 2018.

Ce nouveau parcours de formation au sein du PSPBB/ESAD renforce les liens et relations avec l'enseignement initial du théâtre sur le territoire de l'Ile-de-France

Les professeurs titulaires du DE ou du CA enseignant à la Ville de Paris ou dans les communes d'Ile de France participent aux jurys d'examen. Les stagiaires en formation sont accueillis en stages de mise en situation professionnelle dans les conservatoires de Paris et de sa région, les structures partenaires telles la MGI, les Plateaux Sauvages, le CDN de Sartrouville, en charge des activités artistiques périscolaires, des ateliers de pratiques artistiques et des options théâtre du baccalauréat.

Une deuxième session de formation initiale et continue a débuté en juin 2018 pour une sortie de diplôme en mars et juin 2019.

Ce parcours s'appuie également sur un partenariat fort entre les trois écoles habilitées à délivrer le DE : Le PSPBB, l'ERAC et la Comédie de St Etienne.

Ce partenariat est efficient et fonctionne dans un aller-retour d'échanges, d'expériences, de décisions et de partage de jury tout à fait bénéfiques.

4.5 – Les manifestations en danse

- **Tout sauf Debussy** 3 février 2018 Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris

LE SAUT DE L'ANGE - Chorégraphie : Dominique BAGOUET - 1987 / Reconstruction Priscilla DANTON - Avec les étudiants DNSPD 3 - **GET HIGHER** - Chorégraphie : Wayne BARBASTE - 1988 / Reconstruction Géraldine ARMSTRONG - Musique : Bob Telson (extrait de l'œuvre The Gospel at Colonus) - Avec les étudiants DNSPD 1 - **RÊVERIE** Sous la direction de Cathy GROUET - Musique : Erik Truffaz et Chris Hayward - Avec les étudiants DNSPD 3 - **NO Mr D...** - Chorégraphie : Patricia ALZETTA avec les étudiants DNSPD 1 - Musique : Deborah Shannon, création, wavedrum, piano électrique, jamman - Timothée Isnard, étudiant en DNSPD 1- année, guitare – Bruno Anguera, piano acoustique- Avec les étudiants DNSPD 1 - **HEAVY DANCE** - Sous la direction de Patricia KARAGOZIAN et Joe QUITZKE - Musique : *Evidence*, Thelonious Monk, arrangement Xavier Belin et

Eli Frot - Joachim Baumerder, violon – Eli Frot, piano, percussions – Xavier Belin, piano - Jean-Baptiste Pinet, batterie – Adrien Prochasson, contrebasse - Avec les étudiants DNSPD 3

• « **Rencontres chorégraphiques** » organisées par le Conservatoire de Vanves - samedi 31 mars 2018.
Création 2018 : « S » - Chorégraphie : Alain Gruttadauria - Direction musicale : Stéphane Kerecki - Musique enregistrée : création collective – Simon Lacouture, Jean Loup Siaux, Vivien Cheneveau, Yves Yann Lavaly, Matthieu Bellon - Interprètes danse DNSPD1.

• **Scène ouverte à la danse jazz** mercredi 7/jeudi 8 mai 2018 MPAA

À LA CROISÉE DE NOS CHEMINS - Chorégraphie : Carl Portal avec les étudiants DNSPD 3ème année - Musique : Armand Amar / *La Halte* (album *La traversée*) et Bachar Mar Khalife / *Ya Ballad* (album *Ya Ballad*)

NO Mr D... Chorégraphie : Patricia ALZETTA avec les étudiants DNSPD 1 - Musique : Deborah Shannon, création, wavedrum, piano électrique, jamman - Timothée Isnard, étudiant en DNSPD 1ère année, guitare - Bruno Anguera, piano acoustique

CARTE BLANCHE NEOS - Marine Stojanowski - Chorégraphie : Marine Stojanowski - Musique : Chapelier Fou i.o. Avec les étudiantes DNSPD 3

CARTE BLANCHE « CABINET DE CURIOSITÉ » - Eugénie Dal Molin / Caroline Loiseau - Chorégraphie : Eugénie Dal Molin, Caroline Loiseau - Musique : Swod, Intro, Gehen Danseuses : Caroline Loiseau, danseuse invitée - diplômée DNSPD de la promotion Wayne Barbaste (2015), Eugénie Dal Molin danseuse invitée - diplômée DNSPD de la promotion Patrice Valéro (2017).

CARTE BLANCHE « À BIENTÔT » - Johana Maledon - Chorégraphie : Johana Maledon - Musique : Django Reinhardt, *Between the Devil and the Deep Blue Sea* ; Cliff Martinez, *Messenger Walks Among Us* ; Enregistrements durant un voyage en Israël et créations musicales de Johana Maledon avec les étudiantes DNSPD 3

S - Chorégraphie : Alain Gruttadauria - Direction musicale : Stéphane Kerecki Avec les étudiants DNSPD 1 Musiciens : Mathieu Bellon - sax ténor, Vivien Cheneveau - basse, Simon Lacouture - batterie, Yves Yann Lavaly - piano, Jean Loup Siaux - guitare.

ESCAPADES (Extrait) - Chorégraphie : Uri Sands création 2013 / Reconstruction Toni Pierce-Sands / Répétitrice Kaitlin Setzke Bell - Musique : Bill Perkins Baia (Album Bossa Nova Ville), Amon Tobin Nightlife (Album Permutation) Avec les étudiants DNSPD 3

• **Examen de sortie Promotion 2018 Patricia Karagozian Vendredi 15 juin 2018 - 13h30 Auditorium – Conservatoire de Vanves - L'Ode –**

ESCAPADES (extrait) Chorégraphie : Uri Sands (création 2013) / Reconstruction Toni Pierce-Sands- Répétitrice : Kaitlin Setzke Bell - Interprètes : Tizia Barcet, Natacha Gourvil, Héloïse Grand, Robin Lehoux, Sarah Lozano, Johana Maledon, Julie Neto, Marine Stojanowski, étudiants DNSPD 3 - Musique : *Baia*, Bill Perkins ; *Nightlife*, Amon Tobin - **VARIATION IMPOSÉE - La touche de Jeans**

Chorégraphie : Bruce Taylor (création) - Musique : *Could*, Elderbrook - Ordre de passage – étudiants DNSPD 3: " Natacha Gourvil " Julie Neto " Johana Maledon " Héloïse Grand " Sarah Lozano " Marine Stojanowski " Robin Lehoux, " Tizia Barcet –

Natacha Gourvil

VARIATION DE RÉPERTOIRE : **WE ARE CONQUERORS (extrait)**

Chorégraphie : Rick Odums

Musique : *Stand*, Donnie McKlurkin

Julie Neto

VARIATION DE RÉPERTOIRE : **SEABIRD**

Chorégraphie : Patricia Karagozian

Avec la participation d'Emmanuelle Duc pour la reconstruction

Musique : *Seabird*, Mike Karagozian

Johana Maledon

VARIATION DE RÉPERTOIRE : **SEABIRD**

Chorégraphie : Patricia Karagozian

Musique : *Seabird*, Mike Karagozian

Héloïse Grand

VARIATION DE RÉPERTOIRE : **SEABIRD**

Chorégraphie : Patricia Karagozian

Musique : *Seabird*, Mike Karagozian

Sarah Lozano

VARIATION DE RÉPERTOIRE : **SEABIRD**

Chorégraphie : Patricia Karagozian

Musique : *Seabird*, Mike Karagozian

Marine Stojanowski

VARIATION DE RÉPERTOIRE : **WE ARE CONQUERORS (extrait)**

Chorégraphie : Rick ODUMS
Musique : *Stand*, Donnie McKlurkin

Robin Lehoux

VARIATION DE RÉPERTOIRE : **SEABIRD**

Chorégraphie : Patricia Karagozian
Musique : *Seabird*, Mike Karagozian

Tizia Barcet

VARIATION DE RÉPERTOIRE : **SEABIRD**

Chorégraphie : Patricia Karagozian
Musique : *Seabird*, Mike Karagozian

Natacha Gourvil

CARTE BLANCHE : **SCHAFE 2.1**

Chorégraphie : Natacha Gourvil

Musique : Social Silence, collectif formé par Hugo Zeitter (ancien étudiant en DNSPM) et Joachim Baumerder (étudiant en DNSPM) avec la participation de Vincent Duchosal (étudiant en DNSPM).

Interprètes : Tizia Barcet, Natacha Gourvil, Héloïse Grand, Robin Lehoux, Sarah Lozano, Johana Maledon, Julie Neto, Marine Stojanowski, étudiants en DNSPD 3ème année, Cassiopée Astasie, Anaïs Hubert, étudiantes en DNSPD 1ère année, Guillaume Elbes, danseur extérieur.

Julie Neto

CARTE BLANCHE : **REGARDE-MOI**

Chorégraphie : Julie Neto

Musiciens : Vivien Chevenaud, basse, étudiant en DNSPM 1, Vincent Duchosal, guitare, étudiant en DNSPM 2, Hugo Zeitter, batterie, ancien étudiant en DNSPM

Interprètes : Tizia Barcet, Natacha Gourvil, Héloïse Grand, Robin Lehoux, Julie Neto, Marine Stojanowski, étudiants en DNSPD 3ème année, Alice Julien, étudiante en DNSPD 1ère année

Johana Malédon

CARTE BLANCHE : **À BIENTÔT**

Chorégraphie : Johana Malédon

Musique : Django Reinhardt *Between the Devil and the Deep Blue Sea* - Cliff Martinez *Messenger Walks Among Us* - Ibrahim Maalouf *Illusions* - Enregistrements durant un voyage en Israël et créations musicales de Johana Malédon

Interprètes : Tizia Barcet, Natacha Gourvil, Sarah Lozano, Johana Maledon, Julie Neto, Marine Stojanowski, étudiantes en DNSPD 3ème année

Héloïse Grand

CARTE BLANCHE : **HUMAN**

Chorégraphie : Héloïse GRAND

Musique : *Dorothy*, Polo&Pan ; *Shikantaza*, Chinese Man ; *Human*, Sevdaliza ; *Umbrella*, The Baseballs

Interprètes : Tizia Barcet, Natacha Gourvil, Héloïse Grand, Robin Lehoux, Sarah Lozano, Johana Maledon, Julie Neto, Marine Stojanowski, étudiants en DNSPD 3ème année ; Cassiopée Astasie, Anaïs Hubert, étudiantes en DNSPD 1ère année ; Abygaëlle Grand, danseuse extérieure

Avec la participation de Cassiopée Astasie, Anaïs Hubert, Alice Julien, étudiantes en DNSPD 1ère année ; Guillaume Elbes, danseur extérieur

Sarah Lozano

CARTE BLANCHE : **LOOP**

Chorégraphie : Sarah Lozano

Musique : Portico Quartet, *City of glass* ; Trentemoller, *While the cold winter waiting* et *Always something better*

Interprètes : Héloïse Grand, Robin Lehoux, Sarah Lozano, Johana Maledon, Julie Neto, étudiants en DNSPD 3ème année

Marine Stojanowski

CARTE BLANCHE : **NEOS**

Chorégraphie : Marine Stojanowski

Musique : Chapelier Fou *i_o*

Interprètes : Tizia Barcet, Natacha Gourvil, Johana Maledon, Marine Stojanowski, étudiantes en DNSPD 3ème année

Robin Lehoux

CARTE BLANCHE : **PIERRE DE GUI**

Chorégraphie : Robin Lehoux

Musique : *Dark Magic Music*, Goëtia ; *Aftergold*, Big Wild
Interprètes : Robin Lehoux, Sarah Lozano, étudiants en DNSPD 3ème année, Anaïs Hubert, Alice Julien, étudiantes en DNSPD 1ère année

Tizia Barcet

CARTE BLANCHE : **C'EST PAS JOLI LES GROS MOTS DANS LA BOUCHE D'UNE FILLE**

Chorégraphie : Tizia Barcet

Musique : Reprise de *Siempre me quedara*, Bebe, *Ya Nas*, Bachar Mar-Khalifé

Interprètes : Tizia Barcet, Natacha Gourvil, Héroïse Grand, Sarah Lozano, Johana Maledon, Julie Neto, Marine Stojanowski, étudiantes en DNSPD 3ème année

Avec la participation au chant et à la guitare : Marine Stojanowski, Cassiopée Astasie, Anaïs Hubert et Timothée Isnard, étudiants en DNSPD 1ère année.

4.6 – Promotion et parrainage

Les trois départements pédagogiques, musique, théâtre et danse jazz, se sont réunis pour une remise des diplômes commune qui s'est tenue le 16 octobre 2018.

Philippe Jaroussky, contreténor, succède à Michel Portal, en tant que parrain de la promotion DNSPM 2018 du PSPBB.

Promotion 2010 – Georges Prêtre

Promotion 2011 – Betsy Jolas

Promotion 2012 – Bertrand Chamayou

Promotion 2013 – Deborah Nemtanu

Promotion 2014 – Marc Coppey

Promotion 2015 – Martial Solal

Promotion 2016 – Natalie Dessay

Promotion 2017 – Michel Portal

Promotion 2018 – Philippe Jaroussky

Patricia Karagozian, danseuse, chorégraphe et professeure de danse, est la marraine de la promotion DNSP Danseur Jazz 2018 du PSPBB.

Laurence De Magalhaes et Stéphane Ricordel, directeurs du Montfort Théâtre, étaient les parrain et marraine de la promotion DNSPC 2018 du PSPBB.

Les cinq engagements du parrain ou de la marraine sont :

- donner son nom à la promotion sortante
- remettre le diplôme aux lauréats
- prévoir un temps d'échanges « en privé » avec les étudiants diplômés
- prêter un regard bienveillant sur le futur des jeunes lauréats
- participer à une activité du PSPBB (masterclass, concert, rencontre professionnelle, jury)

Le Pôle Étudiant PSPBB s'est particulièrement investi dans la préparation de cet événement en organisant un cocktail de réception et en proposant une vidéo *Fast&Curious* des diplômés Danse jazz.

5 – L'INTERNATIONAL

5.1 – Erasmus

Depuis 2009, le PSPBB participe au programme européen Erasmus.

En 2014, la Charte Erasmus, initialement attribuée pour la période de 2009 à 2013, a été renouvelée jusqu'en 2020 (numéro de la nouvelle charte : 255023-LA-1-2014-1-FR-E4AKA1-ECHE) dans le cadre du nouveau programme européen rebaptisé « Erasmus + ».

En participant aux « projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur » (Action clé n°1 de mobilité de l'enseignement supérieur du programme Erasmus), le PSPBB a tissé des liens avec des universités et conservatoires européens. Les étudiants du PSPBB peuvent ainsi approfondir leurs pratiques artistiques dans une démarche de partage et d'ouverture, renforcer leur potentiel en termes d'insertion professionnelle ou encore préparer leur poursuite d'études à l'étranger.

Le dispositif Erasmus + fonctionne selon plusieurs grands principes :

- le maintien de l'inscription de l'étudiant dans son établissement d'origine,
- la gratuité des droits d'inscription et de la formation dans l'établissement d'accueil,
- la reconnaissance des enseignements dispensés à l'étranger dans le cursus national grâce au système des ECTS,
- la possibilité de recevoir une aide financière de l'Union européenne.

En 2018, quatre nouveaux accords interinstitutionnels ont été signés dans le cadre Erasmus :

- University of Miskolc (Hongrie)
- Conservatorio Superior de Música de Vigo (Espagne)
- Kunstuniversität Graz (Autriche)
- Escola Superior de Música e Artes do Espectáculo, Porto (Portugal)

Depuis 2011, le PSPBB a signé des partenariats interinstitutionnels Erasmus avec les établissements suivants :

Pays	Ville	Institution	Code Erasmus
Allemagne	Berlin	Universität der Künste	D BERLIN03
	Detmold	Hochschule für Musik Detmold	D DETMOLD01
	Düsseldorf	Robert Schumann Hochschule	D DUSSELD06
	Essen	Folkwang Universität der Künste	D ESSEN02
	Freiburg	Hochschule für Musik Freiburg	D FREIBUR03
	Karlsruhe	Hochschule für Musik Karlsruhe	D KARLSRUHE03
	Lübeck	Musikhochschule Lübeck MHL	D LUBECK02
	Munich	Hochschule für Musik und Theater München	D MUNCHEN03
	Rostock	Hochschule für Musik und Theater Rostock	D ROSTOCK02
	Trossingen	Staatliche Hochschule für Musik Trossingen	D TROSSIN01
	Weimar	Hochschule für Musik Franz Liszt Weimar	D WEIMAR02
Autriche	Graz	Kunstuniversität Graz	A GRAZ03
	Linz	Anton Bruckner Privatuniversität für Musik, Schauspiel und Tanz	A LINZ 17
Belgique	Bruxelles	Conservatoire Royal de Bruxelles	B BRUSSEL07
		Koninklijk Conservatorium Brussel – School of Arts (Erasmushogeschool Brussel)	B BRUSSEL46
	Namur	Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie	B NAMUR13
Bulgarie	Sofia	National Academy of Music "Prof. Pancho Vladigerov"	BG SOFIA13
Danemark	Aarhus	The Royal Academy of Music, Aarhus/Aalborg	DK AARHUS05

Espagne	Barcelone	Conservatori del Liceu	E BARCELO30
	Málaga	Conservatorio Superior de Música de Málaga	E MALAGA02
	Vigo	Conservatorio Superior de Música de Vigo	E VIGO03
Estonie	Tallin	Estonian Academy of Music and Theatre	EE TALLIN03
Hongrie	Budapest	Liszt Ferenc Academy of Music	HU BUDAPES25
	Miskolc	University of Miskolc	HU MISKOLC01
Italie	Bologna	Conservatorio di Musica Giovan Battista Martini	I BOLOGNA04
	Frosinone	Conservatorio di Musica Licinio Refice	I FROSINO02
	Latina	Conservatorio Statale di Musica Ottorino Respighi de Latina	I LATINA02
	Pesaro	Conservatorio Statale di Musica "Gioachino Rossini"	I PESARO01
	Roma	Accademia Nazionale d'Arte Drammatica Silvio d'Amico	I ROMA29
		Saint Louis College of Music	I ROMA30
		Conservatorio di Musica Santa Cecilia	I ROMA09
	Salerno	Conservatorio di Musica Giuseppe Martucci Salerno	I SALERNO02
	Sassari (Sardaigne)	Conservatorio di Musica "L. Canepa"	I SASSARIO2
	Verona	Conservatorio di Musica Evaristo Felice Dall'Abaco	I VERONA02
Vicenza	Conservatorio "A. Pedrollo" di Vicenza	I VICENZA03	
Lettonie	Riga	Jazeps Vitols Latvian Academy of Music	LV RIGA05
Norvège	Oslo	Norwegian College of Dance	N OSLO42
Pays-Bas	Amsterdam	Conservatorium van Amsterdam	NL AMSTERD07
	Groningen	Prince Claus Conservatoire	NL GRONING03
	La Haye	Royal Conservatoire, University of the Arts	NL S-GRAVE05
	Rotterdam	CODARTS - Hogeschool voor de Kunsten	NL ROTERD09
Pologne	Cracovie	The Academy of Music in Krakow	PL KRAKOW09
	Varsovie	Uniwersytet Muzyczny Fryderyka Chopina	PL WARSZAW09
Portugal	Porto	Escola Superior de Música e Artes do Espectáculo	P PORTO05

Suède	Malmö	Malmö Academy of Music - Faculty of Fine and Performing Arts - Lund University	S LUND01
	Stockholm	Kungliga Musikhögskolan i Stockholm - KMH (Royal College of Music in Stockholm)	S STOCKHO11
Suisse	Genève	Haute École de Musique Genève – HEM-GE	CH DELEMON02
	Lausanne	Haute École de Musique - HEMU	
Turquie	Istanbul	Istanbul State Conservatory - Mimar Sinan Fine Arts University	TR ISTANBU06
		Turkish Music Conservatory - Istanbul Teknik Universitesi (ITÜ)	TR ISTANBUL04

5.1.1 – Mobilités étudiantes

5.1.1.1 – Mobilités étudiantes sortantes

Au début de l'année 2018, 2 étudiants étaient en séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'Erasmus + (année scolaire 2017-2018) :

- Léa D'Antonio (DNSPM – Musique ancienne – flûte à bec), Hochschule für Musik de Karlsruhe (Allemagne) – séjour de septembre 2017 à juillet 2018.

À la rentrée 2018, 5 étudiants sont partis en séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'Erasmus+ :

- Akira Lee Barrios Escalona (DNSPM – Classique à contemporain - Hautbois), Hochschule für Musik und Theater München (Allemagne) – séjour d'octobre 2018 à juillet 2019.
- Flore-Elise Capelier (DNSPM – Classique à contemporain – Piano), Anton Bruckner Privatuniversität Linz (Autriche) – séjour d'octobre 2018 à juillet 2019.
- Diane Cesaro (DNSPM – Classique à contemporain – Violon), University of the Arts The Hague (Pays-Bas) – séjour de septembre 2018 à février 2019.
- Mélanie Haas (DNSPM – Classique à contemporain – Clarinette), ESMAE Porto (Portugal) – séjour de septembre 2018 à juillet 2019.
- Ida Zurfluh (DNSPM – Classique à contemporain – Violon), Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie de Namur (Belgique) – séjour de septembre 2018 à janvier 2019.

5.1.1.2 – Mobilités étudiantes entrantes

Au deuxième semestre de l'année scolaire 2017-2018, 9 étudiants étaient en séjour d'études au PSPBB dans le cadre d'Erasmus+ :

- Daniel Bucurescu (piano), Hochschule für Musik und Theater de Rostock (Allemagne) – séjour de septembre 2017 à juin 2018.
- Andrea Dahl (danse jazz), Norges Dansehoyskole d'Oslo (Norvège) – séjour de janvier à avril 2018.
- Martin Kocian (contrebasse jazz), Anton Bruckner Privatuniversität für Musik, Schauspiel und Tanz de Linz (Autriche) – séjour de septembre 2017 à janvier 2018.
- Lisa Kristoffersen (danse jazz), Norges Dansehoyskole d'Oslo (Norvège) – séjour de janvier à avril 2018.
- Jan-Henryk Rentel (harpe), Hochschule für Musik de Detmold (Allemagne) – séjour de septembre 2017 à juin 2018.
- Ketevani Tigashvili (hautbois), Hochschule für Musik und Theater de Munich (Allemagne) – séjour de septembre 2017 à juin 2018.
- Lia J. von Blarer (art dramatique), Hochschule für Musik und Theater de Rostock (Allemagne) – séjour de janvier à juin 2018.
- Jakob Eduard Wagner (guitare), Robert Schumann Hochschule de Düsseldorf (Allemagne) – séjour de septembre 2017 à janvier 2018.

- Michal Wierzgon (batterie jazz), Anton Bruckner Privatuniversität für Musik, Schauspiel und Tanz de Linz (Autriche) – séjour de septembre 2017 à janvier 2018.

À la rentrée 2018, 2 étudiants sont arrivés pour effectuer des séjours d'études au PSPBB dans le cadre d'Erasmus+ :

- Fiorenza Nieddu (violon), Conservatorio de Musica L. Canepa de Sassari, Sardaigne (Italie) – séjour de septembre 2018 à juin 2019.
- Albert van Pham (piano), Malmö Academy of Music at Lund University (Suède) – séjour de septembre 2018 à janvier 2019.

5.1.2 – Mobilités enseignantes

5.1.2.1 – Mobilités enseignantes sortantes

En 2018, 1 mobilité enseignante a été effectuée dans le cadre d'Erasmus+ :

- Jean Michel Goury (DNSPM, saxophone) : 3 jours d'enseignement au Conservatorio Superior de Musica de Vigo (Espagne), en février 2018 (séjour du 26 au 28 février 2018).

5.1.2.2 – Mobilités enseignantes entrantes

En 2018, 1 enseignant a été accueilli dans le cadre d'Erasmus+ :

- Rafael Yebra (saxophone), Conservatorio Superior de Musica de Vigo (Espagne) : 3 jours en février 2018 (séjour du 15 au 17 février 2018)

5.1.3 – Les bourses

Après évaluation d'un dossier de subvention réalisée l'année n-1 par le PSPBB au regard des besoins financiers pour l'année n+1, l'Agence Erasmus + France / Éducation Formation attribue un certain nombre de bourses pour une période allant du mois de juin au mois de septembre de l'année suivante. Ces bourses figurent dans le contrat financier et sont attribuées en fonction de l'optimisation de l'utilisation des bourses allouées les années précédentes.

Les bourses sont calculées de la manière suivante :

- en fonction de la durée exacte de la mobilité pour les étudiants sur la base d'un montant minimum par mois fixé par la Commission Européenne
- sous la forme d'un remboursement des frais a posteriori ou d'une bourse calculée sur la base de montants forfaitaires correspondant aux frais de séjour et de frais de transport fixés par l'agence nationale (Erasmus + France / Éducation Formation) pour le personnel enseignant

En plus des montants fixés pour les bourses, l'agence nationale verse au PSPBB une aide pour l'organisation de la mobilité afin de couvrir les dépenses liées à la gestion de celle-ci. Son montant dépend du nombre total de mobilités et jusqu'à 50% de ce dernier peuvent être transférés pour alimenter l'enveloppe dédiée aux bourses. Cette partie de la subvention ne fait pas l'objet d'un rapport, ni d'un remboursement auprès de l'Agence nationale.

La subvention accordée au PSPBB dans le cadre du Contrat 2017 couvrant la période allant du 1er juin 2017 au 30 septembre 2018 était initialement de 16136 € et devait financer 9 mobilités étudiantes (SMS) et 4 mobilités enseignantes (STA). Le montant dédié à l'organisation de la mobilité s'élevait à 4550 €.

En février 2018, le PSPBB a déclaré lors du rapport intermédiaire, que 3 mobilités étudiantes et 4 mobilités enseignantes étaient effectuées, en cours ou à venir. La subvention a été donc ajustée à la baisse (11353 euros).

Au moment du rapport final soumis en octobre 2018, le PSPBB avait consommé 75,39 % des fonds et financé 16 mois de mobilité pour 3 étudiants et 4 mobilités enseignantes. L'enveloppe dédiée à l'organisation de la mobilité a été réduite à 2450 €.

Force est de constater qu'il est difficile d'estimer les départs d'étudiants au moment de la demande de subvention, car les « échanges » ne répondent pas à des quotas préétablis entre établissements partenaires. La sélection des étudiants se fait toujours à partir d'un dossier de candidature constitué notamment du projet artistique personnel de l'étudiant ; la qualité de la prestation présentée détermine ensuite l'admission. Cette prestation peut prendre la forme d'un enregistrement sonore (pour les musiciens), d'un monologue (pour les comédiens) ou d'une séquence chorégraphique (pour les danseurs). Le nombre d'étudiants partant en mobilité est donc très variable d'une année à l'autre.

Néanmoins, en termes quantitatifs, le PSPBB a consommé 75,39% des fonds alloués.

La subvention accordée au PSPBB dans le cadre du Contrat 2018 couvrant la période allant du 1er juin 2018 au 30 septembre 2019 est de 8334 € et est censée couvrir l'organisation de 3 mobilités étudiantes, 1 mobilité de formation des personnels (STT) et de 3 mobilités enseignantes. L'enveloppe dédiée à l'organisation de la mobilité s'élève à 2450 €.

Par ailleurs, les étudiants peuvent bénéficier selon le pays d'accueil d'autres aides financières spécifiques à l'instar de celles versées par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) dont Akira Lee Barrios Escalona (DNSPM - Hautbois) a bénéficié pour son séjour Erasmus à Munich (octobre 2018-juillet 2019).

En 2018-2019, le PSPBB a pu accorder des bourses de mobilité supplémentaires à 2 étudiantes en séjour d'études en Europe grâce au dispositif régional « Bourses mobilité IDF » financé par la Région d'Île-de-France (montant total distribué : 4349,90 euros). Ces bourses sont cumulables avec les aides Erasmus, ce qui permet aux étudiants à faibles ressources de se consacrer pleinement aux études pendant la durée du séjour à l'étranger.

5.1.4 – Les évolutions

Les étudiants du PSPBB sont de plus en plus conscients de l'importance d'ajouter une expérience internationale à leur parcours. L'augmentation du nombre d'étudiants en mobilité depuis le début de la participation du PSPBB au programme témoigne de cette évolution.

Les partenariats conclus ainsi que l'essor du nombre de demandes d'étudiants étrangers souhaitant venir étudier au PSPBB témoignent également du fait qu'il occupe une place de plus en plus importante dans le paysage européen de l'enseignement supérieur artistique. Le travail de promotion du PSPBB sur la scène internationale est une réussite et doit être continué et encouragé ; certaines écoles, à Londres ou à Berlin par exemple, refusent de conclure de nouveaux partenariats et sont encore très difficiles d'accès pour nos étudiants.

Les enseignants sont également de plus en plus au courant des possibilités offertes par le programme Erasmus, ils accompagnent les étudiants dans leurs démarches et sollicitent le PSPBB quand ils souhaitent partir en séjour d'enseignement à l'étranger.

Si la mobilité est importante pour le département musique, les départements théâtre et danse jazz sont un peu moins impliqués dans le programme Erasmus. Cette réalité vient notamment du fait que l'esprit de troupe est plus prégnant dans ces formations et que l'organisation des cursus, dans lesquels les périodes dédiées à la création sont importantes, freine le départ des étudiants à l'étranger. En outre, de nombreuses écoles théâtrales n'acceptent pas encore les étudiants en échange. Néanmoins, les étudiants acteurs et danseurs sont, eux aussi, de plus en plus attirés par l'international. En danse, les étudiants ne sollicitent pas forcément le programme Erasmus puisqu'un certain nombre d'entre eux effectuent déjà des stages à l'étranger pendant les vacances scolaires.

5.2. – L'Association Européenne des Conservatoires

Le PSPBB est membre de l'Association Européenne des Conservatoires ([AEC](#)), réseau qui rassemble plus de 300 institutions réparties dans 57 pays en Europe et dans le monde. L'AEC œuvre à la structuration et la promotion de l'enseignement supérieur musical en Europe par l'apport de son expertise aux institutions membres et la représentation de leurs intérêts communs auprès des institutions européennes, mais aussi par la promotion des échanges d'expériences et l'organisation d'événements européens.

En 2018, le PSPBB a participé à trois rassemblements de l'AEC :

- Congrès Pop and Jazz Platform au Conservatorio di Musica L. D'Annunzio de Pescara (Italie) du 9 au 10 février 2018 (représentation du PSPBB par Laurent Gardeux, directeur),
- Early Music Platform à l'Université Nationale de Musique de Bucarest (Roumanie) du 25 au 26 mai 2018 (représentation du PSPBB par Bibiane Lapointe, coordinatrice du cursus Musique ancienne),
- Réunion des coordinateurs des relations internationales au Royal Birmingham Conservatoire (Grande-Bretagne) du 13 au 16 septembre 2018 (représentation du PSPBB par Roser Graell Calull, Responsable des relations internationales et de la communication),
- Assemblée Générale de l'AEC à Kunst Uni Graz du 6 au 11 novembre 2018 (représentation du PSPBB par Laurent Gardeux, Directeur, et Roser Graell Calull, Responsable des relations internationales et de la communication).

En septembre 2016, le PSPBB a décidé de participer au projet pilote de mise en place de EASY (European Online Application System), logiciel européen de gestion des candidatures Erasmus proposé par l'AEC (<http://aec.dreamapply.com>).

Depuis plusieurs années, les coordinateurs des relations internationales des institutions membres de l'AEC étaient demandeurs d'un système européen commun de gestion des candidatures Erasmus en ligne, adapté aux institutions d'enseignement supérieur artistique. Dans le cadre du projet FULL SCORE, porté par l'AEC et financé par l'Union Européenne, un groupe de travail de l'association a sélectionné la société estonienne Dreamapply (spécialisée dans le développement de logiciels de candidature dans l'enseignement supérieur) pour développer un logiciel qui devrait permettre de répondre aux besoins des conservatoires européens. Dans cette première étape expérimentale, 41 institutions avaient décidé d'adopter EASY. En 2018, le PSPBB a souhaité continuer à participer au projet, qui a entamé sa deuxième année et qui s'inscrit désormais dans le projet européen « Erasmus Without papers ».

Le PSPBB est également membre de l'International Association of Schools of Jazz (IASJ). Ce réseau rassemble plus de 80 institutions spécialisées dans le jazz réparties dans 40 pays du monde entier et œuvre à la promotion des échanges d'expériences et de la mobilité internationale dans le domaine de la musique jazz. En 2018, Jean-Charles Richard, coordinateur du cursus Jazz et musiques improvisées a participé à l'IASJ Jazz Meeting organisé à Viljandi (Estonie) du 1er au 10 juillet 2019.

La participation du PSPBB à ces réunions est essentielle et permet :

- de se nourrir des expériences des autres établissements d'enseignement supérieur ;
- d'expliquer le fonctionnement de l'enseignement supérieur artistique en France ;
- de faire connaître le PSPBB et d'expliquer le fonctionnement et l'organisation de ses cursus ;
- de faciliter les échanges entre les établissements en nouant de nouveaux contacts et partenariats ;
- de favoriser l'insertion des étudiants du PSPBB dans les cursus de Master proposés à l'étranger.

5.3 – Autres actions

5.3.1 – Mobilité avec la Suisse

La Suisse ne fait plus partie du programme Erasmus depuis le mois de septembre 2014 mais maintient ses échanges avec les pays de l'Union européenne en allouant des bourses aux étudiants qu'elle accueille en séjour d'études.

En 2018, aucun étudiant n'a bénéficié de ce dispositif.

5.3.2 – Partenariat avec la Faculté de musique de Montréal

En septembre 2012, le PSPBB et la Faculté de Musique de l'Université de Montréal ont signé une convention afin d'affirmer leur communauté d'intérêts et d'objectifs dans les domaines académiques et culturels et se sont fixés comme priorités :

- d'améliorer les activités de formation par les échanges d'expériences ;
- de mener des projets conjoints ;
- de favoriser les échanges entre les personnels administratifs ;
- de promouvoir et de développer les mobilités étudiante et enseignante.

5.3.2.1 - Mobilités effectuées en 2018

Mobilité des étudiants (sortante) :

- Avril Desfeux (DNSPM – piano) a été accueillie pour un séjour d'études de 7 mois (septembre 2017 – avril 2018) à l'Université de Montréal.

Mobilité des étudiants (entrante) :

- Julien Deguire (clarinette) a été accueilli au PSPBB pour un séjour d'études de 4 mois (de septembre 2018 à janvier 2019).
- Thomas Gauthier-Lang a été accueilli au PSPBB pour un séjour d'études de 9 mois (de septembre 2018 à juin 2019).

Mobilité des enseignants (sortante) :

- Anne Constantin s'est rendue à l'Université de Montréal du 14 au 24 avril 2018.

Mobilité des personnels (entrante) :

- Accueil d'une délégation de la Faculté de musique de Montréal pour la tenue d'un stand de présentation au CRR de Paris et au CRR de Boulogne-Billancourt en octobre 2018.

- Accueil de représentants de la Faculté de Musique de l'Université de Montréal au PSPBB avec la tenue d'une session d'information à l'attention des étudiants et d'auditions faisant office de concours d'entrée pour les Masters et de sélection pour les séjours d'études (novembre 2018).

5.3.2.2 – Soutiens financiers

Conscient du coût de la vie étudiante à l'étranger, le PSPBB travaille activement à la recherche de solutions de financement pour ses étudiants mais en 2018 aucune bourse n'a pu être versée aux étudiants partis en mobilité en dehors du cadre Erasmus+. Les activités concernant la mobilité des enseignants ont été financées grâce aux fonds de l'établissement.

Jusqu'en 2016, les étudiants du PSPBB ont pu bénéficier des bourses pour effectuer des séjours d'études à l'Université de Montréal grâce au soutien de la Fondation Tissier-Grandpierre / Institut de France (qui a depuis cessé ses activités régulières) et de la communauté d'établissements Sorbonne Universités.

En 2017-2018, deux étudiantes sont parties en séjour d'études à l'Université de Montréal.

Pour l'année scolaire 2017-2018, le PSPBB a fait une demande de subvention à la fondation (qui lui a fait part de son inactivité), à Sorbonne Universités (qui n'a pas pu donner suite à la demande) ainsi qu'à la Région Île-de-France (qui lui a accordé une subvention destinée aux étudiants remplissant un certain nombre de critères sociaux mais qui n'a pas pu être utilisée car aucun étudiant ne remplissait les critères demandés).

5.3.2.3 – Évolution et perspectives

Le partenariat avec Montréal attire de plus en plus les étudiants et professeurs du PSPBB. De la même façon, le PSPBB intéresse davantage les étudiants et enseignants montréalais. En plus de continuer la politique de promotion de la mobilité, le PSPBB et l'Université de Montréal souhaitent approfondir leur coopération dans les années à venir.

5.3.3 – Partenariats avec d'autres institutions hors Erasmus+

En vertu de la convention de partenariat signé avec New York University en janvier 2018, Joachim Baumerder et Antoine Leiser, étudiants du parcours Jazz et musiques improvisées ont participé au Summer Jazz Improv workshop organisé du 1- au 13 juillet 2018 par NYU dans son campus new-yorkais Steindhardt.

6 – OBSERVATOIRE 2017

Le PSPBB poursuit et renforce sa politique de suivi de ses anciens étudiants, musiciens, comédiens ou danseurs.

6.1 – Suivi des musiciens

Enquête portant sur la promotion 2016 (37 répondants sur 50 enquêtés) :

- 1) Poursuite d'études : 73% (27 étudiants)
 - Fin du cursus DE PSPBB : 24% (9 étudiants)
 - Cursus DE autres établissements : 8% (3 étudiants)
 - Master : 43% (16 étudiants) :
 - à l'étranger : 16% (6 étudiants)
 - en France : 27% (10 étudiants) dont la moitié dans l'un des 2 CNSM et un étudiant en musicologie
 - Autres (doctorat musicologie) : 1 étudiant
- 2) Emplois : 43% (16 étudiants)
 - Poste d'enseignant en conservatoire : 24% (9 étudiants)
 - Remplacements en conservatoire : 2 étudiants
 - Enseignants écoles de musiques : 2 étudiants
 - Poste au sein d'un ensemble professionnel : 2 étudiants (équipage de la flotte de Toulon, Harmonie Municipale de Nice)
- 3) Réorientation
 - Licence de droit : une étudiante

6.2 – Suivi des comédiens

Suite au passage de l'établissement en EPCC, le département théâtre n'a pas réalisé d'enquête spécifique sur le devenir des anciens élèves. Le PSPBB a lancé une grande enquête sur tous les départements. La faible participation des anciens élèves acteurs révèle une difficulté à répondre à certaines questions ne correspondant

pas au profil de leurs activités. Il faut envisager de retravailler le questionnaire afin que l'enquête puisse convenir aux trois secteurs d'activité et se révéler plus probante.

Quelques exemples des activités professionnelles des anciens élèves. L'insertion professionnelle des élèves de l'ESAD est de plus en plus efficace et la qualité des jeunes comédiens reconnue et recherchée. La limite du fonds d'insertion ne suffit plus à accompagner tous les projets d'engagement des élèves issus de l'école :

Benjamin Dussud (promotion 2016) est engagé comme comédien associé à la Comédie de Reims pour la saison 2017/2018 et 2018/19.

Maxime Vervonck et **Paul-Eloi Forget** (tous les deux issus de la promotion 2016) ont été engagés dans *L'inversion de la courbe*, présenté au Théâtre de Belleville en septembre et octobre 2017. Suite à un succès presse et public, une reprise est prévue dans ce même théâtre en janvier et février 2018.

Adil Laboudi joue dans *Le menteur* mis en scène par Julia Vidity. Des représentations sont prévues au Théâtre de la Tempête en 2018 et une tournée le mènera jusqu'en fin 2019.

Teddy Bogaert (promotion 2016) et **Matthieu Duval** (promotion 2017) ont été engagés par la compagnie « Le temps de vivre » pour jouer dans *Rivages*. Création en novembre 2017 et représentations prévues à l'Avant-Seine / Théâtre de Colombes en février 2018.

Elsa Canovas (promotion 2013), **Victor Fradet** (promotion 2014) et **Achille Sauloup** (promotion 2015) ont été engagés pour jouer dans *Les Soldats / Lenz* mis en scène par Anne-Laure Liégeois. Création prévue le 9 janvier à la Maison de la culture d'Amiens. Des représentations se dérouleront au Théâtre 71 de Malakoff avant une tournée en province en 2018.

En octobre 2017, **Mathias Bentahar** (promotion 2017) a été engagé par Amine Adjina pour jouer dans *Arthur et Ibrahim*, un projet jeune public qui sera créé et joué en janvier 2018 au théâtre LE TARMAC.

Charlotte Avias (sortie en juin 2018 de la promotion Arts du Mouvement), est engagée par Claude Brumachon pour le spectacle FURTHER *L'Ailleurs* en tournée au CCN de Biarritz, La Rochelle, Limoges etc.

Lymia Vitte (promotion 2017) joue dans *les Hérétiques* mis en scène par François Rancillac, création novembre 2018 au théâtre de l'Aquarium puis tournée France et étranger. Elle joue également *Fissures* mis en scène Mawusi Agbedjiji, au festival des francophonies en limousin.

Benjamin Bécasse Pannier (promotion 2017) joue *Inoxydables* mis en scène par Maëlle Poésy sur toute la saison 2018/19.

Timéo, première pièce écrite par **Eugénie Bernachon** (promotion 2017) avec Pauline Murriss, Maxime Atmani et Lucas Dardaine, (2017), Tom Verschuere (Promotion 2015) et Simon Peretti (2018) sera en résidence de création fin 2018/début 2019 au Studio de Virecourt et à la Factorie.

Lucie Dordoigne et **Teddy Bogaert** (Promotion 2016) jouent *Route 1*, mis en scène par Maxime Coudour. Festivals Châlons dans la rue et Aurillac.

Pauline Murriss et **Marion Déjardin** (Promotion 2017) jouent dans *le Maître et Marguerite* sous la Direction d'Igor Mendjisky Théâtre de La Tempête et Festival d'Avignon.

Julien Moreau (Promotion 2017) est engagé comme danseur puis intègre le CDN de Tours pour un an dans le dispositif du JTRC.

Maxime Atmani (Promotion 2017) joue au Théâtre de l'Aquarium puis en tournée *Mille francs de récompense* de Victor Hugo avec la Compagnie El Ajouad.

Alex Mesnil (promotion 2017) est engagé pour jouer et assister à la mise en scène Christian Benedetti pour *Ivanov* de Tchekov au théâtre de l'Athénée et en tournée.

Morgane Vallée (promotion 2017) est engagée par le groupe Vertigo pour le premier rôle du spectacle *Pronom*. Création 2018 et Festival Avignon 2019.

6.3 – Suivi des danseurs

Insertion professionnelle

Le département Danse ne dispose pas d'une personne dédiée dans l'équipe pour faire un suivi régulier des étudiants diplômés ; on trouvera néanmoins ci-après les informations connues :

Promotion Sylvia Waters (2011-2014) : 3 étudiantes diplômées.

Apolline Di Fazio : danseuse et interprète de la compagnie Tsotam (diffusion : Théâtre El Duende/Ivry sur seine, Festival d'Aurillac, Grand Parquet/Paris, Fondation Biermans-Lapôtre/Paris) interprète de la compagnie Patricia Greenwood Karagozian (engagement ponctuel), formation DE 400 heures au Centre National de la Danse en 2016-2017. DE en 2017. Pédagogue et chorégraphe

Lia Rives : Création du collectif Pluriel (programmation au Théâtre du Proscenium Paris)

Alexandra Quenard : Compagnie Budapest Danz Theater-Budapest, Compagnie Géraldine Armstrong, Compagnie Cathy Grouet, Compagnie IWBe-Lyli Gauthier, Compagnie Choryphée (Matthieu Baroucand- Anancy) obtention DE en 2018

Promotion Wayne Barbaste (2012-2015) : 6 étudiantes diplômées.

Lila Rougier : Enseignante danse jazz à Tel Aviv. Engagement en juillet 2018 Kolben company (Israël)

Maya Balam Meyong : Formation DE à l'IFPRO. DE en 2016. Organisatrice du festival Perpetuum Mobile, festival danse et arts du mouvement (Centre culturel Bruegel, Bruxelles). Enseignante danse moderne technique Horton. Danseuse interprète dans la compagnie Tsotam

Caroline Loiseau : formation à l'Opus Ballet-Centro Coreografico Internazionale-Florence Italie, interprète Cie Twain Physical dance theatre (Rome, Italie), <http://www.cietwain.com/cast.html>

Kelly Lepeinteur Jolly Académie Internationale des Comédies Musicales (AICOM-Paris), contrats Croisières Ponant, contrat Edilson show (Paris), chorégraphe Fédération française de gymnastique

Alexia Brossard : Compagnie Arinella Bianca, Compagnie Black Bakara, Compagnie Edilson show Paris, Cabarets- Metz, Le Mans. Contrats Croisières Ponant, Contrat troupe Imagine (Mezos-France)

Sahné Rasoanavo : secteur événementiel

Promotion Patrice Valero (2014-2017) : 7 étudiants diplômés

Clara Serafini : 17-19 Ballet junior de Genève. En 2019 engagement de le collectif Lumos (Lyon), reprise de rôle dans le spectacle de rue *Lullinight* pour le groupe Noce (chorégraphe : Florence Bernard)

Juliet Cecarelli : reconversion études psycho- motricité

Alison Gaignoux : 17-18 Jeune ballet CobosMika Seed's (Espagne) 18-19 Formation DE au Pont supérieur Obtention DE en 2019

Mathilde Harvard : Engagement dans la Martha Graham company II (New York)

Sarah Mendoza : Formation DE à l'IFPRO Obtention DE en 2018

Steven Bruneau : 17-19 Ballet junior de Genève. En 2019 danseur interprète pour la Cie Alias Guilherme Botelho

Promotion Patricia Karagozian (2015 -2018) : 8 étudiants diplômés

Robin Lehoux : 18-19 Formation DE 400 heures CND

Sarah Lozano : 18-19 Formation DE 400 heures CND.DE obtenu en 2019

Héloïse Grand : 18-19 Formation DE 400 heures CND. DE obtenu en 2019

Tizia Barcet : 18-19 Jeune ballet CobosMika Seed's (Espagne)

Natacha Gourvil : projet de création compagnie

Marine Stowjanoski : Reconversion études en étiologie

Julie Neto : Reconversion études psycho- motricité

Johana Maledon : Formation DE 400 heures CND en 18-19. DE obtenu en 2019. Chorégraphe de sa compagnie Mâle et pédagogue. Boursière pour le festival Impultanz en 2019. Contrat 3 mois avec la compagnie Storyteller, dirigée par Amélie Jousseume, danseuse de la compagnie Kafig de Mourad Merzouki. Lauréate du concours jeunes chorégraphes Sobanova en avril 2019. Résidence en 2020 avec sa compagnie Mâle au Conservatoire de la Guyane pour une création avec les élèves de dernière année. Danseuse interprète pour *Premier(s) Pas* sous la direction de Abou Lagraa et Nawal Lagraa à partir de novembre 2019.

7 – LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Délivrant des diplômes professionnels, le PSPBB place sa formation en lien étroit avec le monde du travail. Stages, apprentissages de la scène, ateliers et rencontres professionnels, masterclasses, aide à l'insertion, constituent les outils proposés aux étudiants pour leur permettre d'appréhender leur futur environnement professionnel.

7.1 – Les mises en situation professionnelle

Il s'agit de l'ensemble des expériences d'apprentissage de la scène organisée par le PSPBB pour ses étudiants.

7.1.1 – Musique

Les possibilités de mises en situation professionnelle pour les étudiants du PSPBB sont :

- l'Orchestre symphonique du PSPBB
- les sessions des orchestres des CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt
- les récitals
- les manifestations exceptionnelles

Participent à ces manifestations les étudiants des cursus :

- DNSPM Interprètes des parcours classique à contemporain, musique ancienne, jazz et musiques improvisées et musiques actuelles et amplifiées
- DNSPM Direction
- DNSPM Création

La confrontation à la scène fait partie intégrante de la formation des musiciens. En l'occurrence, le PSPBB s'appuie sur ses nombreux partenaires pour mettre en place l'ensemble de ses actions d'apprentissage de la scène. Celles-ci permettent en outre aux étudiants de se produire hors les murs. Ceci favorise le rayonnement et la reconnaissance de l'établissement dans le paysage culturel.

7.1.1.1 – Pratiques collectives

Classique à contemporain :

L'orchestre symphonique du PSPBB

Créé en mai 2011, l'orchestre symphonique du PSPBB reste en 2018 un véritable outil de formation à l'orchestre pour les étudiants concernés par cette discipline.

La pratique de l'orchestre est obligatoire. Elle fait l'objet d'un suivi par l'équipe administrative et sa validation est une des conditions pour l'obtention du DNSPM. Les outils mis en place en 2013, à l'instar du règlement des sessions d'orchestre ou des fiches d'émargement pour le suivi des présences et l'assiduité des étudiants, fonctionnent toujours en 2018. La valorisation de la pratique de l'orchestre est primordiale dans l'objectif de la mise en place du Master musicien d'orchestre.

En 2018, les mises en situations professionnelles des étudiants du PSPBB autour de l'orchestre se décomposaient ainsi :

Orchestre symphonique :

Partenariat PSPBB – Cité de la Musique – Philharmonie de Paris : *Side by side project* aux côtés du Royal Concertgebouw Orchestra (Amsterdam).
Jeudi 17 mai 2018 – 20h30 – Grande Salle Pierre Boulez – Philharmonie de Paris
Ouverture d'Euryanthe, Carl Maria von Weber
Direction : Daniele Gatti

Jeudi 7 juin 2018 – 20h – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt / Vendredi 8 juin 2018 – 19h – Auditorium du CRR de Paris
Pulsation
Kammerkonzert, György Ligeti
Intégrales, Edgard Varèse
Rebonds B, Iannis Xenakis
Symphonie n°103, Joseph Haydn
Glissandi plissé, Natsuki Niwa (Création classe de composition de Jean-Luc Hervé)
TOUT OXIDÉ, Filippos Sakagian (Création classe de composition de Jean-Luc Hervé)
Direction : Jean-Christophe Vervoitte
Percussions solo : Timothée de la Morinerie, DNSPM 2

Partenariat PSPBB – Orchestre de chambre de Paris
Jeudi 28 juin 2018 – 19h – Grande Salle Pierre Boulez – Philharmonie de Paris
Le Monstre du labyrinthe
Livret d'Alasdair Middleton
Musique de Jonathan Dove
Direction : Quentin Hindley
Orchestre de chambre de Paris / Etudiants du PSPBB

Partenariat PSPBB - Pôle Sup'93 : *Peintures* – Orchestre des étudiants des Pôles supérieurs d'enseignement artistique Île-de-France.
Vendredi 26 octobre 2018 – 19h30 – Auditorium du CRR 93 / Samedi 27 octobre 2018 – 19h – Auditorium du CRR de Paris
Trittico botticelliano, Ottorino Respighi
Printemps, Claude Debussy
Tableaux d'une exposition, Modeste Moussorgski (orch. Maurice Ravel)
Direction : Alexandre Grandé
Violon solo : Jan Orawiec

Orchestre à cordes :

Jeudi 25 janvier 2018 – 20h – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt / Vendredi 26 janvier 2018 – 19h – Auditorium du CRR de Paris
Sinfonietta, Albert Roussel
Concerto pour hautbois et cordes, Ralph Vaughan-Williams
Simple Symphony, Benjamin Britten
Direction : Xavier Gagnepain
Hautbois solo : Akira Lee Barrios Escalona, DNSPM 1

Jeudi 22 novembre 2018 – 20h – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt / Vendredi 23 novembre 2018 – 19h – Auditorium du CRR de Paris
Variations sur un thème de Tchaïkovski Opus 35a, Anton Arenski
Concerto pour saxophone et orchestre à cordes en mi bémol majeur, Alexandre Glazounov
Symphonie de chambre n°1 Opus 145, Mieczyslaw Weinberg
Direction : Xavier Gagnepain
Saxophone solo : Quentin Darricau (Diplômé PSPBB – Promotion 2016 Nathalie Dessay)

Orchestre d'harmonie :

Jeudi 29 mars 2018 – 19h – Auditorium du CRR de Paris / Vendredi 30 mars 2018 – 20h – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt
Musique américaine
Fanfare for the common man, Aaron Copland
Symphonic songs for band, Robert Russell Bennett
Tbon and Jacques, Concertino pour trombone et orchestra, Ferrer Ferran

Danses symphoniques de West Side Story, Leonard Bernstein
Direction : Philippe Ferro
Trombone solo : Jacques Mauger

Les étudiants du PSPBB ont eu aussi la possibilité d'intégrer et valider des sessions d'orchestre dans les formations des deux CRR parmi lesquelles :

Orchestre symphonique du CRR de Boulogne-Billancourt
Jeudi 12 avril 2018 – 20h – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt / Mardi 17 avril 2018 – 20h – Auditorium de la Musikhochschule de Stuttgart
Vier ernste Gesänge (2 lieder), Johannes Brahms
Ein deutsches Requiem, Johannes Brahms
Kammerchor de la Staatliche Hochschule für Musik und darstellende Kunst Stuttgart
Direction : Richard Wien (Boulogne-Billancourt) / Evelyne Aiello (Stuttgart)

Orchestre symphonique du CRR de Paris
Vendredi 16 mars 2018 – 19h – Auditorium du CRR de Paris / Samedi 17 mars 2018 – 16h – Auditorium du CRR de Paris
Concerto pour la main gauche, Maurice Ravel
La Mer, Claude Debussy
Nocturnes, Claude Debussy
Direction : Pierre-Michel Durand

Orchestre symphonique du CRR de Paris
Vendredi 11 mai 2018 – 19h – Auditorium du CRR de Paris / Samedi 12 mai 2018 – 16h – Auditorium du CRR de Paris
Métamorphoses, Richard Strauss
Symphonie n°11 « L'année 1905 », Dmitri Chostakovitch
Direction : Pierre-Michel Durand

Orchestre des jeunes du CRR de Paris
Octobre 2018
Session d'enregistrement : *Orfeo*, Luciano Berio
Direction : Maurizio Dini Ciacci

Orchestre avec l'ensemble TM+
Vendredi 7 décembre 2018 – 19h – Salle d'Art Lyrique du CRR de Boulogne-Billancourt
La Barque mystique, Tristan Murail
Création, Brendan Champeaux (étudiant)
Trois poèmes de Mallarmé, Maurice Ravel
Création, Davit Pivarzyan (étudiant)
De près, Jean-Luc Hervé
Direction : Laurent Cuniot

Orchestre symphonique du CRR de Boulogne-Billancourt
Jeudi 20 décembre 2018 – 20h – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt
Porphyre Lagoon, Alexandros Markeas
Concerto pour violon n°2, Opus 61, Karol Szymanowski
Nocturnes : Nuages, Fêtes, Sirènes – avec chœur, Claude Debussy
La plainte au loin du faune, Paul Dukas
Direction : Jean-Luc Tourret
Violon solo : Romuald Grimbert-Barré

Enfin, pour la première fois en 2018, les étudiants du PSPBB ont pu intégrer une session d'orchestre organisée par les autres Pôles supérieurs :

Partenariat PSPBB - Pôle Aliénor
Samedi 27 octobre 2018 – 20h30 – Abbaye de Fontaine-le-Comte (86)
3 pièces pour cordes, Igor Stravinsky (Arrangement : Antonin Rey)
Suite The Fairy Queen, Henry Purcell
Prélude et fugue pour 18 cordes solistes, Benjamin Britten
Battaglia, Heinrich Biber

Lachrymae, Benjamin Britten
Direction : Antonin Rey

7.1.1.2 – Les manifestations et actions culturelles

Classique à contemporain :

Académie de l'Orchestre de Paris : Herbert Blomstedt dirige Mozart et Bruckner
Mercredi 17 janvier 2018 et Jeudi 18 janvier 2018 – 20h30 – Grande Salle Pierre Boulez – Philharmonie de Paris
Symphonie n°39 en mi bémol majeur K543, Wolfgang Amadeus Mozart
Symphonie n°3 en ré mineur, dite « Wagner Symphonie » A 94, Anton Bruckner
Direction : Herbert Blomstedt
Orchestre de Paris avec la participation d'étudiants en DNSPM Interprète du PSPBB dans le cadre de l'Académie de l'Orchestre de Paris

Concert-promenade : Un faune au musée
Dimanche 28 janvier 2018 – 14h30
Musée de la musique – Cité de la musique-Philharmonie de Paris
A l'occasion du Week-end Debussy 100 organisé par la Philharmonie de Paris, les étudiants du PSPBB ont donné un concert de musique de chambre dans les espaces du Musée.
Sonate pour violoncelle et piano en ré mineur, Claude Debussy
Chansons de Bilitis, Claude Debussy
3 mélodies courtes, Claude Debussy
Arabesque n°1, La fille aux cheveux de lin, Suite Bergamasque, Claude Debussy

Prélude au concert de l'Orchestre de Paris – *Quasi una fantasia*
Jeudi 8 mars 2018 – 18h – Grande Salle Pierre Boulez – Philharmonie de Paris
Kleine Kammermusik, Jean Hindemith

Concert-promenade : Dans la forêt lointaine
Dimanche 18 mars 2018 – 14h30
Musée de la musique – Cité de la musique-Philharmonie de Paris
A l'occasion du Week-end Les oiseaux organisé par la Philharmonie de Paris, les étudiants du PSPBB ont donné un concert de musique de chambre dans les espaces du Musée.
Strazdo mokinys, Algirdas Martinaitis
Froissement d'ailes, Michaël Levinas

INSIDE Plasmas : Une expérience de la matière ionisée
Samedi 7 et Dimanche 8 avril 2018 – Centre Georges Pompidou
A l'occasion du Forum « Arts et sciences des plasmas », organisé par le Labex PLAS@PAR. Un évènement Sorbonne Universités, porté par l'Université Pierre et Marie Curie en partenariat avec le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou.
Plus I, Jukka Tiensuu

Académie de l'Orchestre de Paris : Vienne vénéneuse
Mercredi 25 avril 2018 et Jeudi 26 avril 2018 – 20h30 – Grande Salle Pierre Boulez – Philharmonie de Paris
Le muguet fleurissait partout, pour soprano et sextuor à cordes, Alexander von Zemlinsky
Symphonie lyrique pour orchestre, soprano et baryton, Opus 18, Alexander von Zemlinsky
La Nuit Transfigurée, transcription orchestrale, *Opus 4* (version 1943), Arnold Schoenberg
Direction : James Conlon
Soprano : Aga Mikolaj
Baryton : Christopher Maltman
Orchestre de Paris avec la participation d'étudiants en DNSPM Interprète du PSPBB dans le cadre de l'Académie de l'Orchestre de Paris
Prélude au concert de l'Orchestre de Paris – *Beethoven / Mahler*
Jeudi 29 novembre 2018 – 18h – Grande Salle Pierre Boulez – Philharmonie de Paris
Quatuor pour piano et cordes en la mineur, Gustav Mahler
Octuor à vent en mi bémol majeur Opus 103 (transcription pour quintette à vent de David Walter), Ludwig van Beethoven

Musique Ancienne :

Dans le cadre du partenariat PSPBB – CMBV, les étudiants DNSPM Coursus Musique ancienne ont participé à quatre concerts intitulés *Les Jeudis musicaux* à la Chapelle royale du Château de Versailles :

Jeudi 8 février 2018 – 17h30- Chapelle Royale du Château de Versailles : Les chefs d'œuvre des XVIIe et XVIIIe siècles

Jeudi 12 avril 2018 – 17h30 – Chapelle Royale du Château de Versailles : *Penthée*, Philippe d'Orléans – Direction : Olivier Schneebeli

Jeudi 7 juin 2018 – 17h30 – Chapelle Royale du Château de Versailles : *Grands motets*, Jean-Baptiste Lully – Direction : Olivier Schneebeli

Jeudi 22 novembre 2018 – 17h30 – Chapelle Royale du Château de Versailles : Hommage à François Couperin

Vendredi 12 janvier 2018 – 19h – Auditorium du CRR de Paris / Samedi 13 janvier 2018 – 15h – Auditorium du CRR de Paris

Festival Hiver musical

Dimanche 21 janvier 2018 – 16h – Saint-Prix (95)

Psyché, Jean-Baptiste Lully

Direction : Stéphane Fuget

Mise en scène : Manuel Weber

Gestuelle et prononciation restituée : Lisandro Nesis

Académie des Vingt-quatre violons du Roi

Dimanche 4 février 2018 – 17h30 – Temple protestant du foyer de l'âme – Paris

Cantate BWV 144, Johann Sebastian Bach

Direction : Antoine Torunzyk

Avec la participation des étudiants du PSPBB et des élèves du département de musique ancienne et du département supérieur pour jeunes chanteurs du CRR de Paris

Dimanche 11 février 2018 – 17h – Eglise Saint-Eloi, Fresnes (94)

Musica Speciosa. Dans les cours allemandes au XVIIe siècle

Œuvres de Mouton, extraits du manuscrit de Kassei

Partenariat PSPBB – L'Art de la fugue

Dimanche 18 mars 2018 – 17h – Eglise Saint-Eloi, Fresnes (94)

L'orgue historique espagnol de Fresnes (1768)

Carte blanche à Lilian Gordis, étudiante en Master Interprétation des musiques anciennes

Partenariat PSPBB – L'Art de la fugue

Vendredi 23 mars 2018 – 20h – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt

Journée européenne de musique ancienne

Hommage à Claudio Monteverdi

A l'occasion de la Journée européenne de musique ancienne organisée par le Réseau européen de musique ancienne (REMA), le PSPBB rendra hommage à Claudio Monteverdi.

Madrigali guerrieri e amorosi, Claudio Monteverdi

Prima la parola, seconda la musica, Claudio Monteverdi

Direction : Bibiane Lapointe

Samedi 5 mai 2018 et Dimanche 6 mai 2018 – Lanvellec (22)

Le Printemps de Lanvellec

Participation des étudiants de musique ancienne du PSPBB et des CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt

Jazz et musiques improvisées :

Voces flamencas – Big Band européen

Jeudi 15 mars 2018 – 20h30 – Espace Nino Ferrer – Dammarie-lès-Lys

Vendredi 16 mars 2018 – 20h30 – Le Bal Blomet

Samedi 17 mars 2018 – Festival Printemps du jazz – Auditorium du CRD de Val Maubuée – Noisel

Dimanche 1- juillet 2018 – 18h30 – Grande Salle – Le Plan (Ris-Orangis)

Huit des plus prestigieuses écoles de musique européennes : le Centre des musique Didier Lockwood, le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt, le Conservatoire Royal de Londres, la Hochschule für Musik de Munich, l'Université Lusiana de Lisbonne, l'Ecole supérieure de Musique de Lisbonne, le Conservatoire de La Haye, le Conservatoire d'Amsterdam, se retrouvent autour de Perico Sanbeat pour interpréter ses deux grands albums consacrés au Big Band, « Flamenco Big Band » et « Voces ».

Jeudi 6 décembre 2018 – 20h – Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

L(eg)ACY – Atelier improvisation et répertoire / Héritage Steve Lacy

Dans le cadre de l'exposition « Zao Wou-Ki » organisée par Paris Musées – Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

Jazz et musiques improvisées et Musiques actuelles amplifiées :

Mardi 30 janvier 2018 – Mardi 13 février 2018 – Mardi 27 mars 2018 – Mardi 10 avril 2018 – Mardi 29 mai 2018 – La Chapelle des Lombards à Paris :

Le rendez-vous mensuel des départements Jazz et musique improvisées et Musiques actuelles amplifiées à la Chapelle des Lombards.

Musiques actuelles amplifiées :

25 mai 2018 – 20 30 – Salle Gramont, Conservatoire Jean-Baptiste Lully de Puteaux
Ramon Pipin & Odeurs : un hommage préthume

Direction d'orchestre :

Les conservatoires en concert

Judi 25 janvier 2018 – 19h – Auditorium du CRR de Paris

Suite de Pelléas et Mélisande (extraits), Gabriel Fauré

Rückert-Lieder (extraits), Gustav Mahler

Direction : Marc Korowitch / Louis Fima / Etudiants en direction d'orchestre du PSPBB

Orchestre à cordes du CRR de Paris / Orchestre des Benjamins du CRR de Paris

Lundi 5 mars 2018 – 20h – Auditorium du CRR de Paris

Symphonie n°1 « Afro-américaine », William Grant Still

Dans les steppes de l'Asie Centrale, Alexandre Borodine

Passacaglia : Secret of Wind and Birds, Tan Dun

Suite algérienne, Camille Saint-Saëns

Direction : Marion Ladrette, DNSPM 3 / Paul Coispeau, DNSPM 2

Orchestre de Sorbonne Universités

Dimanche 28 octobre 2018 – 16h – Centre Culturel de la Tannerie de Château-Renault (37) / Samedi 24 novembre 2018 – 16h – Auditorium du CRR de Paris

1918-2018 Hommage musical

Marche du 163eme RI, Florent Schmitt

D'un matin de printemps, Lili Boulanger

Fête (extrait des Nocturnes), Claude Debussy

Suite de Candide, Leonard Bernstein

Fragments, Concerto pour violoncelle, Roger Boutry

Direction : Philippe Ferro, Camilla Rossetti et Benoît Graindorge (DNSPM2) sur les œuvres de Claude Debussy et Lili Boulanger.

Soliste : Fabrice Bihan

Orchestre d'Harmonie de la Région Centre

Création musicale :

Lundi 26 février – Vendredi 2 mars 2018 – Auditorium du CRR de Paris

Journées de recherche : Interpréter la musique acousmatique : enregistrement, analyse, visualisation

La musique acousmatique est une catégorie du genre électroacoustique composée en studio et interprétée sur un orchestre de haut-parleurs souvent nommé « acousmonium ». Depuis décembre 2015, l'IReMus (Institut de recherche en Musicologie) collabore avec le MotusLab, laboratoire privé de recherche et d'innovation en art, afin de réaliser la première étude d'envergure sur l'interprétation de la musique acousmatique.

Au sein du Collegium Musicae, entité rassemblant dix organismes de recherche et de formation de Sorbonne Universités, spécialisés dans le domaine musical, le PSPBB s'associe à la recherche menée par l'IReMus et Motus pour permettre aux étudiants en parcours DNSPM Création musicale d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences en musique acousmatique.

Lundi 26 février – 14h30 : Recherche – expérimentation

Mardi 27 février – 9h30 et 14h : Recherche – expérimentation

Mercredi 28 février – 9h30 et 14h : Recherche – expérimentation

Mercredi 28 février – 19h30 : *Concert 1 : Musiques à réaction 9.2*. Œuvres des étudiants des classes de Composition électroacoustique et Création sonore de Denis Dufour et Jonathan Prager au CRR de Paris et au PSPBB. Ce concert est en partenariat avec Motus.

Jeudi 1^{er} mars – 19h30 : *Concert 2 : Musiques à réaction 9.2* Œuvres des étudiants des classes de Composition électroacoustique et Création sonore de Denis Dufour et Jonathan Prager au CRR de Paris et au PSPBB. Ce concert est en partenariat avec Motus.

Vendredi 2 mars – 19h30 : *Concert 3 : Musiques à réaction 9.2* Œuvres des étudiants des classes de Composition électroacoustique et Création sonore de Denis Dufour et Jonathan Prager au CRR de Paris et au PSPBB. Ce concert est en partenariat avec Motus.

7.1.1.3 – Les récitals semestriels

Les récitals semestriels constituent des mises en situations professionnelles encadrées par l'équipe pédagogique (professeurs, conseillers aux études, ateliers de la Philharmonie, direction).

Ils se tiennent dans les salles publiques des CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt.

Les programmes sont libres afin que les étudiants puissent explorer différents répertoires et affirmer leur personnalité artistique face à un public et sous le regard de personnalités issues du PSPBB et du monde musical. Pour le récital du sixième semestre, dont la durée est nettement plus longue, il est demandé aux étudiants que le programme présenté soit le fruit d'une recherche plus approfondie pouvant revêtir, si possible, une dimension artistique interdisciplinaire.

Pour les cursus de création, les œuvres des étudiants compositeurs sont jouées par les étudiants du cursus interprète et des ensembles invités. Ces concerts sont dirigés par les étudiants du cursus de direction.

Les récitals concernent les étudiants du PSPBB en DNSPM Interprète (Classique à contemporain, Musique ancienne, Jazz et musiques improvisées, Musiques actuelles amplifiées et Musique Sacrée Notre-Dame). La durée des programmes est de 20 minutes pour les DNSPM 1 et 2 et de 40 minutes (50 minutes pour les clavecinistes) pour les DNSPM 3.

En 2018, le PSPBB a organisé environ 170 récitals.

7.1.2 – Théâtre

Grâce aux nombreux partenariats avec les structures, l'ESAD a pu faire de nombreuses présentations publiques en 2017-2018

- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**

London Calling. Théâtre des Îlets - CDN de Montluçon

La promotion 2018 de l'ESAD sera en résidence au Théâtre des Îlets – CDN de Montluçon avec Nadège Prugnard et Guy Alloucherie. *London Calling*, leur atelier de création, est un travail de recherche théâtrale sur la question des réfugiés politiques. Mardi 3 – dimanche 8 octobre 2017. Partenariat ESAD/PSPBB – Théâtre des Îlets - CDN de Montluçon – Cie HVDZ.

- **RESIDENCE A LA CHARTREUSE- Centre national des écritures du spectacle Villeneuve-lez-Avignon**

Jeudi 5 – mercredi 25 octobre 2017. La promotion 2019 de l'ESAD sera en résidence à La Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon pendant trois semaines. Ils travailleront avec les auteurs **Philippe Malone, Joséphine Serre, Daniel Keene** et rencontreront les autres artistes résidents. Partenariat ESAD/PSPBB – La Chartreuse, Centre national des écritures du spectacle

- **CARTE BLANCHE : Traviata story**

Suite à la résidence de création au Théâtre de la Cité internationale (11 – 16 décembre), **Thomas Couppey** (Promo 2018) présentera son projet de carte blanche. Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2017 Théâtre de la Cité internationale, Paris. Partenariat ESAD/PSPBB – Théâtre de la Cité internationale.

- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**

Que je t'aime. Présentations publiques de l'atelier de création dirigé par **Frédéric CHERBOEUF**

Étudiants en DNSPC 3. Vendredi 2 février 2018 19h et Samedi 3 février 2018 17h.

Théâtre Paris Villette – Le Grand Parquet. Partenariat ESAD/PSPBB - Théâtre Paris Villette.

- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**

Résidence (19-24 février) et présentations publiques **Variations sur la rencontre.** Dirigées par **Marine GARCIA**, en collaboration avec l'Ecole Nationale de Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois.

Étudiants en DNSPC 3. Vendredi 23 et samedi 24 février 2018 – Le CENTQUATRE-PARIS. Partenariat ESAD/PSPBB – Le CENTQUATRE-PARIS – ENACR.

- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**

Ouverture d'atelier Théâtre de la Cité internationale, Paris

Présentation publique Jeudi 29 et/ou 30 mars 2018 de **l'atelier dirigé par Eddy d'ARANJO et Ferdinand FLAME**, élèves de la section *mise en scène* de l'école du Théâtre National de Strasbourg, suite à la résidence au Théâtre de la Cité internationale (13 – 31 mars). Partenariat ESAD/PSPBB – Théâtre de la Cité internationale.

- **ATELIER DE CRÉATION / THÉÂTRE (ESAD)**

Pulsion. Atelier chorégraphique dirigé par Claude BRUMACHON et Benjamin LAMARCHE.

Présentations publiques à l'ESAD. Mars 2018. Etudiants en DNSPC 3.

- **PERFORMANCE / THÉÂTRE (ESAD)**

La Voix du plus fort. Performances pour les Nuits du Louvre dirigées par Marcus BORJA, avec les acteurs de la promotion 2018 et des étudiants du département de musique ancienne. Vendredi 6, mercredi 11 et vendredi 13 avril 2018. Musée du Louvre, Paris

- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**

La mer est ma nation H. Moughanie. Lecture du texte lauréat du Comité de lecture du Tarmac dirigée par Carole BERGEN avec les DNSPC 2. Mercredi 13 juin 2018 au théâtre du Tarmac. Partenariat ESAD/TARMAC.

- **ATELIER DE CRÉATION / THÉÂTRE (ESAD)**

Ouverture de l'atelier de création dirigé par Serge TRANVOUEZ

Étudiants en DNSPC 2. Jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018

- **REPRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**

Carillon et scarabée. Création spectacle de sortie dirigée par Jeanne CANDEL et Lionel GONZALES

- Étudiants en DNSPC 3. Du Mardi 26 au vendredi 29 juin 2018– Théâtre de la Cité internationale, Paris. Partenariat ESAD/PSPBB – Théâtre de la Cité internationale.

- **REPRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**

Les Prétendants. JL Lagarce. Présentations publiques de l'atelier de Cédric GOURMELON. Les 15 et 16 novembre 2018 à l'ESAD avec les DNSPC2.

- **RÉSIDENCE - PRÉSENTATION / THÉÂTRE (ESAD)**

Dénicher la Fabrique. Représentations de l'atelier de Serge TRANVOUEZ, sur des textes d'Hakim BAH, écrits lors de sa résidence au Tarmac.

DNSPC 2, Le 20 décembre 2018 au TARMAC.

7.2 – Les stages

Les référentiels de compétence des DNSP exigent qu'au cours de ses trois ans de cursus, chaque étudiant fasse l'objet de mises en situation professionnelle et/ou de stages.

Le stage fait l'objet d'une convention tripartite entre la structure d'accueil, l'étudiant et le PSPBB.

Ce stage a pour objectif l'immersion dans le milieu professionnel. Les conseillers aux études ont la responsabilité du suivi des stages en lien avec la responsable de la scolarité et de la vie étudiante. L'étudiant doit être actif et autonome dans sa recherche de stage et doit respecter une procédure précise afin de préparer et valider son stage.

Plusieurs étapes sont à suivre :

- remplir la fiche de projet de stage
- faire valider le stage par le conseiller aux études et le Directeur
- rédaction de la convention de stage par la Responsable de la scolarité et de la vie étudiante qui prend contact avec la structure d'accueil
- suivi du stage dans la structure d'accueil par un tuteur, qui à l'issue du stage doit transmettre une fiche d'évaluation au PSPBB
- remise du rapport de stage par l'étudiant au conseiller aux études

A partir de la fiche d'évaluation et du rapport de stage, le conseiller aux études est en mesure d'établir un bilan de stage global pouvant donner lieu à validation. Cette évaluation ne donne pas lieu à notation, mais à une appréciation générale portée d'après les critères suivants :

- capacité à adapter ses compétences au milieu professionnel
- précision et qualité des informations fournies avant et durant le stage
- qualité du projet final ou de la prestation
- capacité à communiquer avec les organisateurs
- originalité et pertinence du projet présenté
- qualité de la présentation (présentation personnelle, habillement, caractère, expression, etc.)
- capacité à travailler au sein d'une équipe
- ponctualité et assiduité
- sens des responsabilités et capacité à réagir face aux éventuelles difficultés

Ce bilan sera reporté in fine dans le supplément au diplôme. En 2016-2017, 85 étudiants ont effectué un stage d'insertion professionnelle. Voici les structures qui les ont accueillis :

En DNSPM :

Atelier Antoine Laulhère et Giovanna Chitto
AGEC EQUINOXE
Association Classique en Berry
Café de la danse
Ensemble Offandes
Festival de Confolens
Festival Lanvellec
Fondation Royaumont
Hyvibe
INIT
L'agence iséroise de diffusion artistique (A.I.D.A)
Mairie d'Hazebrouck
Mairie du Plessis Pâté
Nemo
Nicostudio record
Octavox Studio
Opéra national de Bordeaux
Orchestre des jeunes d'Ile-de-France
Philharmonie de Paris
Squeezer, disquaire
Manufacture de harpes David

Association Ailleurs
Association les flâneries musicales
Collectif MU
Orchestre français des jeunes
Théâtre de l'Etang
Mairie de Thionville
Efflorescence
Le Bestiaire
Constraste Productions
AFO l'Atelier de Facture d'Orgues

L'accent est mis lors du choix des stages par les étudiants DNSPM sur l'importance d'effectuer une ou des missions qui n'ont pas de rapport direct avec la pratique de leur discipline principale. Ils doivent apprendre à développer de nouveaux champs de compétences autres.

En DNSPD :

Elephant in the black box
ATELIER DE PARIS, CENTRE DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL
CCN Créteil
Centre national de la danse
Cobosmika
Roméo Productions
Théâtre de la Ville

En DNSPC :

Les élèves comédiens bénéficient de résidences dans des structures partenaires, occasion pour eux de côtoyer les équipes techniques, administratives des théâtres et de se confronter et se former aux réalités du métier. Des étudiants renouvellent ces expériences par des stages plus spécifiques dans ces mêmes structures.

Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois
La Chartreuse Villeneuve lez-Avignons
Le Théâtre de la Cité Internationale
Le Monfort
Le Tarmac
Le CENTQUATRE- PARIS
CCN2 Grenoble

7.3 – Le parcours "connaissance de l'environnement professionnel"

Désormais bien ancré dans notre cursus, le parcours "connaissance de l'environnement professionnel" est très largement apprécié de nos étudiants.

Réparti sur toute l'année, il est constitué d'ateliers, de tables rondes et de rencontres à effectifs et fréquences variables.

L'objectif de ce parcours est de permettre aux étudiants d'appréhender thématiques et métiers qu'ils seront amenés à côtoyer dans leur future vie professionnelle.

La Cité de la musique / Philharmonie de Paris, partenaire du PSPBB, propose certains ateliers.

Depuis 2012 – 2013, le groupe Audiens poursuit son partenariat avec le PSPBB pour proposer des ateliers en lien avec l'encadrement juridique et social de l'artiste interprète. De même, un avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle intervient dans ce domaine.

Les étudiants ont pu également suivre des formations avec la SACEM et la SPEDIDAM.

7.4 – Le fonds d'insertion professionnelle ESAD

Ce fonds créé à partir de janvier 2011 est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes comédiens durant les deux années qui suivent la fin de leur formation. C'est aussi un accompagnement artistique dans leurs débuts professionnels.

Le fonds d'insertion est un fonds de soutien aux productions théâtrales qui, par un dispositif spécifique, se propose de favoriser l'emploi des comédiens. Il contribue, par-là même, à renforcer la richesse et la diversité des équipes de création.

Le fonds d'insertion se doit donc de privilégier, par ses choix, les créations de haute qualité artistique, les projets des metteurs en scène reconnus ou émergents et les démarches théâtrales originales. Son rôle est aussi bien régional que national.

Sont concernés par ce dispositif :

1. Les comédiens diplômés de l'ESAD Paris, jusqu'à trois ans après l'obtention du diplôme.
2. Les metteurs en scène ou les compagnies qui réalisent un projet dans lequel sont impliqués un ou plusieurs comédiens bénéficiaires du Fonds d'insertion PSPBB – ESAD.

Dans le cadre de ce dispositif et sur demande du metteur en scène à la recherche d'un ou plusieurs interprètes, les comédiens pourront éventuellement être engagés à la suite d'auditions organisées par l'ESAD.

En 2018, le PSPBB - ESAD a aidé pour un montant de 44.327,20 euros au bénéfice des projets suivants :

Structure	Production	Etudiants	Promotion
Cie du Double	<i>Arthur et Ibrahim</i>	Mathias BENTAHAR	2017
Prémises Production	<i>Gonzoo Pornodrame</i>	Benjamon BECASSE-PANNIER ; Marion DEJARDIN ; Hugo KLEIN ; Alex MESNIL ; Morganne VALLEE	2017
Groupe Vertigo	<i>Pronom</i>	Morgane VALLEE	2017
Cie Java Vérité	<i>Le menteur</i>	Adil LABOUDI	2016
Centre International de Création Théâtrale (CICT)	<i>Notre crâne comme accessoire</i>	Julien MOREAU	2017

Les sans cou	<i>Le Maitre et Marguerite</i>	Pauline MURRIS et Marion DEJARDIN	2017
Collectif du Prélude (pas de TA)	<i>Route 1</i>	Teddy BOGAERT et Lucie DORDOIGNE	2016
Cie El Ajouad	<i>Mille francs de récompense</i>	Maxime ATMANI	2017
Comédie de Reims	<i>Narcisse</i>	Benjamin DUSSUD	2016
CDN Théâtre Dijon Bourgogne	<i>Inoxydables</i>	Benjamin BECASSE	2017
Théâtre Studio – Cie Christian Benedetti	<i>Ivanov</i>	Alex MESNIL	2017
Théâtre de l'Aquarium	<i>LES HERETIQUES</i>	Lymia VITTE	2017
Cie des Lucioles	<i>Capital Risque</i>	Eugénie BERNACHON Antoine MAITRIAS	2017 2018

8 – LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE

8.1 – En musique

Les effectifs du PSPBB en DNSPM sont légèrement inférieurs aux objectifs initialement envisagés dès la création de l'établissement en 2008, ce qui est très marqué pour les musiques actuelles. Les masters mis en place en 2017 sont en cours de consolidation.

8.1.1 – En premier cycle

- Finalisation des effectifs des DNSPM – interprète
 - Maintien des effectifs à la rentrée 2017 à 177 étudiants en formation répartis comme suit :
 - .instruments classiques et contemporains / maintien à 116 étudiants
 - .musique ancienne / maintien à 18 étudiants
 - .jazz PSPBB / 14 étudiants
 - .jazz CMDL 14 étudiants
 - .musiques actuelles amplifiées / 6 étudiants
 - .direction : stabilité à 4 étudiants
 - .création : maintien à 4 étudiants

8.1.2 – En deuxième cycle

- En 2017 - poursuite du master recherche et interprétation en musique ancienne / projet par l'Université Paris – Sorbonne
- Rentrée 2018 – le master musicien d'orchestre par la voie de l'apprentissage n'a pas encore été mis en place mais un nouveau partenariat se profile avec un nouveau partenaire : l'ONDIF pour une mise en place à la rentrée 2020
- Rentrée 2018 – le master improvisation et création se confirme

8.2 – En théâtre

8.2.1 - L'évolution du cursus DNSPC

L'ESAD s'affirme toujours comme une école de la création par la création.

Le projet de l'école est artistique et pédagogique.

Tout part d'un dialogue entre le directeur de l'école et les metteurs en scène invités. L'enjeu est de leur proposer de prolonger leur propre recherche artistique au sein de l'école et d'inviter les acteurs de l'ESAD à participer à cette recherche.

Depuis 2017, certains des artistes invités font un travail sur le long terme avec les acteurs : une première session courte en première année pour se rencontrer et lancer un travail, qui se poursuit plus intensément en deuxième année, voire en troisième et aboutit à une longue session de création avec cet artiste : c'est le cas par exemple de Pierre Maillet et David Jeanne, de Sara Llorca et de Clément Bondu. Cela permet une vraie rencontre et un travail d'une grande exigence et profondeur et place les jeunes acteurs face à la réalité d'une création professionnelle.

Un deuxième objectif fondamental est le chemin vers l'autonomie et la professionnalisation. Grâce aux nombreux partenariats extérieurs et la présence des créateurs du paysage théâtral d'aujourd'hui au sein de l'école, les étudiants côtoient les professionnels qui sont leurs futurs employeurs.

En première année les créations restent confidentielles ou ouvertes à des publics choisis. En deuxième et troisième années les temps de recherche s'allongent et des présentations publiques sont organisées à l'ESAD ou dans des théâtres partenaires.

8.2.1.1 – Promotion 2019

Un travail de recherche autour du clown, commencé en deuxième année avec Lucie Vallon sera poursuivi en début d'année.

Trois cartes blanches ont été retenues, deux seront créées au Théâtre de la Cité Internationale : *Les Feux de Poitrine* Texte Mariette Navarro dirigée par Thomas Christin. *Katherine/Petruchio* d'après *La mégère apprivoisée* de Shakespeare dirigée par Claire Bosse-Platière. La troisième sera créée aux Plateaux Sauvages : *La Catastrophe nous a abandonné.e.s* Texte et direction Angie Mercier.

Ces projets sont importants car ils affirment la pertinence du concept de l'école autour de « l'acteur créateur ».

Les acteurs de cette promotion participeront aux lectures publiques de Théâtre Ouvert dans le cadre de l'EPAT (Ecole pratique des Auteurs de Théâtre) sous la direction de Anne Monfort sur un texte de Kevin Ritterberger : *Kassandra ou le monde en tant que fin de représentation*.

Valérie Dréville reviendra travailler avec cette promotion et approfondir le travail sur la méthode russe approché en deuxième année.

Les jeunes acteurs retrouveront Igor Mendjisky pour 4 semaines à la Cartoucherie de Vincennes pour le tournage du film dont il écrit le scénario pour eux et dont il assurera la réalisation et le montage.

Le projet de fin d'études sera conduit par Clément Bondu et sera l'aboutissement des trois ans de travail avec ce jeune artiste qui écrit le texte et conduit la création de *Dévotion, dernière offrande aux dieux morts*. Une sortie de résidence sera présentée aux Plateaux Sauvages en mai 2019. Puis l'avant-première du spectacle représentée au Théâtre de la Cité Internationale fin juin, avant le départ de toute la promotion pour la création du spectacle dans le festival In d'Avignon du 5 au 8 juillet 2019 au gymnase du Lycée Saint-Joseph.

8.2.1.2 – Promotion 2020

Cedric Gourmelon dirigera sur une longue session d'un mois et demi un travail de recherche sur le texte *Les Prétendants* de Jean-Luc Lagarce, qui aboutira à des présentations publiques à l'ESAD.

Sous la Direction de Serge Tranvouez les acteurs mèneront un travail de recherche sur le texte d'un auteur de la jeune génération montante : Hakim Bah, en résidence au théâtre le Tarmac. L'auteur sera présent et écrira le texte en fonction du travail de recherche des acteurs au plateau et de Serge Tranvouez. Des présentations publiques auront lieu au Tarmac pour finir l'année 2018. Les étudiants auront la chance de suivre en direct l'évolution du travail d'écriture et de se confronter à la souplesse, la réactivité de l'apprentissage du texte et de la mobilité de la mise en scène en fonction des changements apportés.

La promotion retrouvera Sara Llorca pour continuer le travail de création commencé avec elle en première année à partir de la pièce *Dom Juan* de Molière. Travail qui aboutira en troisième année à la création du spectacle de fin d'études de cette promotion en juin 2020.

Emilie Rousset viendra diriger une session de découverte de son travail avec la technique de l'oreillette et travaillera avec eux sur les textes des minutes du procès de Bobigny.

Pierre Maillet et David Jeanne Comello retrouveront cette promotion rencontrée en première année pour une longue session de travail autour de deux pièces de Fassbinder qui seront présentées en public à l'ESAD ou dans un lieu partenaire.

La promotion retrouvera pour 3 semaines Igor Mendjisky pour pousser le travail de clown initié en première année.

Le partenariat avec le Tarmac se sera poursuivi jusqu'à la fin du théâtre qui fermera malheureusement, sur décision du Ministère, ses portes fin juin 2019. Carole Bergen assurera la mise en scène de la dernière lecture du texte Lauréat du Comité de Lecture du Tarmac. La promotion aura l'honneur d'assurer le tout dernier spectacle de cette belle aventure.

Pour la fin de l'année scolaire, les acteurs seront en résidence au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, pour mener un travail de recherche théâtrale sous la direction de Marie-José Malis.

8.2.1.3 – Promotion 2021

Un apprentissage progressif est mis en place en première année :

Les premières semaines sont consacrées à un travail technique avec les professeurs permanents de l'école.

Puis un atelier autour de la lecture des textes est mené par Carole Bergen pour une entrée progressive dans la langue. « Qu'est-ce que dire ? ».

Les premiers ateliers ensuite sont consacrés à des auteurs anciens pour ouvrir vers les écritures contemporaines.

Cette année Jean-Christophe Sais proposera un atelier sur Sophocle.

Dans l'esprit de confronter les jeunes étudiants à leur désir et leur envie de théâtre, et de penser déjà l'acteur-créateur, Serge Tranvouez dirigera un travail basé sur leur création personnelle à partir de quelques questions exigeantes et fondamentales qui se posent lors de toute création.

La promotion rencontrera ensuite le comédien Vincent Dissez sur une période de travail assez longue autour du texte : *Ce que j'appelle oubli* de Laurent Mauvignier. Thierry Thieû Niang viendra également accompagner le travail physique de cette session en collaboration avec Vincent Dissez.

Adrien Béal jettera pendant 15 jours en résidence au théâtre de Vanves, les prémices d'un travail qui se poursuivra en deuxième année avec cette promotion sur l'écriture de plateau.

En résidence au Plateaux sauvages, lieu partenaire, la promotion aura l'opportunité de suivre une Master Class avec la troupe transnational **KULA Compagnie**, Robert Schuster (metteur en scène allemand) et Julie Paucker (dramaturge Suisse) donneront aux étudiants un aperçu de leur travail de théâtre interculturel et multilingue. Avec deux joueurs afghans, ils exploreront avec les jeunes acteurs la question politiquement et artistiquement explosive de savoir comment jouer ensemble quand vous ne vous comprenez pas.

En dernière partie d'année les étudiants travailleront particulièrement sur le corps et sa théâtralité avec des approches différentes menées par des artistes pluriels : pour une longue période tout d'abord ils aborderont le travail très physique de Luca Giacomoni. Puis rencontreront la jeune metteuse en scène Marine Garcia (sortie de la Promotion ESAD Arts du Mime et du Geste 2015). Pour finir par une rencontre brève avec la chorégraphe Kaori Ito.

En toute fin d'année, la promotion retrouvera Serge Tranvouez pour un travail en profondeur alliant corps et texte sur les textes de Racine.

Le descriptif ci-dessus confirme les orientations de l'école vers un théâtre de recherche mené par des artistes en pleine activité dont beaucoup sont de la dernière génération.

Les partenariats multiples avec les théâtres se confirment et permettent à nos jeunes acteurs d'être en lien avec les lieux de création et d'émergence.

Le lien spécifique avec le Théâtre de La Cité Internationale, déjà engagé, sera précisé et défini dans une convention tri-annuelle

L'école a pour but de former des artistes conscients et engagés, qui ont la maîtrise des outils contemporains du plateau.

Elle aide aussi à leur engagement par l'organisation d'auditions au sein de l'école pour les metteurs en scène intéressés par le fonds d'insertion.

Prochains concours d'entrée et prochaines promotions : Il n'y aura plus de concours spécifiques arts du mouvement, mais un concours unique pour recruter des acteurs-créateurs.

	PROMOTIONS Acteurs	CONCOURS D'ENTREE
2017/2018	1ère + 2e année + 3e année	Art dramatique (concours 2018)
2018/2019	1ère + 2e année + 3e année	Art dramatique (concours 2019)
2019/2020	1ère + 2e année + 3e année	Art dramatique (concours 2020)

8.1.2 – Pour le DE :

La consolidation et la pérennisation du parcours DE sont plus que jamais liés aux financements spécifiques du Ministère, ainsi que la consolidation de l'équipe administrative et pédagogique chargée de la mise en place et du suivi de l'examen et des formations.

Dans le partenariat et le fonctionnement en réseau des 3 écoles habilitées, les liens ne cessent de se confirmer et il a été convenu avec le Ministère de la Culture et de la Communication, que l'ERACM et la Comédie de Saint-Etienne assurent l'accès à la VAE, alors que l'ESAD met l'accent sur la formation continue et initiale (les demandes étant plus fortes du fait du territoire) et devient de fait l'école vers laquelle les candidats ne validant que partiellement une VAE viennent renforcer leur parcours de formation avant de se représenter devant le jury VAE dans les deux autres écoles.

La deuxième session de formation de l'ESAD a bien pu débiter en juin 2018 avec l'accueil de 16 stagiaires. Le départ de Madame Flora Gros, au poste de Chargée de suivi DE, remplacée par Madame Zeïneb Boughzou en septembre 2018, n'a pas freiné le bon déroulé de la formation théorique et le début de la répartition des stagiaires sur les sites des stages pratiques. Par contre les arrêts maladies ainsi que la démission de Madame Boughzou en Avril 2019, ont fait retomber toute la charge de travail du DE sur la Conseillère aux études, et ont empêché le recrutement d'une nouvelle session d'entrants en formation, prévue en Avril 2019. Le poste étant vacant jusqu'en septembre 2019, une nouvelle entrée en formation n'est envisageable que fin 2019/début 2020.

8.3 – En danse

8.3.1 – Vie de l'étudiant :

Nous avons pu améliorer la vie de l'étudiant avec deux nouveaux lieux d'enseignement Conservatoire du 6^e-arrondissement (mise à disposition), Centre des deux moulins-Paris 13^e- (location) et le développement de l'accueil au Conservatoire du 13^e- arrondissement (mise à disposition une demi-journée supplémentaire le vendredi /16-17). Ces améliorations sont notables mais fragiles et chaque promotion (dnsp1ère année et DNSP 3ème année) aura 6 lieux de cours. Il demeure indispensable de faire en sorte que les cours de danse se déroulent dans un nombre de lieux limité, de manière à éviter absolument des déplacements aux étudiants au cours d'une même journée. Il ne s'agit pas de prendre en compte uniquement la fatigue liée aux déplacements eux-mêmes, mais également les problèmes de nutrition que ces déplacements soulèvent.

8.3.2 – Manifestations et Partenariats :

8.3.2.1 – Master classes

Nous pourrions mettre en place en plus des deux sessions de master classes en février et octobre qui existent depuis la création de la formation (avec des intervenants récurrents) :

- une session de master classe en octobre
- une série de 8 master classes en semestre 6

Ces nouvelles master-classes seront proposées par des danseurs et chorégraphes de la scène actuelle dans un souci d'ouverture et création d'un réseau professionnel pour les futurs diplômés.

8.3.2.2 – Créativité des étudiants et temps libre pour le développement du travail personnel

Les étudiants pourront proposer sur scène des Cartes blanches pendant leur cursus, cartes blanches qui étaient jusqu'à lors présentées uniquement lors de l'examen de fin de cursus. Des temps de travail supplémentaires ont été aménagés pour le travail personnel des étudiants en 3^e- année.

8.3.2.3 – Comédie musicale

Nous pourrions proposer un nouveau module de cours aux étudiants en dnsp1ère année avec l'arrivée dans l'équipe pédagogique de Milard Hurley qui travaillera en binôme avec Norma Ray pour un atelier en comédie musicale.

8.3.2.4 – Perspectives pour 2017-2018

Développement des partenariats et échanges avec des écoles supérieures et institutions culturelles, amélioration des de la répartition des enseignements universitaires sur les semestres 3,4 5 et 6 et développement du projet

pédagogique commun entre le PSPBB et l'Université Paris 8, atelier commun et rencontres avec les étudiants DNSPC et DNSPM.

9 – LE PSPBB ET LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN SPECTACLE VIVANT

9.1 – En théâtre

9.1.1 – la plateforme des écoles supérieures – l'ANESAD

En 2014, s'est créée l'Association Nationale des Ecoles d'Art Dramatique (ANESAD) qui réunit les 11 écoles supérieures sous tutelle du Ministère de la culture. Cette association a pour but de développer le dialogue entre les différentes écoles et de pouvoir tenir un discours commun vis à vis du Ministère de la culture. C'est aussi un espace de réflexion qui permet de définir nos similitudes et nos différences.

L'année 2015, a vu la mise en place des classes préparatoires destinées aux jeunes issus de la diversité :

- à Saint-Etienne où ces classes dépendent directement de l'Ecole de la Comédie
- à Bobigny (93), à l'initiative du CNSAD mais en fonctionnement autonome et différencié du Conservatoire

De nombreux points sont en discussions dans les réunions : les modalités des concours d'entrée dans nos écoles, l'harmonisation des bourses, le lien à l'université et le valant grade, Parcoursup etc...

Et aujourd'hui la question du nouveau mode d'accréditation et le rôle du CNESERAC

Les trois écoles ayant postulé : l'ESAD, l'ERAC et la Comédie de Saint-Etienne, ont été habilitées par le Ministère de la culture à délivrer le DE de professeur de théâtre, la collaboration entre les trois écoles dès les demandes d'habilitation se poursuit de façon effective et constructive. Documents et dossiers d'inscriptions, procédures d'inscriptions, communications ont été élaborés en commun dans un dialogue permanent et une collaboration de travail.

Le bilan de cette collaboration après deux années est très positif.

9.1.2 – Les rapprochements pédagogiques envisagés

L'intérêt des rapprochements pédagogiques est de mettre en contact le rapport de l'art dramatique aux autres arts.

Dans le cadre du PSPBB, des collaborations s'établissent entre musiciens et comédiens : plusieurs élèves comédiens ont mis en scène ou participé en tant qu'acteurs aux projets de sortie d'études des musiciens du PSPBB.

La création de la performance *La Voix du plus fort* sous la Direction de Marcus Borja au Louvre, a été initiée par l'ESAD en partenariat avec le musée du Louvre. Ce projet a rassemblé les acteurs de la promotion 2018 et des musiciens du département Musique, parcours musique ancienne du Pôle.

Les partenariats multiples avec des théâtres se prolongent : Théâtre de la Cité internationale, 104, Monfort Théâtre, Théâtre Paris Villette, Le Tarmac, Les Plateaux Sauvages, etc.

9.2 – En musique

9.2.1 – Les croisements pédagogiques

Comme les années précédentes, le PSPBB poursuit ses échanges réguliers avec les autres établissements d'enseignement supérieur : les deux conservatoires nationaux, l'ensemble des pôles supérieurs, les directeurs de Cefedem.

Avec le Pôle Sup 93 le PSPBB a organisé un concert symphonique les 26 et 27 octobre. Cette collaboration s'est accompagnée de la programmation d'une journée de réflexion et d'échange autour de la transversalité dans les parcours artistiques : « A la croisée des esthétiques et des disciplines : les pratiques musicales aujourd'hui ».

Dans cette perspective, de nombreux directeurs et responsables pédagogiques sont venus à la rencontre de nos étudiants, soit à l'occasion de jurys, soit lors de tables rondes dans le cadre d'échanges professionnels.

9.2.2 – Rencontres

Initiées par le PSPBB en août 2010, ces rencontres informelles réunissent l'ensemble des responsables des pôles supérieurs. Elles donnent lieu à des échanges nourris d'ordre pédagogique et administratifs. Elles permettent aux différentes structures présentes de partager leurs problèmes et solutions, de comparer leurs méthodes, de coordonner leurs actions.

En 2018, Rencontres Anescas les 22 et 23 janvier à Paris (Philharmonie) et les 27,28 et 29 Août à Poitiers.

10 – LA COMUE SORBONNE - UNIVERSITÉS

Il est rappelé que le PSPBB était membre associé du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur "Sorbonne – Universités" depuis le mois de novembre 2011.

Par décision de son Conseil d'administration du 26 mai 2014, le PSPBB est devenu membre à part entière de Sorbonne Universités.

En 2016, le projet de fusion des universités Paris-Sorbonne et UPMC a entraîné un changement de statuts de Sorbonne Universités qui devient une association. Le PSPBB a été informé en amont de ce changement et adhèrera à la convention d'association Sorbonne Universités en 2017, après validation par son Conseil d'administration en 2017.

En 2017 et 2018, le PSPBB a conforté sa position au sein du Collegium, et participé à ce titre à des travaux scientifiques, notamment dans le domaine de la percussion, de la musique ancienne.

10.1 – La place du PSPBB au sein de Sorbonne – Universités

En 2018, le PSPBB, membre à part entière, participe à différentes instances de Sorbonne Universités :

- le Conseil d'administration – 1 siège (comme chaque membre) – représentant : Laurent Gardeux, directeur.
- le Comité des Membres – 1 siège - représentant : Laurent Gardeux, directeur
- Les comités de référents n'ont pas été pourvus cette année.

Né en 2015, le Collegium Musicae Sorbonne Universités regroupe 9 organismes de recherche et de formation spécialisés dans le domaine musical. *"Dans le cadre d'une continuité entre recherche, formation, création, valorisation et innovation, il crée une opportunité unique de dialogue soutenu entre sciences exactes et sciences humaines. Le Collegium Musicae favorise ainsi la prise en compte conjuguée des musiques savantes, populaires et traditionnelles et de leurs pratiques, considérées des points de vue historique, artistique, culturel, acoustique, cognitif, computationnel et technologique".*

Le Collegium Musicae est composé des établissements suivants :

- l'IReMus / Institut de recherche en musicologie
- le LAM / Lutherie Acoustique, Musique – Institut Jean le Rond d'Alembert
- STMS / Sciences et technologies de la musique et du son
- le Musée de la musique / Cité de la musique – Philharmonie de Paris
- l'Unité systématique et catégorisation culturelles
- le PSPBB
- le COSU / Chœur et Orchestre de Sorbonne Universités
- l'UFR Musique et Musicologie / Université Paris Sorbonne
- l'UFR Ingénierie / Université Pierre et Marie Curie

En 2018, le PSPBB est représenté au sein du Collegium Musicae par Laurent Gardeux.

10.2 – Les actions concrètes reconduites en 2018 dont a bénéficié le PSPBB :

- la carte d'étudiant commune Sorbonne Universités pour les 60 000 étudiants de la COMUE dont ceux du PSPBB
- le journal culturel de Sorbonne Universités
- le SIUMPPS (service santé)
- le projet Geste Acoustique Musique en lien avec le MNHN
- le Master Recherche et Pratique en musique ancienne porté par l'université Paris – Sorbonne et dont le PSPBB est partenaire

10.3 – Les projets

- les actions pédagogiques partagées entre établissements (ex : ethnomusicologie)
- le Master de musicien d'orchestre en apprentissage → rentrée 2018
- projet immobilier pour des logements et des espaces de travail destinés aux étudiants et chercheurs musiciens → long terme. Ce projet (Tour Poissonnière) a été relancé et a donné lieu à une réunion le 19 février 2018.

Dans le courant de l'année le PSPBB a été auditionné dans le cadre du renouvellement de la campagne IDEX.

11 – LE BUREAU DES ETUDIANTS

Créé à l'automne 2012, le Pôle Étudiant est l'association des étudiants du PSPBB (loi 1901).

Quatre missions :

- **Animation** et réalisation de projets (concerts, soirées étudiantes, etc.)
- **Conseil** et accompagnement
- **Information**, fédération de réseaux
- **Insertion** professionnelle et diffusion d'offres de stages et d'emplois

Le Pôle Étudiant PSPBB s'est restructuré et étoffé avec notamment la création de postes tels qu'un chargé de communication (très actif sur les réseaux sociaux notamment : facebook et twitter), un chargé des relations institutionnelles, un chargé des partenariats, un représentant musiques actuelles.

Outre la soirée de remise des diplômes, le Pôle Étudiant PSPBB a organisé de nombreuses soirées dont la portée fédératrice est tout à fait remarquable.

Il s'est également particulièrement investi dans les actions Vie étudiante de Sorbonne Université tant comme relai que comme participant.

2^{ème} partie

L'ADMINISTRATION

1 – LE STATUT DE L'ETABLISSEMENT

Créé sous la forme d'une association de préfiguration d'un établissement public de coopération culturelle, le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt fonctionne sous le statut d'établissement public depuis le 1^{er} décembre 2016.

La liquidation de l'association de préfiguration initiée à la même date a été clôturée lors du Conseil d'administration extraordinaire du 11 avril 2018.

Le Pôle s'appuie sur les ressources des deux CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt, dont la mise à disposition des enseignants et des locaux par les collectivités assure une grande partie de l'activité pédagogique de l'école.

2 – LA GOUVERNANCE

En 2018, certains changements sont intervenus dans la gouvernance de l'établissement, aussi bien au sein du Conseil d'administration que dans la direction de l'établissement.

2.1 – Le Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration a évolué au cours de l'année 2018 sur différents points¹ :

- Concernant la Ville de Paris, Alexandra Cordebard a démissionné le 11 avril 2018 et a été remplacée par Marie-Christine Lemardeley, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur, la vie étudiante, la recherche.
- De nouveaux représentants des étudiants ont été élus :
Pour le département danse : Guillaume ELBES dont la suppléante est Sarah Salari ;
- Parmi les représentants des enseignants, le mandat de Sylvie Duchesne, représentante des enseignants du département danse, s'est terminé. Le poste est demeuré vacant par la suite, faute de candidat.

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration de l'établissement public est donc constitué selon le tableau en annexe 1 du rapport d'activité.

En 2018, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni aux dates suivantes :

- 11 avril 2018
- 28 juin 2018
- 28 septembre 2018
- 19 décembre 2018

Chaque Conseil d'administration est précédé d'un groupe de travail réunissant les partenaires publics pour examiner ensemble les points à fixer à l'ordre du jour, les problèmes à résoudre et permettre ainsi une réunion du Conseil plus efficace.

Une délibération à distance a été organisée le 15 mars 2018, pour voter à nouveau le budget primitif 2018. En effet, celui-ci a dû faire l'objet d'une réécriture à la suite d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes, l'équilibre global du budget n'ayant pas été reporté dans chaque section dans le budget voté initialement.

Chaque Conseil d'administration et délibération à distance fait l'objet d'un procès-verbal et des délibérations nécessaires.

2.2 – Le Conseil pédagogique

Il se tient généralement 3 semaines avant chaque Conseil d'administration. Il est présidé par le directeur de l'établissement².

¹ Annexe 1 – Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2018

² Annexe 2 – Composition du Conseil pédagogique au 31 décembre 2018

A partir de 2018, il a été décidé d'organiser 3 conseils au lieu de 2 les années précédentes. Le Conseil pédagogique s'est tenu aux dates suivantes, dans les locaux administratifs du Boulevard Berthier :

- le 19 mars 2018
- le 24 septembre 2018
- le 5 décembre 2018

Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu.

Ses compte-rendu sont présentés en Conseil d'administration par le directeur de l'établissement.

Changement des membres du Conseil pédagogique :

- De nouveaux représentants des étudiants danseurs au Conseil Pédagogique ont été élus : Cassiopée Astasie dont la suppléante est Mélissa Thomas.
- De nouveaux représentants des enseignants en danse au Conseil Pédagogique ont été élus : Olivier Chanut dont la suppléante est Priscilla Danton

Un siège est demeuré vacant en théâtre, faute de candidats

2.3 - La direction

Laurent Gardeux ayant pris ses fonctions en tant que Directeur du PSPBB le 1er décembre 2017, l'année 2018 a été marquée par le commencement de son mandat.

3 – LE FONCTIONNEMENT

3.1 – Les documents "cadre"

3.1.1 – Les statuts

Les statuts n'ont pas subi de modifications en 2018.

3.1.2 – Le règlement intérieur général

Le règlement intérieur général n'a pas été modifié en 2018.

3.1.3 – Le règlement des études

Il subit quelques ajustements lors du Conseil d'administration du 11 avril 2018, il a été modifié sur les points suivants :

- modification de la limite d'âge en musique ancienne
- modification des épreuves d'admission en DNSPM – Interprète
- modification des épreuves d'admission en DNSPM – Création – composition instrumentale, électroacoustique, arrangement
- modification de la maquette du parcours musique ancienne
- modification de la maquette du parcours DNSPM/DE Piano-accompagnement
- modification des modalités d'accès à la formation en Master Improvisation et création
- modification des conditions d'inscription au concours d'entrée en DNSPD

3.1.4 – Le règlement intérieur de la formation continue

Le règlement intérieur de la formation continue n'a pas été modifié en 2018.

3.2 – Les ressources humaines

3.2.1 – L'équipe de direction

L'équipe de direction est inchangée :

Laurent Gardeux est Directeur du PSPBB, Emmanuelle Desouches, Serge Tranvouez, Patricia Alzetta et Rick Odums sont toujours présents.

Il est rappelé que, conformément aux statuts, dans le cadre du projet général de l'établissement, les directeurs de département exercent leur fonction en toute autonomie.

Le directeur leur délègue certaines missions de représentations, notamment au sein des jurys et récitals, ou de réunions thématiques.

Laurent Gardeux et Emmanuelle Desouches interviennent plus particulièrement sur l'ensemble des développements structurels de l'établissement : élargissements pédagogiques, données budgétaires, gestion des ressources humaines, communication, aspects techniques, vie internationale, relations institutionnelles, partenariats.

3.2.2 – Les conseillers aux études et coordinateurs pédagogiques

Au 31 décembre 2018, l'équipe d'encadrement pédagogique du PSPBB compte 4 conseillers aux études et 3 coordinateurs pédagogiques :

- Davy Basquin – conseiller aux études DNSPM (plus particulièrement sur Paris)
- Hélène Genet – conseillère aux études DNSPM (plus particulièrement sur Boulogne-Billancourt)
- Carole Bergen – conseillère aux études DNSPC
- Nathalie Moreno – conseillère aux études DNSPD
- Bibiane Lapointe – coordinatrice pédagogique musiques anciennes
- François Vion – coordinateur pédagogique musiques actuelles amplifiées et jazz et musiques improvisées
- Zeïneb Boughzou - coordinatrice pédagogique pour le DE théâtre

Un poste est vacant à cette date, celui de conseillère.er aux études DE musique, Nadia Cauvin n'ayant pas renouvelé son contrat.

3.2.3 – L'organigramme de l'équipe administrative

Départ en 2018

- Audrey Della-Faille – Adjointe à la conseillère aux études DNSPD
- Elodie Ober – Chargée de communication ESAD et des relations avec les professionnels
- Marie Toutain – Responsable administrative DNSPC

Un nouveau membre dans l'équipe administrative :

- Axelle du Port de Pontcharra, qui remplace Hélène Fau-Prudhomot au poste de responsable de scolarité et de la vie étudiante

Au 31 décembre 2018, la composition de l'équipe administrative est donc la suivante³ :

- Laurent Gardeux, Directeur
- Emmanuelle Desouches – Secrétaire générale
- Héloïse Clément - Secrétaire
- Virginie Brunet – Chargée de production et de l'action culturelle
- Axelle du Port de Pontcharra – Responsable de scolarité et de la vie étudiante
- Roser Graell – Calull – Responsable des relations internationales et de la communication
- Camille Reibel-Castro – chargée des ressources humaines
- Hélène Chapput– Responsable des opérations comptables et budgétaires

Trois agents d'accueil sont mis à disposition du PSPBB par la Ville de Paris pour les locaux de l'ESAD :

- Hubert Bélise
- Franck Jourde
- Mourad Yahiaoui

³ Annexe 3 – organigramme au 31 décembre 2018

3.2.4 – Les enseignants

Le PSPBB a engagé 269 enseignants, 68 tuteurs et 25 accompagnateurs durant l'année 2017. Certains sont mis à disposition du PSPBB par les collectivités partenaires : la Ville de Paris et Grand Paris Seine Ouest. Les autres sont engagés directement et pris en charge intégralement par le PSPBB.

Il convient d'ajouter les enseignants de l'IFPRO en danse jazz et les enseignants du CMDL dont les heures d'enseignement sont refacturées au PSPBB.

3.2.5 – Les autres intervenants

Outre les invités en master classes déjà mentionnés, les autres intervenants sont les membres des jurys au nombre de 162, 7 régisseurs, 1 technicien spécialisé et 10 appariteurs pour les épreuves liées aux 5 diplômes délivrés par le PSPBB.

3.3 – La vie scolaire

3.3.1 – Les bourses et aides exceptionnelles

Du fait de son statut d'établissement d'enseignement supérieur culture, les étudiants régulièrement inscrits au PSPBB peuvent prétendre à l'ouverture de droits aux bourses sur critères sociaux ainsi que d'autres types d'aides exceptionnelles (FNAUAC, aides ponctuelles).

Pour l'année 2017 - 2018 : 72 étudiants sont exonérés de droits de scolarité

- .dont 72 boursiers sur critères sociaux (CROUS), soit 29 % des inscrits
- . aucun étudiant n'a été bénéficiaire du FNAUAC

Pour l'année 2018 - 2019 : 78 étudiants sont exonérés de droits de scolarité

- .dont 78 boursiers sur critères sociaux (CROUS), soit 29,21 % des inscrits
- . aucun étudiant n'a été bénéficiaire du FNAUAC

TOTAL : 78 exonérés = 29,21 % des inscrits DNSPM : 39 étudiants, soit 27,16 % DNSPC : 19 étudiants, soit 45,24 % DNSPD : 12 étudiants, soit 46,15 % D.E. (post-DNSPM) : 8 étudiants, soit 40 %	éch. Obis : 29
	éch. 1 : 20
	éch 2 : 4
	éch 3 : 5
	Ech 4 : 4
	Ech 5 : 6
	Ech 6 : 5
	Ech 7 : 5

3.3.2 – La couverture sociale

A compter de la rentrée 2018, les étudiants ne sont plus tenus de régler les frais de sécurité sociale étudiante mais doivent désormais s'acquitter, directement auprès du CROUS, de la CVEC.

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants ». Elle est collectée par les CROUS. Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter avant de s'inscrire dans son établissement. Les sommes collectées bénéficient aux étudiants : elles financent des projets de vie de campus portés par une liste d'établissements fixée par la loi. La C.V.E.C. contribue donc globalement à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus

3.4 – Les moyens matériels

3.4.1 – Les espaces de travail pédagogique

Les lieux d'enseignement du PSPBB sont multiples : CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt, ESAD, universités Sorbonne Nouvelle et Sorbonne Université, Paris 8 Vincennes Saint-Denis, Studio des Abbesses, IFPRO, CMDL.

Ces espaces ne suffisant pas, le PSPBB a dû louer quelques espaces de travail pédagogique en 2018 tels que les salles de danse de l'IFPRO et des salles de cours pour la danse.

Il est important de signaler que la Ville de Paris a poursuivi en 2018 sa mise à disposition des studios de danse sis dans les nouveaux conservatoires : les CMA 6, CMA 13 et CMA 17. Ces mises à disposition font l'objet de valorisations.

La classe de composition électroacoustique et les départements jazz et MAA du CRR de Paris et du PSPBB sont toujours installés dans le bâtiment de la Ville de Paris, 53 rue Jean Jacques Rousseau.

3.4.2 – Les bureaux de l'administration – 35, boulevard Berthier

L'équipe administrative s'est installée en janvier dans de nouveaux locaux, 35 boulevard Berthier dans le 17^e arrondissement de Paris. Ces locaux ont dû être loués par le PSPBB, la Ville de Paris n'étant pas en mesure de trouver des locaux adéquats après le départ des bureaux de la rue de Madrid.

L'installation a généré de nombreux dysfonctionnements matériels dus notamment à l'absence de réseau téléphonique et d'internet pendant les trois premiers mois de l'année.

L'installation dans les nouveaux locaux a nécessité l'aménagement de bureaux (cloisons, portes, électricité, blocs secours, câblage informatique, etc.) pour un montant de 28 180.42 euros.

Montant loyer et charges pour 1 an : 89 000 euros environ.

Ils constituent l'unique lieu spécifique du PSPBB bien que leur éloignement des sites d'enseignement ne permette pas autant d'échanges avec les enseignants et les étudiants qu'il serait souhaitable.

3.4.3 – L'acquisition de nouveaux matériels

De nouveaux outils informatiques et de bureau ont été acquis en complément ou en remplacement du matériel de l'équipe

- PC portables pour signature du parapheur par la Direction et accessible uniquement sur pc, ainsi qu'en remplacement du Mac obsolète de Carole BERGEN (DNSPC)

Armoires pour l'aménagement de la salle de réunion ainsi que l'accueil

Quelques matériels à finalité pédagogique ont été acquis en 2018 :

- Armoires pour le stockage des costumes et des instruments du département Danse

Ensemble d'instruments et accessoires pour le studio d'enregistrement situé Rue Jean Jacques ROUSSEAU (table, câbles, filtres, micro, sonomètre, baguettes et sac, casque, etc.) en MAA

3.5 – La communication

3.5.1 – Les supports imprimés

Les supports imprimés (diffusés également en version numérique) créés en 2018 sont les suivants :

- flyer de présentation du concours d'entrée en DNSPD
- dépliant présentant l'ESAD et son projet
- brochure de sortie de la promotion 2018 de l'ESAD
- brochure de sortie de la promotion DNSPD 2018
- flyer cartonné annonçant le concours 2019 de l'ESAD (septembre 2018)

3.5.2 – La communication web

3.5.2.1 – La newsletter

La newsletter mensuelle du PSPBB compte aujourd'hui 1200 abonnés et est un outil indispensable au rayonnement de la structure et à la promotion de la programmation de sa saison. Elle est également utilisée pour la communication interne (diffusion d'informations générales auprès des étudiants, des enseignants et de l'équipe administrative).

3.5.2.2 – Les réseaux sociaux

La page Facebook du PSPBB a été créée en 2014 et compte aujourd'hui 1250 mentions « j'aime ».

Le département théâtre dispose également d'une page Facebook qui compte avec 2177 mentions « j'aime ».

Un compte Instagram a été créé en septembre 2017, à l'occasion des premières activités publiques. Aujourd'hui, on comptabilise une centaine d'abonnés.

Le compte Twitter, créé en octobre 2016, comptabilise autour de 300 abonnés.

3.5.2.3 – Le site Internet

Sur le site Internet, on trouve notamment :

- une page dédiée à la saison avec un calendrier mensuel des événements
- une page dédiée au concours d'entrée
- une page dédiée aux médias (mise à disposition des logos, de la charte graphique et des différentes brochures)
- une page dédiée à la présentation de chaque département
- des liens vers les réseaux sociaux du PSPBB
- une page dédiée à l'action internationale

3.5.3 – Publicités et publications

En 2018, le PSPBB a acheté des encarts publicitaires afin de promouvoir les concours :

- Un encart dans "La Terrasse" pour mettre en avant le concours 2019 de l'ESAD

3.5.4 – Photographies

Le PSPBB a sollicité les services de photographes professionnels pour enrichir sa banque d'images : Cyril Zannettaci, Christophe Raynaud de Lage, Victor Tonelli, Virginie Kahn.

4 – LE BUDGET

Le budget de l'année 2018 a été voté selon la maquette des collectivités de 500 à 3500 habitants, conformément à la délibération n°2016-05 du 6 octobre 2016 et aux préconisations de la DRFIP, par nature et par chapitre. Les contributions en nature ne sont plus inscrites dans le budget de l'établissement.

L'année 2018 se caractérise par un budget en diminution par rapport au budget prévisionnel de l'année 2017 mais supérieur au budget réalisé. Cette augmentation s'explique notamment par le fait que l'année 2017, année de transition à la suite du passage en EPCC, a été une année durant laquelle l'activité a légèrement baissé, certaines dépenses n'ayant donc pas toutes été réalisées.

4.1 – Les recettes et dépenses de l'EPCC

4.1.1. Les recettes

4.1.1.1 – Les recettes de fonctionnement 2018 – 3 542 199,98 euros.

Ces recettes proviennent principalement de la **subvention du Ministère de la culture** versée par la DRAC Ile-de-France, à hauteur de 1 986 000 euros dont 1 916 000 euros en fonctionnement général et 70 000 euros pour le diplôme d'Etat (DE) de professeur de théâtre.

Il convient de noter que la subvention de fonctionnement du Ministère ayant fait l'objet d'une réserve de précaution de 5 %, le versement initial de la subvention de fonctionnement s'était élevé à 1 820 200 euros. Ce gel n'ayant pas été levé, la DRAC a décidé d'allouer une subvention complémentaire au PSPBB pour le compenser, d'un montant de 95 800 euros.

La Ville de Paris et Grand Paris Seine Ouest ont versé des subventions d'équilibre pour l'emploi d'enseignants rémunérés par le PSPBB à taux plein, non mis à disposition par ces collectivités.

Les subventions versées sont d'un montant de 300 000 euros de la part de la Ville de Paris et de 41 673 euros de la part de GPSO (une partie de la subvention 2017 a été versée en 2018, la subvention 2018 étant estimée quant à elle à 17 933 €).

Les frais d'inscription comprennent les frais de concours et les frais de scolarité.

Les tarifs pour la rentrée n'ont pas été modifiés en 2018 et sont les suivants :

- .frais de dossier DNSP et DE théâtre : 70 euros
- .frais de dossier DE musique : 40 euros
- .frais de scolarité DNSP : 450 euros
- .frais de scolarité : DE musique : 100 euros
- .frais de scolarité DE musique post DNSPM : 300 euros
- .frais de scolarité DE théâtre : 550 euros (FI), 6800 euros (FC), 400 euros (EE)

Les droits d'inscription et frais de scolarités perçus en 2018 s'élèvent à 171 992 euros, en légère baisse de 14 568 euros par rapport à 2017.

Au titre de la **taxe d'apprentissage** (catégorie B), le PSPBB a perçu en 2017 une somme totale de 36 137,95 euros. Initialement estimée à 25 000 euros, elle est en très large hausse par rapport à 2017 (9 586,97 €), grâce à une campagne active réalisée en début d'année.

Par ailleurs, la clôture de la liquidation de l'association a généré un solde de 203 000 euros, entrant dans les recettes de l'EPCC pour la dernière année.

Concernant les recettes, le résultat dégagé sur l'année 2017 s'élève à 779 487,10 euros portant le total des recettes de fonctionnement à 3 542 199,98 euros.

En effet, dans le cadre de la liquidation de l'association, ces recettes correspondent à des acomptes sur le résultat de la liquidation de celle-ci afin d'en assurer le fonctionnement dans l'attente du versement des subventions à l'EPCC.

Le solde des crédits d'un montant de 221 789,97 euros n'a pas fait l'objet d'un report de crédit.

4.1.1.2 – Les recettes d'investissement 2018 – 22 976,48 euros

Les recettes prévisionnelles de l'année 2018 en investissement s'élevaient à 45 400 euros provenant d'un prélèvement sur la section de fonctionnement (recettes d'ordre). Néanmoins, les écritures comptables n'ayant pas permis ce prélèvement, les recettes réalisées en 2018 sur la section d'investissement ne s'élèvent qu'à 22 976,48 euros.

4.1.2. Les dépenses

4.1.2.1 – Les dépenses de fonctionnement 2018 – 2 736 753,78 euros

Le budget (primitif + supplémentaire) 2018 s'élevait à 2 958 543,75 euros en fonctionnement dont 45 400 euros en dépenses d'ordre vers la section d'investissement, soit 2 913 143,75 euros en dépenses de fonctionnement réelles. En investissement pour 2018, les dépenses étaient estimées à 45 400 euros, dont la totalité financée par la section de fonctionnement.

La masse globale de dépenses réelles, fonctionnement et investissement confondue était estimée à 2 958 543,75 euros.

Les dépenses prévisionnelles l'année 2018 s'élevaient à 2 958 543,75 euros dont 2 913 143,75 euros de dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de personnels étaient estimées à 2 052 349,20 euros, constituant 69,37% du budget global de fonctionnement.

Les dépenses réelles réalisées en décembre 2018 s'élèvent au total à 2 715 975,61 euros dont 2 021 774,93 euros en charges de personnels, constituant 74,44 % du budget global réalisé.

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées ne représentent au global que 93,23 % des dépenses prévisionnelles.

Au final, le résultat excédentaire de l'exercice 2018 s'élève à 25 959,10 euros en fonctionnement, sachant que l'excédent antérieur s'élevait à 779 487,10 euros, l'excédent cumulé de clôture s'élève à 805 446,20 euros.

4.1.2.2 – Les dépenses d'investissement 2018 – 44 961,23 euros

Les dépenses prévisionnelles prévues au budget 2018 s'élevaient à 45 400 euros. Les dépenses réalisées en investissement s'élèvent à 44 961,23 euros, ce qui est très légèrement inférieur aux dépenses prévisionnelles. Il convient de noter qu'une partie importante de ces dépenses a été affectée aux travaux d'aménagement et d'agencement des locaux administratifs du Boulevard Berthier, à hauteur de 31 069,79 euros.

4.2 – Le bilan de l'année 2018

Il présente les caractéristiques suivantes :

- le réalisé 2018 correspond à une année pleine d'activité pour l'EPCC, avec augmentation générale des dépenses d'environ 200 000 euros (+7,8%), dont une masse salariale en nette augmentation (+ 7%) par rapport à l'année 2017 ;
- sur cette année, le réalisé est inférieur à l'enveloppe prévisionnelle votée en CA car il ne représente que 92,7% du budget prévisionnel ;
- la destination du solde cumulé excédentaire de 805 446,20 sera décidée par le Conseil d'administration à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2019.

4.3 – Perspectives budgétaires

Le réalisé 2018 a été particulièrement impacté par l'augmentation de la masse salariale qui est passée de 1 886 105 euros en 2017 à 2 021 775 euros en 2018.

Le versement d'un salaire de Directeur à temps complet a eu un impact prépondérant sur cette augmentation. De même, le nombre d'heures d'enseignement payées à taux plein a considérablement augmenté, passant de 9336 en 2017 à 9687,5 en 2018. Le nombre d'heures d'enseignement mises à disposition a, quant à lui, diminué mais dans une moindre mesure, passant de 9427 à 9319,5 heures. Sur l'année 2017/2018, la répartition des heures d'enseignement des enseignants mis à disposition et non mis à disposition sur les principaux diplômes est la suivante :

	Heures de mise à disposition	Heures payées à taux plein
DNSPM	7346	6361
DNSPD	817	331
DNSPM/DNSPD	0	105
DNSPC	806,2	1005
DE Théâtre	37,3	128
DE Musique	176	1549
Master Impro Créa	67	133,5
MIMA	70	75

Le budget 2019 est en nette diminution par rapport au budget prévisionnel 2017 (- 238 900 euros en fonctionnement) mais a été ajusté au plus près des dépenses réellement effectuées en 2017, avec relativement peu d'économies envisagées, à hauteur de 17 000 euros environ, par rapport au réalisé 2017. L'équilibrage de ce budget nécessitera une reprise partielle de l'excédent 2018.

CONCLUSION

Le rapport d'activité de l'année 2018 fait apparaître les enjeux de l'établissement, pour l'année suivant son passage au statut d'EPCC. Les contraintes financières pesant sur l'établissement, si elles n'ont eu que peu d'impact sur les activités de productions liées aux formations dispensées par l'établissement, n'ont pas permis une refonte du projet général du Pôle supérieur. Le processus d'accréditation engagé à l'été 2018 a été mené jusqu'à son terme pour ce qui concernait la phase 1, mais la restitution finale en a été différée. La nécessité de cette refonte demeure d'actualité, ainsi que les problématiques récurrentes du pôle, en termes de financements et de locaux.

ANNEXES

1 – Composition du Conseil d'administration de l'EPCC au 31 décembre 2018

2 – Composition du Conseil pédagogique au 31 décembre 2018

3 – Organigramme au 31 décembre 2018

4 – Convention tripartite Ville de Paris – GPSO - PSPBB

5 – Convention financière 2018 et avenants – Ministère de la culture – DRAC Ile de France / PSPBB

ANNEXE 1

**Composition du Conseil d'administration
au 31 décembre 2018**

EPCC PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS BOULOGNE - BILLANCOURT

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 décembre 2018



	REPRÉSENTANTS	NOM	FONCTION
Représentants des personnes publiques	Ville de Paris	Marie-Christine LEMARDELEY	Conseillère de Paris
		Philippe DUCLOUX	Conseiller de Paris
	Grand Paris Seine Ouest	Arnelle GENDARME	Conseillère communautaire GPSO - conseillère municipale de Boulogne Billancourt
	DGCA - Ministère chargé de la culture	Pascal LOUAP	Conseiller communautaire GPSO - Maire - adjoint de Boulogne - Billancourt
	Préfecture de Région	Sylviane TARSOT-GILLERY	Directrice générale de la création artistique
	Université Paris IV - Sorbonne	Nicole DA COSTA	Directeur régionale adjoint des affaires culturelles
	Université Sorbonne Nouvelle - Paris III	Laurent CUGNY	Directeur de l'UFR de Musique et Musicologie
	Personnalité qualifiée Ministère chargé de la culture (président)	Romain PIANA	Professeur
	Personnalité qualifiée Grand Paris Seine Ouest (vice-présidente)	Marcel BOZONNET	Metteur en scène - Administrateur
	Personnalité qualifiée Ville de Paris (vice-président)	Fabienne OZANNE-PARE	Artiste chorégraphique
Autres membres	Département musique - 1 représentant des enseignants	Maxime PASCAL	Chef d'orchestre
	Département musique - 1 représentant des étudiants	Xavier GAGNEPAIN	
	Département danse - 1 représentant des enseignants	Henri GILLIG	
	Département danse - 1 représentant des étudiants	Guillaume ELBES	
	Département art dramatique - 1 représentant des enseignants	Valérie BEZANÇON	
	Département art dramatique - 1 représentant des étudiants	Thomas CHRISTIN	
	Ville de Paris	Christophe GIRARD	Conseiller de Paris
	Grand Paris Seine Ouest	Hermano SANCHES RUIVO	Conseiller de Paris
	Université Paris IV - Sorbonne	Grégoire DE LA RONCIERE	Vice - président GPSO délégué à la culture - Maire de Sevres
	Université Sorbonne Nouvelle - Paris III	Ariane - Charlotte LORBER	Conseillère communautaire - conseillère municipale de Boulogne Billancourt
MEMBRES SUPPLÉANTS	Département musique - 1 représentant des enseignants	Aline BARTISSOL	
	Département musique - 1 représentant des étudiants	Esther-Hélène RICHARD	
	Département danse - 1 représentant des enseignants	Sarah SALARI	
	Département danse - 1 représentant des étudiants	Catherine RETORÉ	
	Département art dramatique - 1 représentant des enseignants	Baptiste FEBVRE	
	Département art dramatique - 1 représentant des étudiants	Laurent GARDEUX	Directeur
	Ville de Paris	Karine CHANQUOY-JACQUET	Directrice du Pôle Gestion Publique Secteur Public Local - Représentant de M. PARINI - Comptable direct du Trésor
	Grand Paris Seine Ouest		
	Université Paris IV - Sorbonne		
	Université Sorbonne Nouvelle - Paris III		
INVITES PERMANENTS	Administration	Laurent GARDEUX	Directeur
	Comptable- Direction régionale des finances publiques	Karine CHANQUOY-JACQUET	Directrice du Pôle Gestion Publique Secteur Public Local - Représentant de M. PARINI - Comptable direct du Trésor

ANNEXE 2

**Composition du Conseil pédagogique
au 31 décembre 2018**

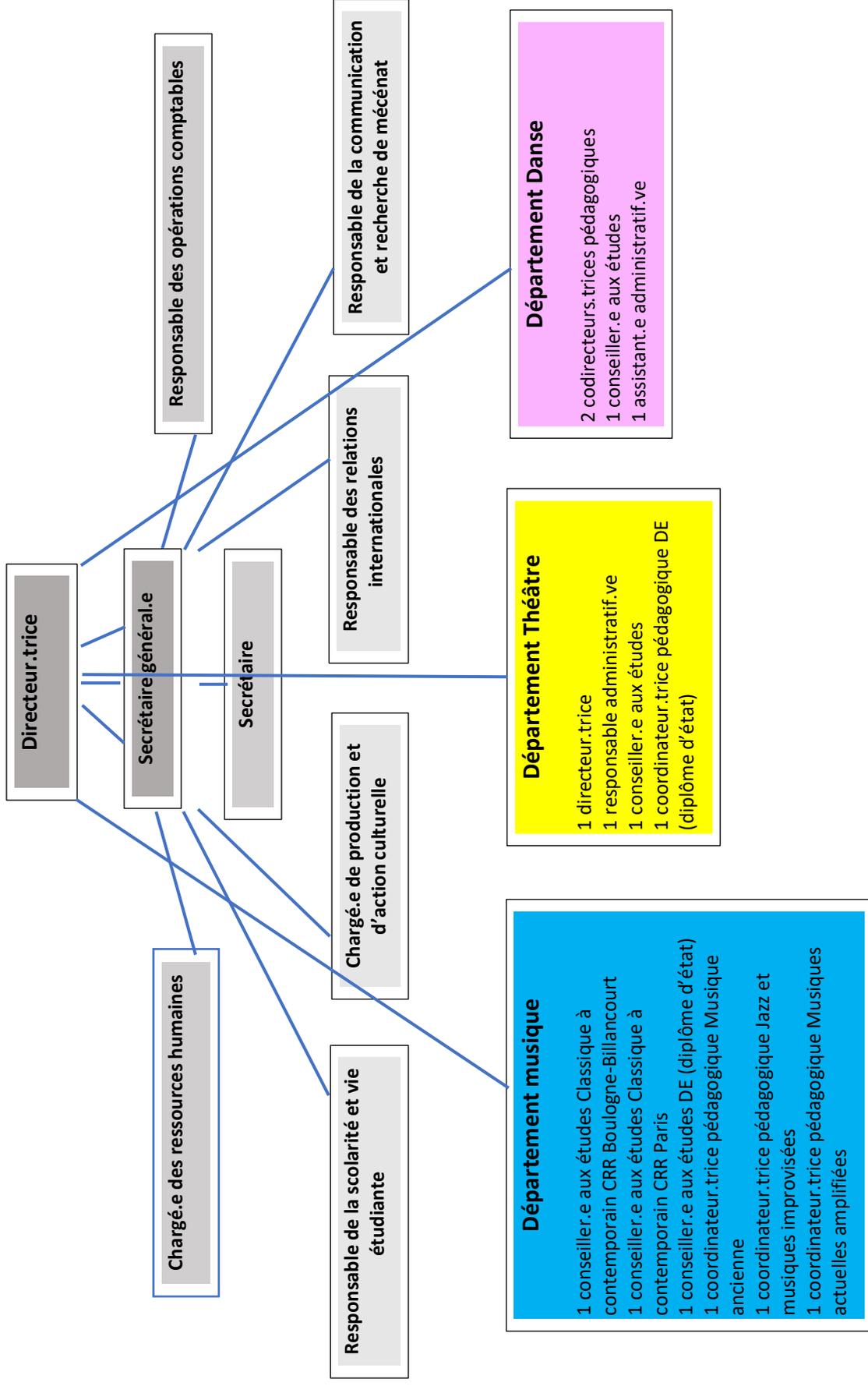


COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE

	REPRESENTANTS	NOMS	FONCTIONS
MEMBRES DE DROIT	PSPBB	Laurent Gardeux	Directeur
	Département musique	Jean-Luc Tourret ou Jean-Dominique Krynen	Directeurs pédagogiques
		Davy Basquin ou Hélène Genet	Conseiller aux études
	Département art dramatique	Serge Tranvouez	Directeur pédagogique
		Carole Bergen	Conseiller aux études
Département Danse	Rick Odums ou Patricia Alzetta	Directeurs pédagogiques	
	Nathalie Moreno	Conseiller aux études	
MEMBRES NOMMÉS	Université Paris-Sorbonne (Paris IV)	Guillaume BUNEL et Philippe CATHE	Coordinateur pédagogique DNSPM / Paris IV
	Université Sorbonne-Nouvelle Paris 3	Julia Gros De Gasquet	Enseignante Institut d'Etudes Théâtrales
	Département musique	NN	Personnalité qualifiée
	Département art dramatique		Personnalité qualifiée
MEMBRES ÉLUS	Enseignants département musique (3)	Xavier Gagnepain	
		Michaël Ertzscheid	
		Louis FIMA	
	Enseignants département art dramatique (2)	Catherine Retore	
		NN	
	Enseignants département danse (1)	Olivier CHANUS	
Étudiants département musique (2)	Vincent DUCHOSAL		
	Henri GILLIG		
Étudiants département art dramatique (1)	Tom PEZIER		
Étudiants département danse (1)	Cassiopée ASTASIE		
SUPLÉANTS	Enseignants département musique (3)	Aline BARTISSOL	
		Anne Ricquebourg	
		Ariane JACOB	
	Enseignants département art dramatique (2)	Valérie ONNIS	
		NN	
	Enseignants département danse (1)	Priscilla DANTON	
Étudiants département musique (2)	Benjamin FRANÇOIS		
	Esther-Hélène RICHARD		
Étudiants département art dramatique (1)	Angie MERCIER		
Étudiants département danse (1)	Mélissa THOMAS		

ANNEXE 3

Organigramme au 31 décembre 2018



ANNEXE 4

Convention tripartite Ville de Paris – GPSO - PSPBB

CONVENTION CADRE TRIPARTITE

Entre

LA VILLE DE PARIS

Domiciliée Hôtel de Ville - 75196 Paris Cedex 04

Représentée par la Maire de Paris, **Madame Anne HIDALGO**

Ci-après désignée : la « Ville de Paris »

ET

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

Domiciliée 9, Route de Vaugirard – CS 90008 – 92197 Meudon Cedex

Représenté par son Président, **Monsieur Pierre - Christophe BAGUET**

Ci-après désignée : « GPSO »

ET

LE PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PARIS BOULOGNE-BILLANCOURT (PSPBB)

Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° SIRET : 509 039 673 00017/Code APE : 8542Z

Domicilié 14, rue de Madrid – 75008 Paris

Représenté par son Président **Marcel BOZONNET**

Ci-après désigné : le « PSPBB »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.759-1,

Vu la délibération n° 2008 DAC 215 du 21 avril 2008 du Conseil de Paris autorisant la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle chargé de dispenser et de gérer des activités d'enseignement supérieur,

Vu la délibération n° 25 du 11 décembre 2008 du Conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt validant le principe de l'adhésion de la Ville au projet et autorisant le Maire à s'associer à la Ville de Paris en vue de la création d'un Etablissement de Coopération Culturelle,

Vu la délibération n° 2009 DAC 756 du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2009 portant approbation de la création d'un nouvel établissement de coopération culturelle à caractère administratif entre les communes de Paris, Boulogne-Billancourt et l'Etat dénommé « Pôle supérieur d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt » et autorisant M. le Maire de Paris à signer les statuts de l'EPCC dénommé « Pôle supérieur d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt »,

Vu la délibération n° 24 du 10 décembre 2009 du Conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt du 10 décembre 2009 portant approbation des statuts du « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt » en tant qu'EPCC,

Vu les arrêtés n° 2009 – 1740 du 21 décembre 2009 et n° 2010 – 609 du 29 juin 2010 du Préfet de région portant création de l'EPCC « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt »,

Vu la délibération n° CC2010/06/09 du conseil de communauté de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) du 24 juin 2010 demandant son adhésion à l'EPCC nommé « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt », et y élisant ses représentants au Conseil d'administration,

Vu la délibération 2010 DAC 631 des 27 et 28 septembre 2010 du Conseil de Paris approuvant la demande d'adhésion de GPSO à l'EPCC précité,

Vu la délibération 2016 – 02 du conseil d'administration du Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt du 29 janvier 2016 approuvant le calendrier de transfert de l'activité de l'association vers l'EPCC

Vu la délibération n°2016 DAC 297 de la Ville de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016 autorisant son Maire à signer la présente convention,

Vu la délibération n° C2016/09 du conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) du 28 septembre 2016 autorisant son Président à signer la présente convention,

Vu la convention-cadre entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt en date du 22 mai 2011,

Vu la convention-cadre entre la Ville de Paris et le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt en date du 22 mai 2011,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

Les Villes de Paris et de Boulogne-Billancourt, rejointes au 1^{er} janvier 2010 par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO), ont souhaité s'engager conjointement dès 2008 dans la création d'un Pôle supérieur d'enseignement artistique en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

Initialement créé sous la forme d'une association de préfiguration, dont le Conseil d'administration a assuré la gestion, le Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt est devenu un Etablissement public de coopération culturelle (E.P.C.C), tel que déterminé par l'arrêté préfectoral n° 2009-1740 du 21 décembre 2009.

Cette nouvelle catégorie d'établissements d'enseignement supérieur en matière de spectacle vivant s'appuie sur l'article L. 759-1 du code de l'éducation, créé par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoyant que ceux-ci « assurent la formation aux métiers du spectacle, notamment celle des interprètes, des enseignants et des techniciens ». Ces établissements relèvent en outre de la responsabilité de l'Etat et sont habilités par le Ministre de la Culture à délivrer des diplômes nationaux dans les conditions fixées par le décret n° 2007-1676 du 27 novembre 2007.

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt (PSPBB) est ainsi l'un des premiers établissements de ce type créés à l'initiative des pouvoirs publics. Il dispense un cursus

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt (PSPBB) est ainsi l'un des premiers établissements de ce type créés à l'initiative des pouvoirs publics. Il dispense un cursus d'études inscrit dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD). Il est habilité à délivrer quatre types de diplômes de niveau Bac+3 inscrits au niveau deux du répertoire national des certifications professionnelles (R.N.C.P) dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique (cf. habilitations ci-dessous). Il permet aux étudiants d'acquérir dans des conditions optimales des savoirs et savoir-faire, dans un cadre défini conjointement par le PSPBB et les universités partenaires, dans une logique d'insertion professionnelle.

Habilitations – rentrée 2014 pour une durée de 5 ans

- *Diplôme national supérieur professionnel de musicien dans les spécialités (métiers de la création musicale, instrumentiste, chanteur et chef d'ensemble instrumentaux ou vocaux)*
- *Diplôme d'État de professeur de musique pour les formations dispensées dans les disciplines domaines et options suivantes : discipline enseignement instrumental ou vocal, dans les domaines musique classique à contemporaine, musique ancienne, jazz, musiques actuelles amplifiées, discipline direction d'ensembles, options ensembles instrumentaux).*

Habilitations – rentrée 2014 pour une durée de 3 ans

- *Diplôme national supérieur professionnel de comédien*
- *Diplôme national supérieur professionnel de danseur*

Il s'agit, aujourd'hui, d'une nouvelle proposition de formation qui s'inscrit autant dans un souci de développer d'une manière originale une offre en enseignement supérieur dans le domaine artistique, que d'être acteur d'une Europe qui facilite la mobilité des étudiants et assure la cohérence et la reconnaissance des diplômes et de leurs contenus.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la coopération des partenaires en matière de participation financière est définie selon les modalités suivantes : l'Etat intervient au titre d'une subvention annuelle et les collectivités territoriales au titre d'apports en nature (essentiellement locaux et personnels), et éventuellement au titre d'une subvention annuelle. Ces éléments financiers sont valorisés aux budgets de chaque entité annuellement, ainsi que dans le budget propre du PSPBB.

La Ville de Paris s'appuie sur son Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR-établissement géré en régie directe), ainsi que sur l'Ecole supérieure d'art dramatique (ESAD) qui lui est rattachée. GPSO s'appuie sur son Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR-établissement géré en régie directe) de Boulogne-Billancourt.

Cette organisation, qui a été prévue dans deux conventions-cadres passées entre la Ville de Paris et le PSPBB pour l'une et GPSO et le PSPBB pour l'autre, le 22 mai 2011, implique pour la Ville de Paris et GPSO de pouvoir mettre à disposition, en tant que de besoin, les moyens et compétences de leurs Conservatoires à Rayonnement Régional au profit du PSPBB, afin de lui permettre de répondre pleinement à l'obligation de service public qui lui incombe.

La présente convention a donc vocation à se substituer aux deux conventions précédentes du 22 mai 2011 susvisées, compte tenu des évolutions survenues depuis leur conclusion.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention, prise pour l'application de l'article 28 des statuts de l'EPCC PSPBB, a pour objet de régir l'ensemble des liens entre les parties signataires et de définir leurs engagements.

Elle se substitue aux conventions-cadre respectivement conclues par la Ville de Paris et GPSO avec le PSPBB en date du 22 mai 2011.

Les dispositions relatives à la constitution, à la dénomination, à l'objet et au fonctionnement du PSPBB figurent, quant à elles, dans les statuts dudit établissement dont le contenu a fait l'objet de délibérations successives citées en préambule de cette convention.

ARTICLE 2 : CONCERTATION

Toute décision ou question relative au fonctionnement du PSPBB et impliquant l'un des deux ou les deux CRR fera l'objet d'une concertation préalable entre le Directeur du Pôle et les deux Directeurs des CRR concernés de Paris et Boulogne-Billancourt.

Toute décision relative :

- au recrutement des enseignants pour les disciplines et activités du PSPBB dispensées au sein de ces derniers;
- à l'affectation des étudiants dans des classes ou des cursus d'études ;
- à l'intégration des étudiants du PSPBB dans les ensembles de pratique collective des deux CRR (orchestres, etc.) ;
- à la définition du calendrier prévisionnel de recrutement des étudiants et du planning de programmation artistique ;
- ainsi qu'à l'utilisation des locaux des deux CRR ;

est prise en accord avec le ou les Directeur(s) des CRR concerné(s).

ARTICLE 3 : LOCAUX

3.1 Règles communes

La Ville de Paris et GPSO s'engagent à fournir des locaux adaptés aux activités pédagogiques du PSPBB. Ils peuvent, le cas échéant, lui fournir des locaux à usage administratif.

Par ailleurs, la Ville de Paris et GPSO peuvent autoriser le PSPBB à implanter son siège social au sein de leurs CRR.

La Ville de Paris et GPSO prennent en charge l'ensemble des frais de structure associés aux locaux mis à disposition : amortissement des infrastructures, matériels, fluides, entretien, assurance, impôts, courrier, téléphone, électricité, chauffage et ménage.

La sécurité de l'ensemble de ces locaux relève respectivement de la Ville de Paris et de GPSO. Le PSPBB s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur dans les locaux mis à disposition.

3.2 Mise à disposition de locaux par la Ville de Paris

La Ville de Paris met à disposition du PSPBB :

- Les locaux et équipements du CRR de Paris, sis 14, Rue de Madrid 75008 PARIS, et de ses annexes sises 53 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris ; 8 rue Véron 75018 Paris pour les cours du PSPBB et éventuellement des bureaux ;
- Les locaux et équipements de l'Ecole Supérieure d'Art Dramatique (ESAD), sis Forum des Halles, 12 Place Carrée 75001 PARIS, pour accueillir l'ensemble des cours d'art dramatique du PSPBB ;
- Les locaux sis 21, Rue de Madrid 75008 PARIS, pour accueillir les bureaux de l'administration du PSPBB, jusqu'à la date de résiliation du bail par la Ville de Paris.

3.3 Mise à disposition de locaux par GPSO

GPSO met à disposition du PSPBB :

- Les locaux et équipements du CRR de Boulogne-Billancourt, sis 14-22, Rue de la Belle-feuille 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT pour l'ensemble des cours et activités du PSPBB dispensés par les enseignants aux étudiants.

ARTICLE 4 : PERSONNEL

4.1 Directeurs des deux CRR

Les Directeurs des deux CRR, au titre des fonctions qu'ils occupent dans ces établissements, ne sont pas placés sous l'autorité hiérarchique du Directeur du PSPBB.

4.2 Personnel mis à disposition par la Ville de Paris et GPSO au profit du PSPBB

La mise à disposition d'agents de la Ville de Paris et de GPSO au profit du PSPBB fera l'objet de deux conventions-cadre annuelles séparées, passées respectivement entre la Ville de Paris et le PSBB pour l'une et entre GPSO et le PSPBB pour l'autre.

Ces deux conventions, indépendantes de la présente convention, fixeront les modalités de cette mise à disposition (rattachement hiérarchique des agents concernés, gestion de leur carrière et de leurs congés, rémunération, évaluation, discipline, etc.).

La liste des agents concernés par cette mise à disposition sera annexée à chaque convention et fera apparaître leur nom, prénom, grade, statut, le temps de mise à disposition, la quotité horaire à titre indicatif, ainsi que la discipline concernée ou la fonction exercée.

En application de l'article 61-I II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, la mise à disposition des agents de la Ville de Paris et de GPSO auprès du PSPBB est consentie à titre gratuit.

Les personnels enseignants et accompagnateurs mis à disposition par les collectivités perçoivent un complément de rémunération au titre de la préparation des cours dispensés au PSPBB, tenant compte en cela de la spécificité et du niveau de l'enseignement dispensé.

Le taux de ce complément de rémunération est voté en Conseil d'administration du PSPBB et sa prise en charge est assurée par le Pôle, comme précisé dans les conventions de mise à disposition.

4.3 Personnel recruté directement par le PSPBB

Les agents recrutés directement par le PSPBB et exerçant leur activité principale au sein d'un des deux CRR devront se conformer aux obligations en matière de cumul d'emploi et d'activité accessoire, notamment en demandant à leur employeur principal une autorisation de cumul valable pour l'année scolaire.

A cet effet, les agents recrutés par le PSPBB et dont l'emploi principal relève de GPSO sont soumis, entre autres, aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat et du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, pour les agents exerçant leurs fonctions à temps non complet.

Les agents de la Ville de Paris sont soumis aux mêmes dispositions, à l'exception de celles du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, pour les agents exerçant leurs fonctions à temps non complet.

ARTICLE 5 : SUBVENTION

La Ville de Paris et GPSO peuvent attribuer une subvention annuelle affectée au PSPBB concernant le recrutement de personnels contractuels, dont le montant et les modalités sont fixés par les assemblées délibérantes de chaque collectivité.

Cette subvention a pour objet d'assurer la continuité des heures d'enseignements nécessaires au fonctionnement de l'EPCC, auparavant prises directement en charge par les deux collectivités au titre des budgets dédiés aux deux CRR partenaires du PSPBB.

L'année de référence pour déterminer les montants de subventions annuelles qui peuvent être attribuées est fixée à titre indicatif à l'année 2015.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU PSPBB

Le PSPBB prend directement en charge l'ensemble des frais de fonctionnement, à savoir notamment :

- Les rémunérations et charges de ses personnels administratifs et enseignants permanents ;
- Les frais de communication ;
- Les fournitures et matériel de bureau ;
- Les frais d'acquisition et d'entretien de matériel et de supports pédagogiques ;
- Les frais d'intermédiaires et d'honoraires ;
- Les frais postaux ;
- Les frais de publicité ;
- Les frais de mission ;
- Les impôts et taxes lui incombant ;
- Les frais de jury liés aux concours et récitals ;
- L'engagement des rémunérations et charges des intervenants extérieurs recrutés pour intervenir en master classes ou dans la saison culturelle ;
- L'engagement des rémunérations et charges des intervenants et enseignants extérieurs recrutés pour les enseignements spécifiques ;
- Le complément de rémunération versé aux enseignants au titre de la préparation des cours dispensés au PSPBB ;
- La rémunération d'heures de coordination pédagogique pour certains départements du PSPBB, pouvant être effectuées par des agents du CRR de Paris ou de celui de Boulogne-Billancourt.
- Plus généralement, l'ensemble des autres frais liés à l'activité du PSPBB.

Le PSPBB peut également prendre en charge l'engagement d'heures supplémentaires effectuées par les enseignants mis à disposition mentionnés à l'article 4.2 de la présente convention. Dans ce cas, le principe et les modalités de prise en charge financière de ces heures sont expressément précisés dans la convention de mise à disposition conclue entre le PSPBB et la collectivité concernée.

Tous les contrats conclus par le PSPBB pour le fonctionnement de ses services relèvent de sa propre compétence. Il les prend financièrement entièrement à sa charge et sous sa seule et unique responsabilité.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les éléments d'identification de la Ville de Paris et de GPSO devront figurer sur l'ensemble des supports de communication du PSPBB.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

La Ville de Paris et GPSO sont leurs propres assureurs. Si des indemnités doivent être payées pour les dommages qui leurs sont imputables, elles sont prises en charge directement sur leurs budgets respectifs.

Le PSPBB souscrit, pour sa part, une assurance en responsabilité civile couvrant tous les dommages corporels, matériels, immatériels subis ou provoqués à des tiers par les personnes participant aux activités qu'il organise dans les locaux mis à disposition suivant les termes de cette convention, pour toute la durée de celle-ci, à l'exception des dommages qui pourraient être imputés directement à la Ville de Paris ou à GPSO.

Le PSPBB devra également répondre des éventuels dommages causés à GPSO ou à la Ville de Paris, en tant que propriétaires ou gestionnaires des locaux mis à sa disposition.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2016 et est conclue pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 septembre 2019.

Par suite, elle pourra être renouvelée par décisions expresses et concordantes des assemblées délibérantes de l'ensemble des parties.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'avenants librement négociés par les parties et approuvés par les instances compétentes de chaque partie.

ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention peut être résiliée pour inexécution par l'une des parties de ses obligations ou en cas de force majeure.

ARTICLE 12 : DISPOSITIF DE SUIVI DE L'APPLICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Le Conseil d'administration du PSPBB établit, dans le cadre de son rapport annuel d'activité, un état des lieux succinct de l'application de la présente convention, ainsi que les éventuelles propositions de modifications à y apporter par voie d'avenant après accord entre les parties.

ARTICLE 13 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention relève du tribunal administratif territorialement compétent, dans le respect des voies et délais de recours légaux.
Les parties s'engagent, toutefois, à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à Meudon, en trois exemplaires, le

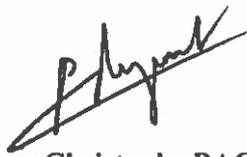
19 JAN. 2017

Pour la Maire de Paris,
Et par délégation, le Directeur des Affaires
Culturelles

Le sous-directeur
de l'administration générale

no 
Stéphane LAGIER
Noël CORBIN

Pour l'établissement public territorial
Grand Paris Seine Ouest
Le Président


Pierre – Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt

Pour le PSPBB
Le Président

Par délégation, le directeur.


Marcel BOZONNET



ANNEXE 5

**Convention financière 2018
Ministère de la culture / DRAC Ile de France / PSPBB**



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2018

Subvention de fonctionnement

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018;

Vu le décret n° 2017-1893 du 30 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

Vu le programme n° 224 de la Mission Culture ;

Vu la demande de subventions de déposée le 28 mars 2018 ;

Vu le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Entre

D'une part, le Ministère de la Culture, représenté par le Préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, désigné sous le terme « l'administration »,

Et

d'autre part,

L'établissement public de coopération culturelle « Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt – PSPBB », dont le siège social est situé 14, rue de Madrid – 75008 PARIS, représentée par son Directeur, Monsieur Laurent GARDEUX dument mandaté,
N° SIREN : 200 039 188

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La présente convention a pour objet de formaliser un accord annuel par le biais d'une subvention, nécessaire à la mise en œuvre des formations conduisant aux diplômes nationaux supérieurs.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'actions correspondant au fonctionnement de l'établissement.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROGRAMME D' ACTIONS

3.1 Le coût total du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 5 058 963 € conformément au budget prévisionnel en annexe I et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du programme d'actions sont fixés en annexe I à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au programme d'actions.

3.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du programme d'actions, qui

- respectent les conditions des 4. et 5. l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014, telles que listées en annexe III ;
- sont liés à l'objet du programme d'actions ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables ;

3.4 Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle n'excède pas 10 % au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Convention annuelle RGEC

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 7. Cet excédent ne peut être supérieur à 10 % du total des coûts annuels éligibles du programme d'actions effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, l'administration contribue financièrement au programme d'actions visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution de l'administration est une aide au fonctionnement, au sens de l'annexe I de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Elle n'en attend aucune contrepartie directe.

4.1 L'administration contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 1 916 000 €, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 5 058 963 €, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2018, une subvention de 1 916 000 € est accordée au bénéficiaire.

Compte tenu d'un gel de 5%, soit 95 800 €, au titre d'une mise en réserve de précaution parlementaire, ce montant est rapporté à la somme de 1 820 200 € (un million huit cent vingt mille deux cents euros). Dans l'éventualité d'une levée partielle ou totale de la mise en réserve en cours d'année, celle-ci sera précisée par décision unilatérale.

ARTICLE 5- FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE AU TITRE D'AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

Compte tenu d'autres actions spécifiques proposées par le bénéficiaire et après instruction des dossiers déposés, une subvention complémentaire de 70 000 € (soixante-dix mille euros) lui est attribuée.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

6.1 L'administration verse **1 890 200 €** à la notification de la convention.

6.2 La contribution financière mentionnée à l'article 4.1 est imputée sur les crédits du Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture – N° 224 de la mission Culture, domaine fonctionnel 224-01-22 – catégorie 63 – Code activité 022400020103 – RPA : Pôles ESC – Spectacle vivant.

L'aide complémentaire précisée à l'article 5 est répartie de la façon suivante :

Convention annuelle RGE

Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture – N° 224 de la mission Culture, domaine fonctionnel 224-01-22 – catégorie 63 – Code activité 022400020103 – RPA : Pôles ESC – Spectacle vivant – Objet : DE Théâtre

6.3 La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de : Direction Régionale des Finances publiques – El Etablissements Interdépartementaux :

N° IBAN : FR46 3000 1000 64R7 5200 0000 018

BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

La Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France agit en qualité d'ordonnateur secondaire de la dépense (sur délégation du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris).

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier . Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le Directeur ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et, lorsqu'un texte législatif ou réglementaire l'impose, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au *Journal officiel* ;
- Le rapport d'activité, le cas échéant.
- Tout autre document listé en annexe.

ARTICLE 8 - AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 Le bénéficiaire informe sans délai l'administration de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, Le bénéficiaire en informe l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Convention annuelle RGEC

8.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du Ministère de la Culture sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

8.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

ARTICLE 9 - SANCTIONS

9.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire sans l'accord écrit de l'administration, celle-ci peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

9.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

9.3 L'administration informe le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 10 - ÉVALUATION

L'administration procède à la réalisation d'une évaluation de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 11 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

11.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

11.2 L'administration contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. L'administration peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5, dans la limite du montant prévu à l'article 3.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 12 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

Convention annuelle RGE

ARTICLE 13 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 - ANNEXES

L'annexe I fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 15 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 16 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Paris.

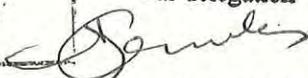
Fait à **22 MAI 2018**
le

Pour le bénéficiaire,

Pour l'Etat,
Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Fédération d'enseignement artistique
Paris-Val de France - **Billancourt**
Etablissement de **Coopération Culturelle**
Paris - 75008 PARIS
SIREN : 80012 - APE : 8412 Z
Téléphone : 01 50 75 43 - contact@pspbb.fr

Par délégation



Emmanuelle DESOUCHES
Secrétaire Générale

Visa dématérialisé du Contrôleur budgétaire régional
en date du

16 MAI 2018



Michel CADOT

ANNEXE I BUDGET GLOBAL DES PROJETS
Année 2018

Les coûts admissibles, au titre de l'article 53 du RGEC, sont :

Pour les aides au fonctionnement, les coûts admissibles sont les suivants:

- *les coûts des institutions culturelles ou des sites du patrimoine liés aux activités permanentes ou périodiques telles que les expositions, les manifestations et événements et les activités culturelles similaires qui se déroulent dans le cours normal de l'activité;*
- *les activités d'éducation culturelle et artistique ainsi que la promotion de la compréhension de l'importance de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles au moyen de programmes éducatifs et de programmes plus larges de sensibilisation du public, y compris grâce à l'utilisation de nouvelles technologies;*
- *les coûts supportés pour améliorer l'accès du public aux sites et activités des institutions culturelles ou du patrimoine, notamment les coûts de numérisation et d'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que les coûts supportés pour améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées;*
- *les coûts de fonctionnement directement liés au projet ou à l'activité culturels, tels que les coûts de location simple ou avec option d'achat de biens immobiliers et de lieux culturels, les frais de voyage, les équipements et fournitures directement liés au projet ou à l'activité culturels, les structures architecturales utilisées pour les expositions et les décors, les prêts, la location avec option d'achat et l'amortissement des instruments, des logiciels et des équipements, les coûts liés aux droits d'accès aux œuvres protégées par des droits d'auteur et à d'autres contenus protégés par des droits de propriété intellectuelle, les coûts de promotion et les coûts supportés directement du fait du projet ou de l'activité; les charges d'amortissement et les coûts de financement ne sont admissibles que s'ils n'ont pas été couverts par une aide à l'investissement;*
- *les coûts du personnel travaillant pour l'institution culturelle ou le site du patrimoine ou pour un projet;*
- *les coûts des services de conseil et de soutien fournis par des consultants et prestataires de services extérieurs, supportés directement du fait du projet*

Budget prévisionnel

Exercice 2018

ou date de début :

date de fin d'exercice :

Charges	Montant ¹	Produits	Montant
60 - Achats	330 790	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	212 407
Prestations de services	300 000		
Achats matières et fournitures	25 790	74 - Subventions d'exploitation ²	2 257 568
Autres fournitures	5 000	Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	219 516	MCC - fonctionnement	1 916 000
Locations	180 300	Dont gel de 5%	(95 800)
Entretien et réparation	16 716	MCC - DE théâtre	70 000
Assurance	19 000		
Documentation	3 500	Département(s)	
62 - Autres services extérieurs	136 071		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8 000	Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication	47 707	GPSO	17 933
Déplacements, missions	40 459	Commune(s)	
Services bancaires, autres	39 905	Paris	310 000
63 - Impôts et taxes	118 235	Organismes sociaux (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations	118 235		
Autres impôts et taxes	0		
64 - Charges de personnel	1 733 265	Fonds européens	
Rémunérations des personnels	1 314 382	Agence de services et de paiement (ex CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	418 883	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	0	Aides privées	39 435
65 - Autres charges de gestion courante	96 899	75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières	0	76 - Produits financiers	0
67 - Charges exceptionnelles	44 995	77 - produits exceptionnels	235 920
68 - Dotation aux amortissements	26 124	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	2 705 895	TOTAL DES PRODUITS	2 705 895
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	2 353 068	87-Contributions volontaires en nature	2 353 068
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service	2 353 068	871-Prestations en nature	2 353 068
862-Prestations		875-Dons en nature	
864-Personnel bénévole		Valorisation	
TOTAL	5 058 963	TOTAL	5 058 963

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

**AVENANT N° 1
À LA CONVENTION ANNUELLE
DU 22 MAI 2018**

Entre l'Etat, ministère de la Culture, représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, désigné sous le terme « **l'administration** » d'une part,

et

L'établissement public de coopération culturelle « Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt – PSPBB », dont le siège social est situé 14, rue de Madrid – 75008 PARIS, représentée par son Directeur, Monsieur Laurent GARDEUX dument mandaté,

N° SIRET : 200 039 188 00012

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

Préambule

Considérant la convention annuelle du 22 mai 2018 ;

Compte-tenu d'actions complémentaires proposées par le bénéficiaire ;

il est convenu ce qui suit.

Article 1^{er}

Objet

Compte tenu des actions spécifiques proposées par le bénéficiaire, et après instruction des dossiers déposés, le montant de l'aide apportée par l'administration au titre de l'exercice 2018 est augmenté de **5 000 €** (cinq mille euros) et a pour effet de porter le montant global de la participation de l'administration à **1 991 000 €** (un million neuf cent quatre-vingt-onze mille euros).

Article 2

Montant de la subvention 2018 dans le cadre de la convention annuelle

Pour l'année 2018, conformément à la convention du 22 mai 2018, le montant de la subvention s'établit à 1 986 000 (un million neuf cent quatre-vingt-six mille euros).

La subvention est imputée comme suit :

Domaine d'Activité (RPA) : Pôle ECS – Spectacle vivant
Code activité : 022400020103
Domaine fonctionnel : 224-01-22
Catégorie : 63
Montant : 1 916 000 €

Domaine d'Activité (RPA) : Pôles ESC – Spectacle vivant
Code activité : 022400020103
Domaine fonctionnel : 224-01-22
Catégorie : 63
Montant : 70 000 €
Objet : DE Théâtre

Article 3

Financement complémentaire 2018 au titre d'autres actions spécifiques

La subvention complémentaire définie par l'article 1^{er} du présent avenant est répartie de la façon suivante :

Domaine d'Activité (RPA) : Pôles ESC – Spectacle vivant
Code activité : 022400020103
Domaine fonctionnel : 224-01-22
Catégorie : 63
Montant : 5 000 €
Objet : Mesure COMUE : Orchestre inter-pôles.

Article 4

Conditions de paiement

Les modalités de paiement de la subvention précédemment allouée ayant été définies dans la convention annuelle du 22 mai 2018, le présent article vise à définir uniquement les modalités de paiement de la subvention complémentaire, objet du présent avenant.

La subvention complémentaire fera l'objet d'un seul versement, sous réserve du respect par le bénéficiaire des obligations et engagements mentionnés dans la convention initiale.

LG

Article 5

Le reste est sans changement par rapport à la convention initiale.

Fait en deux exemplaires.

Pour le bénéficiaire,
Le Directeur



A Paris, le **29 NOV. 2018**
Pour Le Préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris,
Et par délégation,
La Directrice régionale des affaires culturelles



Nicole DA COSTA



Johnny MALARME
Chef du bureau des affaires financières
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France



**DÉCISION DE SUBVENTION 2018
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ANNUELLE
DU 22 MAI 2018**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2017-1893 du 30 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2013 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU la convention annuelle du 22 mai 2018 signée entre l'État, Ministère de la Culture (Direction régionale des affaires culturelles), représenté par le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le bénéficiaire dénommé « Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt – PSPBB » dont le siège social est situé 14, rue de Madrid – 75008 PARIS,

DÉCIDE

Article 1^{er} Compte-tenu de la levée de la mise en réserve de précaution parlementaire telle que précisée dans la convention annuelle du 22 mai 2018, une somme de **95 800 €** (quatre-vingt-quinze mille huit cents euros) est attribuée par la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France au « Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt – PSPBB » dans le cadre de la reconstitution des crédits sur le BOP 224.

Titre 6 – crédits d'intervention en fonctionnement – Service : Musique et Danse

Domaine fonctionnel : 224-01-22
Code activité : 022400020103
RPA : Pôles ESC – Spectacle vivant
Catégorie : 63

Statut : Association
Fonction : Président
Prénom et nom : Monsieur Marcel BOZONNET
N° SIREN : 200 039 188 00012
Siège social : 14, rue de Madrid – 75008 PARIS

Article 2 Le paiement du montant défini à l'article 1^{er}, soit **95 800 €** (quatre-vingt-quinze mille huit cents euros) sera effectué sur le compte ouvert au nom du bénéficiaire :
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES EI – ETABLISSEMENTS
INTERDEPARTEMENTAUX

CODE IBAN : FR46 3000 1000 64R7 5200 0000 018
CODE BIC : BDFEFRPPCCT

Article 3 Le comptable assignataire est le Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

Article 4 En cas de non réalisation, de réalisation partielle de l'action ou d'une utilisation de la subvention non conforme à l'objet défini, celle-ci devra être reversée au Trésor public.

A Paris, le 5 Novembre 2018

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Et par délégation
La Directrice régionale des affaires culturelles

Nicole da COSTA

La Directrice régionale
des affaires culturelles d'Ile-de-France

Nicole da Costa